

COMPRENDRE



LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX TIERS-LIEUX SUR LES TERRITOIRES RECHERCHE ÉVALUATIVE SUR LES ENJEUX, IMPACTS ET DILEMMES DES FABRIQUES DE TERRITOIRE

Rapport final - Septembre 2023



A propos de l'évaluation

Cette évaluation, réalisée par l'Agence Phare, a été commanditée par l'Agence nationale de la cohésion et des territoires (ANCT), en collaboration avec le Puca (Plan Urbanisme Construction Architecture), service interministériel rattaché au ministère de l'Ecologie, dédié à soutenir la production de connaissance sur les enjeux de développement urbain.

A propos de l'Agence Phare

Agence d'étude, d'évaluation, de recherche et de conseil fondée en 2014, elle réalise une grande diversité de travaux pour des ministères, des agences nationales, des fondations et des associations.

Son objectif est de contribuer à des politiques publiques plus pertinentes, plus efficaces et plus justes, car fondées sur une connaissance fine des besoins et des attentes des acteurs de terrain et des citoyens ; et particulièrement les moins audibles dans l'espace public.

Cette recherche évaluative a été entièrement conçue et rédigée par les équipes de l'Agence Phare, en totale indépendance. Elle n'engage que son autrice et ses auteurs.

La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ; contact : info@anct.gouv.fr

Directeur de publication : Stanislas Bourron (ANCT) ; **Suivi éditorial** : Alice Canabate (ANCT) ; **Auteurs** : Emmanuel Rivat, Paulin Barcat, Lou Titli, Paul Neybourger (Agence Phare) ; **Secrétariat de rédaction** : Muriel Thoin (ANCT)

Contact presse : relations.presse@anct.gouv.fr

Contact Agence Phare

Emmanuel Rivat, Co-fondateur et directeur associé Agence Phare, Ph.D. emmanuel@agencephare.com

Photos de couverture : Arnaud Bouissou (Terra)

Dépôt légal : Mars 2024 **ISBN** : 978-2-492484-63-6

REMERCIEMENTS

Au Comité scientifique

Nous souhaitons remercier très chaleureusement les six membres du comité scientifique de cette recherche évaluative, qui a joué un rôle important dans la mise en débat de la méthode et des principaux enseignements de ce travail. Ce comité s'est réuni à deux reprises en juillet 2022 et mars 2023. Il est composé de chercheur.es issu.es de différentes disciplines scientifiques :

- Isabelle Berrebi-Hoffmann, sociologue, Directrice de recherche en sociologie au LISE (Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique), CNAM, Paris ;
- Antoine Burret, docteur en sociologie et en anthropologie ;
- Cécile Gauthier, docteure en géographie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chargée de mission « Recherche » à l'Observatoire des Tiers-lieux, France Tiers-lieux ;
- Leila Kebir, professeure en tourisme et économie territoriale, Université de Lausanne ;
- Alexandre Monin, philosophe, enseignant-chercheur à l'ESC Clermont, Directeur du MSc « Strategy and Design for the Anthropocene » ;
- Frédéric Wallet, docteur en économie, ingénieur de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae).

Au Comité des tiers-lieux

Nous souhaitons également remercier très chaleureusement les 16 membres du comité des tiers-lieux, qui ont activement participé à la mise en débat des enseignements de ce rapport. Ce comité s'est réuni en juin 2022 et mars 2023. Il est composé de représentant.es de tiers-lieux, labélisés « Fabriques de territoire », ou de représentant.es de réseaux régionaux de tiers-lieux :

- Eric Bazinet, Station ESS ;
- Arnaud Bonnet, Réseau régional de tiers-lieux Bretagne ;
- Youcef Bouchala, Avenir 84 ;
- Marie Brasch, Alternative Plan ;
- Amélie Chapet, Réseau régional de tiers-lieux ;
- Louise Dary, Le WIP ;
- Nicolas Détrie, Yes We Camp ;
- Marie Floquet, Cité Fertile ;
- Stéphane Gonzales, La Fabrique des possibles ;
- Aline Guillaumin, CDC Pays de Néronde ;
- Thimothée Huck, Les Jardins de la Voie romaine ;
- Nicolas Loubet, Oxamyne ;
- Franck Matthieu, Alternative Plan ;
- Alexia Noyon, La Chartreuse de Neuville ;
- Clayre Pitot, Bouillon Cube ;
- Isabelle Radke, Lab O1 ;
- Aymeric Seron, La Tisserie.



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	6
INTRODUCTION : LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	7
La définition des tiers-lieux : une controverse permanente	7
Un soutien croissant de l'État via le programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens »	9
Les objectifs de la recherche évaluative	11
Le cadre théorique	13
1/ LES FABRIQUES : DES TIERS-LIEUX QUI SE TOURNENT DE FAÇON CROISSANTE VERS DES BESOINS DE TERRITOIRES	17
Un renforcement du maillage de lieux caractérisés par leur programmation ouverte et la multi-activité sur les territoires	17
Les Fabriques s'appuient sur des communautés engagées, plus rarement sur une logique de « communs »	23
Une ouverture sur la connaissance et la réponse à des besoins de territoires déclenchée ou accélérée par l'AMI	28
Conclusion intermédiaire	32
2/ LES FABRIQUES : UNE OFFRE DE SERVICE ET DE COOPÉRATION RENFORCÉE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES BASSINS DE VIE	34
Un impact spécifique des Fabriques sur la détection et l'accompagnement de projets sur le territoire	34
Une montée en charge des Fabriques sur l'hébergement d'activités et de services publics dans une logique de proximité et d'informalité, qui en renforce l'accès	39
Les Fabriques qui contribuent à des objectifs de politiques publiques locales	46
Conclusion intermédiaire	50



3/ LES FABRIQUES QUI RENFORCENT LEURS OFFRES ET LEURS CAPACITÉS CONFRONTÉES AUX DÉFIS DE L'INSTITUTIONNALISATION..... 52

Les Fabriques : des lieux dont la capacité de programmation et de coopération est renforcée par l'AMI 52

Une structuration des Fabriques qui entre en tension avec des logiques d'engagement et d'expérimentation préexistantes 56

Un recours accru aux financements publics qui peut accélérer l'institutionnalisation des lieux 61

Conclusion intermédiaire 66

CONCLUSION 68

Les attendus de l'Etat à l'égard des « Fabriques de territoire » 68

L'AMI « Fabriques de territoire » : un instrument pertinent pour accompagner la structuration de l'offre des tiers-lieux 69

Les « Fabriques de territoire » : une montée en charge de l'offre de service qui répond à des objectifs de politiques publiques 70

Les « Fabriques de territoire » : un nouveau type de tiers-lieux dont il importe de clarifier les objectifs et les attendus 72

ANNEXES 74

Les questions évaluatives 74

La méthodologie de l'évaluation 75

Proposition d'une typologie des Fabriques..... 82

BIBLIOGRAPHIE 83

Travaux académiques 83

Autres sources 84



PRÉAMBULE

Le nombre de tiers-lieux recensés en France est en plein essor. Si au début des années 2010, seuls quelques dizaines de tiers-lieux étaient recensés dans certains territoires, le rapport de la Mission Coworking en identifie plus de 1 800 sur le territoire national en 2018 ; depuis, le GIP France Tiers-Lieux en a identifié plus de 2 500 en 2020 et environ 3 500 en 2023. Ce phénomène se traduit également en termes de rayonnement local. Les chiffres relatifs à la fréquentation des tiers-lieux témoignent de la montée en puissance de ce phénomène : en 2020, plus de 2 millions de personnes se sont rendues dans un tiers-lieu pour y réaliser des projets ou travailler.

Le terme de tiers-lieu recouvre pour autant des réalités très distinctes en termes d'activités, d'approches et de contextes locaux. Au-delà de leurs différences, ils se voient actuellement attribués, dans le débat public, trois grandes vertus qui constituent autant de promesses pour le devenir de l'action publique. Les tiers-lieux seraient d'abord des espaces neutres, conviviaux et ludiques, et surtout ouverts, car ils seraient libres d'accès pour l'ensemble des citoyen·nes qui souhaitent faire des rencontres, bénéficier d'activités et contribuer à des projets. Les tiers-lieux seraient ensuite des initiatives qui se définissent de manière évolutive en fonction des usages et des multiples activités proposées par les contributeur·ices bénévoles ou professionnel·les. Les tiers-lieux seraient, enfin, porteurs de nouvelles cultures de solidarité et de coopération sur les territoires via l'ouverture, le partage et la mise en commun de ressources ou d'expertises gratuites utiles pour les acteurs des territoires (citoyen·nes, associations, entreprises, collectivités, etc.). Autrement dit, les tiers-lieux dessineraient les contours d'une ambition : construire l'action publique autour de davantage de proximité, d'engagement citoyen, d'innovations et d'impacts issus des territoires eux-mêmes.

Le programme Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens (NLNL) de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui vise à favoriser le développement et le déploiement des tiers-lieux en France, leur professionnalisation, leur mise en réseau, et leur coopération dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les territoires périurbains et ruraux, a publié, en 2019, un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) intitulé « Fabriques de territoire ». Ce dispositif a visé à soutenir 300 tiers-lieux en France, via trois principaux leviers d'action : un label du même nom, un financement variant de 50 000 € à 150 000 € sur trois ans, et un accompagnement opérationnel par l'association nationale France-Tiers-Lieux. Premier appel à projet national de cette ampleur dédié au développement des tiers-lieux en France, l'AMI « Fabrique de territoire » préfigure donc, à bien des égards, la construction d'une politique publique de soutien au développement des tiers-lieux.

La présente évaluation, réalisée par l'Agence Phare entre septembre 2020 et décembre 2022 à partir d'une méthodologie qualitative et participative, porte sur les effets de l'AMI sur les Fabriques de territoire. Plusieurs questions guident ce travail : dans quelle mesure l'État parvient-il à soutenir la diversité des initiatives de l'écosystème des tiers-lieux et quels sont les effets de ce soutien sur leur développement ? À quelles conditions les tiers-lieux soutenus par l'État peuvent-ils avoir des impacts sur les territoires ? Dans quelle mesure les relations entre les tiers-lieux et l'action publique en sont-elles renforcées ? Le contenu et les conclusions de ce travail visent à nourrir le débat public sur l'utilité des tiers-lieux en France, et sur les leviers que l'État peut mobiliser pour soutenir leur déploiement et la montée en charge de leurs activités dans les territoires.



INTRODUCTION : LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Cette première partie propose de positionner les résultats de l'étude au regard des principales controverses et interrogations qui traversent la polysémique notion de « tiers-lieu ». Pour ce faire, elle revient dans un premier temps sur des éléments qui, à défaut de constituer une définition unique des tiers-lieux, permettent d'en établir un socle minimal de compréhension. Elle entend ensuite situer les résultats de ce travail d'étude dans les principaux questionnements de la recherche académique sur la relation naissante entre les tiers-lieux et l'Etat.

LA DÉFINITION DES TIERS-LIEUX : UNE CONTROVERSE PERMANENTE

Au cours des trente dernières années, la notion de tiers-lieux s'est enrichie d'un grand nombre de définitions issues des sphères à la fois académiques, politiques et militantes au fur et à mesure de l'émergence, du déploiement et de l'hybridation de différentes familles de tiers-lieux.

Les tiers-lieux : des caractéristiques et des promesses

Les tiers-lieux ont été définis à l'origine par le sociologue Ray Oldenburg comme des espaces qui se distinguent de la sphère du travail et de celle du foyer. Les tiers-lieux auraient alors des caractéristiques qui leur seraient propres¹. Ainsi, à rebours d'univers sociaux normés, qui tendent à limiter les rencontres et à assigner des rôles, **les tiers-lieux seraient, à l'image de certains cafés, des espaces conviviaux et ouverts**, puisque toute personne qui souhaite s'y rendre peut en principe y entrer comme en sortir. **Selon Ray Oldenburg, ces lieux, parce qu'ils favorisent des rencontres formelles et informelles, jouent un rôle important pour la vie civique et la démocratie.** Depuis cette définition pionnière, plusieurs façons de penser et d'interpréter cette notion se sont progressivement dessinées.

Premièrement, **les tiers-lieux sont pensés comme des espaces et des lieux qui favorisent des rencontres inattendues, des échanges informels, de nouvelles sociabilités entre des personnes différentes, qui ont vocation à se prolonger au-delà des lieux.** Les lieux permettent des partages d'expériences et d'expertise, au point qu'ils viennent nourrir des activités de coopération pour concevoir de nouvelles solutions, pour valoriser des logiques d'expérimentation au-delà des réglementations et des logiques de silo. En ce sens, les tiers-lieux sont présentés comme des initiatives susceptibles de renforcer le lien social, de capter des ressources externes, de revitaliser les territoires urbains ou ruraux².

Deuxièmement, **le développement des tiers-lieux est fortement influencé par la montée en puissance de l'économie collaborative au début des années 2000, qui repose, entre autres, sur trois principes**³. D'abord, les citoyennes et citoyens sont invité-es à ne plus simplement être consommateur.ices des lieux et des produits, mais des contributeur.ices de leur conception et de leur production. Ensuite, les problèmes et les solutions sont appréhendés collectivement, si

Notes

¹ Oldenburg, R. (2013). « The café as a third place », in Tjora A., Scambler G., Café society.
² Besson, R. (2017). « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines », Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement, n°34, 2017. Voir également Dagonneau, M. (2022), « Les tiers-lieux en France : laboratoires de nouvelles solidarités socio-spatiales », Bulletin de l'association des Géographes de France, 93-3, pp.435-457.
³ Scaillerez, A., & Tremblay, D. G., (2017). « Coworking, fab labs et living labs. État des connaissances sur les tiers lieux ». Territoire en mouvement, n°34, pp.1-17.



possible, dans un cadre « frugal », avec une économie de moyens. Enfin, les biens sont échangés ou vendus en fonction de leurs usages, plutôt qu'en fonction de leur seule valeur marchande.

Troisièmement, à l'échelle des territoires et dans une perspective de développement urbain, certains auteurs y voient de nouvelles manières de faire et d'aménager les territoires, à rebours des modèles dominants⁴. **Des tiers-lieux cherchent en effet à proposer une approche poly-centrée du développement urbain, à repolitiser l'engagement des citoyens⁵, voire à faire émerger des zones d'occupation et de résistance populaire face à des modèles productivistes qui homogénéisent les centralités et appauvrissent les périphéries⁶.**

A l'aune de ces définitions, les tiers-lieux apparaissent donc comme de nouvelles initiatives locales qui se donnent des objectifs politiques, sociaux ou économiques très variés selon les contextes d'intervention. Au-delà de ces différences, plusieurs tendances communes méritent d'être rappelées.

Les tiers-lieux : un phénomène qui tend à s'hybrider

Le développement des tiers-lieux en France s'appuie sur **des réseaux et des pratiques que l'on peut situer au croisement de plusieurs mouvements et de plusieurs influences, à la fois anglo-saxonnes et françaises⁷**. Plusieurs grandes tendances peuvent être distinguées.

Si la naissance des premiers tiers-lieux est fortement influencée par les expériences américaines des années 1980 et 1990 sur le travail, le numérique et le déploiement d'une culture du « faire » ensemble, la généralisation de l'usage des technologies informatiques, d'Internet et la montée en puissance des utopies du logiciel libre, au tournant des années 2000, ont favorisé l'émergence de tiers-lieux portés par **les valeurs collaboratives du pair à pair⁸, tels que les *Hakerspace*⁹, les *Fablab*¹⁰, *Livinglab*¹¹, ou encore dans le champ de la médiation numérique en France¹².**

Profitant de ce développement technologique numérique et de la dynamique d'occupation d'espaces vacants, cafés, friches, **le développement des espaces de coworking dans le paysage des années 2010 témoigne de nouvelles aspirations liées au travail**, au premier rang desquelles une réduction des trajets de transport entre lieu de vie et lieu du travail, et une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle. Portés par des motivations individuelles liées au travail, les espaces de coworking peuvent être considérés comme des tiers-lieux à partir du

Notes

⁴ Ambrosino, C. et Guillon, V. (2018). « Œuvrer en commun. Le "nouveau monde" des politiques culturelles et urbaines » in Observatoires des politiques culturelles Numéro 52, 2018, pp. 13-16. Kebir, L., Wallet, F., (2020). Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne, PUCA, Edition Réflexions en partage.

⁵ Burret, A. (2018). Refaire le monde en tiers-lieu. L'Observatoire, (2), pp. 50-52. Monnet, A. Politiser le renoncement. Edition Divergences, 2023.

⁶ Bazin, H. (2018). « La centralité populaire des tiers-espaces ». L'Observatoire, (2), 91-93. Azam, M., Chauvac, N., & Cloutier, L. (2016). Quand un Tiers-lieu devient Multiple. Recherches sociologiques et anthropologiques, Recherches sociologiques et anthropologiques, 2015, n°46 (2), pp.87-104.

⁷ A titre d'exemple, le mouvement des makers est analysé comme un mouvement social à proprement parler, avec sa cause (critique, voire rupture avec le capitalisme), ses réseaux situés dans des frontières nationales et internationales poreuses, et son répertoire d'action (la place de la « bricole » dans la vie quotidienne et dans la vie professionnelle), qui emprunte aux mouvements contre-culturels des années 1970. Voir Lallement, M., L'âge du Faire. Hacking, travail, anarchie, Paris, Le Seuil, 2015 et Berrebi-Hoffmann, I., Bureau, M-C., et Lallement, M. *Makers. Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Seuil, 2018.

⁸ Loveluck, B., (2015), « Internet, une société contre l'État ? Libéralisme informationnel et économies politiques de l'auto-organisation en régime numérique », Réseaux, pp.235-270.

⁹ Des espaces permettant le partage de ressources et de savoirs souvent du domaine de l'informatique.

¹⁰ Lieux de mise en commun de compétences de professionnel·les d'un même secteur pour la réalisation d'un projet d'ordre le plus souvent technologique », voir Évelyne Lhoste et Marc Barbier, (2016), « L'institutionnalisation des tiers-lieux du "soft hacking" », Revue d'anthropologie des connaissances, no 10, pp. 43-69.

¹¹ Lieux ayant pour but de faire contribuer les utilisateurs à la définition conceptuelle d'un projet, « Scaillez, A., & Tremblay, D. G. (2017). Ibid.

¹² Antoine Burret, (2013), « Démocratiser les tiers-lieux », Multitude, pp.89-97.



moment où ils catalysent les rencontres, les coopérations, et la conception d'activités connexes entre des personnes différentes.

Mais les tiers-lieux ne se définissent pas seulement par rapport aux mutations du numérique et du travail. En France, les tiers-lieux se développent depuis les années 2000 dans de **nouveaux champs thématiques (culture, urbanisme)**. Le rapport Lextrait en 2001¹³, qui recense et valorise les principes et les pratiques d'occupation d'espaces vacants, investis par des artistes depuis les années 1980 pour s'affranchir, par la convivialité et l'informalité des lieux, par des logiques de programmation ouverte, des codes et des contraintes de la création institutionnelle¹⁴, incarne la diffusion de logique de valeurs contributives dans le champ de la culture, bien qu'à l'époque, ces initiatives ne se caractérisent pas pour autant par de la multi-activité¹⁵. Les objectifs de participation et implication des citoyen-nes et des associations dans l'aménagement de lieux physiques, trouvent toutefois aujourd'hui de nombreux débouchés dans le développement de pratiques artistiques, culturelles, mais aussi alimentaires, en déployant des activités variées et déconnectées du numérique (friches, ateliers culturels et artisanaux, cuisines partagées, terres agricoles et jardins partagés, etc.).

Si les tiers-lieux s'inscrivent donc historiquement dans des champs et des filiations potentiellement plurielles, ces différentes thématiques et fonctions peuvent être progressivement amenées à dialoguer dans un même lieu/espace, dans une logique de multi-activité sur les territoires. La synergie et l'hybridation de ces différents mouvements a également attiré l'attention des pouvoirs publics entre le début et la fin des années 2010.

UN SOUTIEN CROISSANT DE L'ÉTAT VIA LE PROGRAMME « NOUVEAUX LIEUX, NOUVEAUX LIENS »

A partir de 2019, le **lancement du programme « Nouveaux Lieux Nouveaux Liens »** constitue une étape importante de la reconnaissance du phénomène des tiers-lieux par l'Etat, car il se dote d'une gouvernance, d'objectifs et de moyens qui visent à soutenir le développement de ces derniers sur les territoires qui en bénéficient le moins, à savoir les territoires des quartiers politique de la ville et les territoires périurbains et ruraux. Ce programme lance notamment la même année un Appel à manifestation d'intérêt intitulé « Fabriques de territoire », afin de mieux appréhender le potentiel des tiers-lieux pour l'action publique, dont nous précisons ci-dessous les objectifs, les moyens et les critères de sélection.

La genèse et les objectifs du programme NLNL

Le lancement du programme Nouveaux Lieux Nouveaux Liens s'appuie d'abord sur un certain nombre de constats. A partir de 2018, plusieurs rapports et notes¹⁶, dont le rapport *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*¹⁷, soulignent la place grandissante des tiers-lieux sur les territoires et la

Notes

¹³ Fabrice Lextrait est un ancien administrateur de la friche La Belle de Mai à Marseille, Lextrait, F. (2001), Une nouvelle époque de l'action culturelle.

¹⁴ Aubouin, N. et Coblence, E. (2013). « Les Nouveaux Territoires de l'Art : entre ilot et essaim. Piloter la rencontre entre la friche artistique et le territoire », *Territoire en Mouvement*, n°17-18, pp.91-102.

¹⁵ Anne Gonon. (2017). « Espaces de coworking, fablabs, tiers-lieux : les 'nouveaux territoires de l'art' ont-ils mutés ? », *Nectart*, pp. 107-119.

¹⁶ Besson, R. (2018). *Exploration des tiers-lieux comme vecteurs de transition écologique et solidaire*. Rapport rédigé pour le Commissariat général au développement durable. Ministère de la Transition écologique et solidaire. Janvier 2018.

¹⁷ Levy-Waitz P. (2018). *Faire Ensemble pour Mieux Vivre Ensemble*. Rapport de la Mission Coworking, Territoires, Travail et Numérique, 2018. Inspiré notamment de l'exemple de la coopérative des tiers-lieux en Nouvelle Aquitaine voir, Dossier de presse, « Travailler plus près de chez moi, grâce à un tiers-lieux, c'est mieux », 2013.



promesse des valeurs et pratiques collaboratives associées pour s’emparer des enjeux de mutation du travail, d’innovation numérique, répondre aux enjeux de transition écologique.

Dans ce contexte, l’Agence nationale du numérique (ANN) est chargée de concevoir et de mettre en œuvre dès 2019 un **programme destiné à soutenir une ambition globale : soutenir le développement des tiers-lieux dans des territoires urbains, périurbains ou ruraux**. Le contexte est propice à l’échelle locale, alors que plus en plus de communes intègrent des tiers-lieux dans leurs stratégies de revitalisation des centres-bourgs, par l’ouverture d’espaces de travail partagé et de la multi-activité, afin d’activer ainsi des ressources dormantes ou externes au territoire¹⁸.

Le programme poursuit alors plusieurs objectifs spécifiques :

- favoriser **le maillage le plus fin possible** des territoires en tiers-lieux,
- donner **les moyens aux tiers-lieux de diversifier leurs revenus** en développant des services d’intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires,
- faciliter **la professionnalisation et l’organisation des réseaux** de tiers-lieux,
- impliquer **des partenaires publics et privés** autour de ce programme en proposant un cadre d’intervention commun et des outils mutualisés.

Le programme témoigne par ailleurs du souhait de l’Etat de **développer une approche interministérielle autour de cet enjeu**. Le programme est en effet porté opérationnellement par la Direction générale déléguée au numérique de l’Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui a succédé à l’ANN, et un comité interministériel regroupe des représentants de l’ANCT et de différents ministères (éducation, santé, solidarité) afin d’alimenter le déploiement de plusieurs politiques publiques nationales à l’échelle locale.

L’objectif de l’Etat est également de **co-construire le programme avec les acteurs du mouvement**. L’ANCT s’appuie pour ce faire sur l’accompagnement proposé par l’Association Nationale des Tiers-Lieux (ANTL), jouant un rôle opérateur de centre de ressource et d’expertise¹⁹. A partir de 2022, France Tiers-lieux devient un groupement d’intérêt public (GIP).

L’AMI Fabrique de territoire : objectifs, méthode et critères de sélection

Depuis son lancement, le programme NLNL s’est appuyé **sur plusieurs chantiers et plusieurs leviers de financement**. L’AMI « Fabriques de territoire » constitue le **premier appel à projet d’ampleur proposé par l’Etat à destination des tiers-lieux²⁰** et vise à répondre à plusieurs objectifs spécifiques :

- renforcer les capacités des tiers-lieux sur les territoires à développer de nouvelles activités et de nouvelles offres de services, pour de nouveaux publics en soutenant 50 % des initiatives en territoire rural et 50 % en QPV ;
- aider les Fabriques de territoire à devenir des lieux ressources capables d’accompagner la structuration en réseau des autres tiers-lieux et de faciliter l’émergence de nouvelles initiatives ;

Notes

Voir Agence d’Urbanisme Atlantique & Pyrénées, (2013). « Accompagner le développement des tiers-lieux en Aquitaine », Rapport.

¹⁸ Besson, R. « La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusois », Urbanews, 2017.

¹⁹ A noter que l’instance de représentation des Tiers-lieux, le conseil national des tiers-lieux, demeure plus à la périphérie de la gouvernance du programme.

²⁰ Il est suivi dans les années suivantes par d’autres appels à projets plus ciblés sur certaines catégories de tiers-lieux, au premier rang desquels l’appel à projet Manufacture de territoire en 2020, qui vise à soutenir des initiatives économiques propriétaires de leur foncier (30 millions d’euros), et l’appel à projet DEFFINOV, à partir de 2022, qui vise à accompagner le développement de la formation sur les territoires, via le rapprochement des tiers-lieux et des écosystèmes de la formation.



- soutenir l'impact des Fabriques sur les territoires, de façon à « révéler le potentiel de développement économique du territoire tout en épousant les évolutions les plus récentes de notre société : la transition écologique, le numérique, l'apprentissage par « le faire », le travail indépendant et les nouvelles activités ».

La méthode de lancement d'un AMI vise à soutenir une pluralité de tiers-lieux « en émergence ». L'AMI se positionne ainsi davantage comme un soutien aux initiatives locales, « sans prescrire, sans chercher à unifier, mais bien en accompagnant, en accélérant et en outillant ». Cette approche se retrouve notamment dans le choix de critères de sélection à la fois très territoriaux et génériques.

Encadré 1 - Des critères de sélection pluriels et ambitieux

Il est attendu que les tiers-lieux disposent :

- d'une « communauté d'utilisateurs » constituée autour du projet et de moyens pour favoriser la dynamique contributive et l'implication des usagers ;
- de la présence d'une gouvernance claire et d'une dynamique de pilotage et de développement du projet ;
- d'un ancrage territorial via une diversité et la qualité des partenaires locaux mobilisés ;
- de la mobilisation d'entreprises partenaires du territoire prêtes à s'impliquer dans le projet ;
- d'une offre de service diversifiée et d'une offre de formation et de montée en compétences numériques y compris pour les personnes éloignées du numérique ;
- de la capacité démontrée à être ou devenir un « lieu ressource » pour les autres tiers-lieux du territoire et [de] mettre en commun les initiatives et le projet (documentation, etc.) ;
- d'une perspective d'équilibre du modèle économique des initiatives « crédibles à moyen terme » (de 2 à 4 ans).

Pour répondre à ces différents enjeux, l'AMI propose de **soutenir des tiers-lieux sur trois années consécutives via trois grands leviers d'intervention** : un label « Fabrique de territoire » destiné à rendre les initiatives plus visibles et légitimes sur les territoires ; une dotation globale de 45 millions d'euros qui se traduit par un financement sur trois ans (de 75 000 à 150 000 € par Fabrique de territoire) pour chacune des initiatives soutenues ; et un accompagnement par France Tiers-lieux via l'organisation de temps d'échange de pair à pair décentralisés sur les territoires, articulés grâce aux « réseaux régionaux ».

LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE ÉVALUATIVE

Dans ce contexte, l'ANCT et le PUCA ont confié à l'Agence Phare la tâche de réaliser une recherche évaluative sur l'AMI. L'évaluation doit permettre d'apporter des apprentissages et des enseignements concernant la manière dont l'Etat peut ou ne peut pas soutenir les tiers-lieux en France²¹.

« Cette évaluation n'a pas pour seul enjeu d'apprécier après-coup la pertinence de cette initiative mais bien d'en tirer des enseignements tant pour l'action publique, nationale ou locale, que pour les professionnels et les opérateurs privés. Il ne s'agit

Notes

²¹ ANCT, PUCA, Cahier des charges de l'évaluation de l'AMI Fabrique de territoire, 2019.



pas de juger de la qualité intrinsèque de telle ou telle opération mais d'examiner ce que la dynamique engagée par ce dispositif d'appel à projets permet de faire ou de ne pas faire, ce qu'elle produit, ce qu'elle ne produit pas ou pas encore ».

Concrètement, la présente évaluation est guidée par plusieurs objectifs qui se déclinent ensuite en plusieurs questionnements généraux et une problématique de recherche.

Les objectifs de l'évaluation

L'évaluation de l'AMI « Fabrique de territoire » repose d'abord sur deux grands objectifs opérationnels.

- Etudier la pertinence, l'efficacité et la cohérence de l'AMI pour soutenir le développement des tiers-lieux et pour accompagner leurs impacts sur les territoires.
- Etudier les conditions de possibilité des impacts²² des Fabriques de territoire²³.

Alors que les spécificités des tiers-lieux en France demeurent encore mal appréhendées, cette évaluation comporte également une dimension de recherche autour de deux objectifs opérationnels :

- Situer et définir les Fabriques comme une catégorie de tiers-lieux qui sont devenus spécifiques, parce qu'ils sont sélectionnés par l'Etat, dotés d'un label et de ressources importantes.
- Interroger, à travers le cas spécifique de l'AMI « Fabriques de territoire », la manière dont l'action publique renforce et éventuellement transforme ces tiers-lieux sélectionnés.

Les questions de la recherche évaluative

Au début de cette recherche, les premiers entretiens de cadrage réalisés avec l'ANCT et France Tiers-lieux ont permis d'identifier un certain nombre de questions que se posent les pouvoirs publics sur la nature des tiers-lieux sélectionnés et labellisés comme « Fabriques de territoire », et sur la potentielle contribution des Fabriques de territoires à la construction et à la mise en œuvre de l'action publique :

- Les Fabriques sont-elles représentatives de la diversité qui caractérise l'écosystème des tiers-lieux existants sur les territoires ?
- Les Fabriques sont-elles en capacité de soutenir en tant que « lieux ressources » l'émergence d'autres tiers-lieux ?
- Les Fabriques sont-elles en capacité d'animer des réseaux de tiers-lieux et se développent-elles en complémentarité vis-à-vis des réseaux régionaux de tiers-lieux ?
- Les Fabriques sont-elles capables de répondre à des besoins et des usages micro-locaux auxquels les politiques publiques nationales et locales répondent peu ou mal ?
- Les Fabriques sont-elles « des relais » pour le déploiement de certains dispositifs (notamment numériques) de l'action publique nationale ou locale ?
- Les Fabriques sont-elles en capacité de diffuser des modes de faire, de transformer les pratiques de l'action publique, notamment celles des élus et des techniciens ?

La formulation de ces questions évaluatives n'est pas neutre puisqu'elle reflète les attendus de l'Etat concernant ce que sont les tiers-lieux, et ce qu'ils peuvent réaliser en faveur de l'action publique. Ces attendus peuvent être explicités ici de la manière suivante :

Notes

²² Certains travaux portant sur les tiers-lieux leur prêtent des impacts positifs démultipliés par le fait qu'ils investissent une grande pluralité de champs d'action²² (artisanat, numérique, lien social, etc.). Voir Approches !, (2018), L'évaluation des effets sociaux des lieux hybrides. Carnet pour une démarche collective, et Lab Chronos et Ouishare, (2018). Mille lieux : objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires.

²³ Les études d'impact se concentreraient sur l'impact d'une initiative au lieu de prendre en compte la dimension collective de l'impact et sur l'apport de solutions liées au changement d'échelle des projets plutôt qu'à l'évolution des normes de l'action publique, Emmanuelle Besançon, Nicolas Chochoy, (2019). « Mesurer l'impact de l'innovation sociale : quelles perspectives en dehors de la théorie du changement ? », RECMA, n°352, pp.42-57.



- constituer un vecteur d'engagement citoyen pour innover à des niveaux où les services de l'Etat et certaines collectivités ne peuvent agir par manque de moyens et/ou de savoir-faire ;
- développer et mobiliser des méthodes expérimentales, collaboratives, et itératives, pour davantage partir des besoins des usager.ères, à l'inverse d'une offre de service descendante ;
- proposer en principe des activités et des ressources libres et gratuites d'accès reposant sur plusieurs valeurs et règles de partage et de réciprocité ;
- favoriser enfin la mise en commun de lieux, de ressources, d'outils, et d'expertises pratiques avec les autres acteurs des écosystèmes locaux (associations, collectivités).

Alors que les attentes sont élevées et situées sur plusieurs champs distincts (l'offre de service, la participation citoyenne, les communs, l'innovation sociale et le développement territorial), nous chercherons à répondre à la question générale suivante : **comment ces « qualités » supposées des tiers-lieux sont affectées, ou non, par la collaboration du champ des tiers-lieux avec l'action publique, a fortiori lorsqu'ils deviennent des Fabriques de territoire ?**

Pour répondre à cette question générale, nous avons ensuite élaboré des questions évaluatives qui sont présentées dans l'annexe de ce rapport (p.75).

LE CADRE THÉORIQUE

Afin de répondre à ces questions générales et à cette problématique, nous proposons enfin de définir plus précisément la notion de tiers-lieux et la manière dont les relations entre tiers-lieux et Etat peuvent être appréhendées. Nous adoptons d'abord une définition opérationnelle des tiers-lieux comme des communautés de pratiques qui doit permettre de mieux appréhender quelles sont les communautés mobilisées dans les Fabriques, leurs modes d'action et leurs méthodes, leurs savoirs partagés, et leurs règles de gouvernance (voir ci-dessous). Une lecture critique et nuancée du concept d'institutionnalisation nous permet également d'appréhender les effets du soutien de l'Etat sur la montée en charge des Fabriques sur les territoires, sur le renforcement de leurs capacités, mais aussi sur les dilemmes de cette structuration (p.15).

Une définition des tiers-lieux comme des communautés de pratiques

Alors que de nombreux travaux, issus d'univers scientifiques ou militants, définissent d'abord les tiers-lieux en fonction de leurs caractéristiques et activités supposées²⁴, la notion de communauté intentionnelle permet de montrer comment les tiers-lieux rassemblent des usager.ères qui partagent un désir de vivre et de travailler ensemble au sein d'un même espace ou lieu physique²⁵. Dans ce contexte académique, nous pensons que définir la communauté au sens de « communauté de pratiques » permet davantage de sociologiser l'analyse des conditions d'émergence et de développement des tiers-lieux, si l'on veut bien définir ce terme de la manière suivante :

« [Une communauté de pratiques est] Un groupe de personnes qui se rassemblent afin de partager et d'apprendre des uns et des autres. Ils sont tenus ensemble par un

Notes

²⁴ Voir par exemple la cartographie des tiers-lieux, très utile pour le recensement de ces activités, proposée par Bazin, H. (2018). La centralité populaire des tiers-espaces. L'Observatoire, (2), 91-93.

²⁵ Par opposition à des communautés dont l'appartenance est assignée par des caractéristiques socio-démographiques, ces communautés peuvent regrouper des personnes ayant des profils très hétérogènes, Lallement, M., (2015), L'âge du Faire. Hacking, travail, anarchie, Paris, Le Seuil. évoque notamment la notion de communauté intentionnelle moins comme un concept que pour analyser leurs nouvelles caractéristiques (la centralité du travail notamment). Voir aussi Antonoli, M., Bureau, M.C et Rouxel, S. (2015). « Tiers-lieux, communauté à l'œuvre. Bricolage et nouvelle écologie du faire », Chimères, pp.129-137.



intérêt commun dans un champ de savoir et sont conduits par un désir et un besoin de partager des problèmes, des expériences, des modèles, des outils et les meilleures pratiques²⁶ »

Cette notion permet d'abord d'interroger **les profils socio-démographiques des porteur.ses de projet et des personnes qui utilisent, ou contribuent au fonctionnement des tiers-lieux**. De fait, des tiers-lieux portés par des catégories de professionnel.les ou de bénévoles diverses, dont les compétences, les réseaux et les multi-appartenances sont susceptibles de varier, peuvent influencer la nature des activités proposées, des projets portés par un tiers-lieu. De plus, cette notion permet de comparer les communautés entre elles, et d'analyser si elles disposent d'intérêts communs et de valeurs communes.

Penser les tiers-lieux comme des communautés de pratiques invite également à chercher à saisir **quels sont les méthodes d'expérimentation, de programmation ouverte ou non, et de participation citoyenne par le « faire » que les membres de ces communautés mettent en œuvre**. Il s'agit notamment d'identifier les apprentissages que les membres des tiers-lieux retiennent de leurs expériences et de leurs activités communes, et de comprendre si et comment les personnes structurent et documentent leurs activités, avec quels moyens, quels soutiens.

Enfin, étudier le fonctionnement des tiers-lieux comme des communautés de pratiques permet d'interroger finement **les règles que se donnent ses membres pour organiser le lieu, la conception du lieu, la conception des activités, et la gouvernance même du lieu**. C'est l'analyse des communautés qui permet alors de comprendre les points de tension, de glissement de la gouvernance des tiers-lieux et des critères qui permettent ou non l'accès de nouveaux membres aux tiers-lieux²⁷. Il s'agira notamment de comprendre si les Fabriques permettent à leurs membres de concevoir, mais aussi d'administrer les ressources, biens et services issus de leur coopération²⁸ au sens de « communs »²⁹.

A partir des distinctions opérées par Kebir et Wallet³⁰, nous proposons ici de distinguer si et comment les communautés de pratiques des Fabriques développent, grâce à l'AMI, trois niveaux d'offre de services :

- **des activités servicielles (proximité ou dispositifs de service public)** (ateliers éducatifs ou de sensibilisation à des thématiques, médiation numérique, accompagnement à l'insertion sociale et économique) qui s'appuient sur un lieu et des horaires amplifiés ;
- **des activités productives spécifiques** qui recouvrent des activités de production ayant une valeur sociale mais aussi économique (artisanale, agricole via des jardins partagés « nourriciers », production numérique dans les Fablabs, culturelle) ;
- **des activités de recherche « citoyenne »** (par opposition à recherche académique), ayant une volonté de produire de la connaissance ouverte et partagée via une logique d'expérimentation, de documentation et de diffusion dans les champs par exemple de

Notes

²⁶ Wenger, E. C., McDermott, R. et Snyder, W. M., (2022). « Cultivating Communities of Practice : A guide to Managing Knowledge », Boston, MA : Harvard Business School Press, cité par Tremblay D.G, (2005), « Les communautés de pratiques : quels sont les facteurs de succès ? », Revue Internationale sur le Travail et la Société, pp.52-79.

²⁷ Voir Lallement, M., (2015). L'âge du Faire. Hacking, travail, anarchie, Paris, Le Seuil.

²⁸ Voir Movilab : [Movilabhttps://movilab.org/wiki/D%C3%A9finition_des_Tiers-Lieux](https://movilab.org/wiki/D%C3%A9finition_des_Tiers-Lieux)

²⁹ Nous entendons ici davantage cette notion de commun au sens de représentation des usager.ères dans la gouvernance même de la Fabrique. Plus précisément, la notion de commun désigne à la fois une ressource et le système de coopération qui permet à une communauté d'en assurer la gestion. La définition retenue pour notre propos est celle de Eléonore Ostgrom qui précise huit principes qui permettent l'autogouvernement des biens communs, parmi lesquelles : la mise en place de règles bien adaptées aux besoins et aux conditions locales conformes aux objectifs des individus ; un système permettant aux individus de participer à la définition et à la modification des règles (un « faisceau de droits ») ; une gouvernance effective et redevable vis-à-vis de ses membres ; et une auto-détermination reconnue par des autorités extérieures, Elinor Ostrom, Governing the commons: The evolution of institutions for collective action, s.l., Cambridge university press, 1990.

³⁰ Kebir, L., Wallet, F., (2020). Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne, PUCA, Edition Réflexions en partage. pp.30-32.



l'engagement bénévole, de la coopération territoriale ou encore de l'aménagement urbain.

L'évaluation visera donc à comprendre quels types de communautés de pratiques ont été soutenus par l'Etat, et quels types d'activités et de ressources ont été développés par ces communautés. Nous nous sommes notamment interrogés sur les processus qui guident le choix des Fabriques de territoire de développer des activités sur certaines thématiques (notamment dans les champs du numérique, de l'alimentation durable, et de la culture), sur les conditions de production de cette multi-activité, sur la pérennité des modèles économiques des Fabriques et, enfin, sur le degré de coopération de ces initiatives avec les pouvoirs publics.

La relation entre tiers-lieux et pouvoirs publics : une institutionnalisation négociée ?

Au premier abord, la coopération entre tiers-lieux et pouvoirs n'a cependant rien d'une évidence en raison du positionnement ambivalent des tiers-lieux, qui expérimentent des activités sur de nombreux secteurs de l'action publique. Par ailleurs, en travaillant avec les tiers-lieux, l'action publique ne risque-t-elle pas de faire perdre à ces derniers les qualités qui, à l'origine, ont suscité son intérêt ? **Plusieurs travaux ont d'ores et déjà abordé cette question sous l'angle de l'institutionnalisation.** En somme, les tiers-lieux s'institutionnalisent-ils s'ils collaborent avec les pouvoirs publics ? si oui : à quelles conditions ? et répondent-ils toujours dans ce cas à l'appellation « tiers-lieux », aux caractéristiques et aux attentes que ce terme cristallise ? Le terme d'« institutionnalisation » des organisations, *a fortiori* des tiers-lieux, recoupe en réalité deux acceptions bien distinctes.

La notion d'institutionnalisation peut d'abord être mobilisée, sous un angle politique, pour **désigner l'adoption d'objectifs ou de modes de financement propres à l'action publique.** Autrement dit, les tiers-lieux qui, pour coopérer avec les pouvoirs publics, adoptent un cadre d'action lisible par les acteurs publics, voire des formes d'engagement contractualisées, s'engagent *de facto* dans une forme d'institutionnalisation. Ainsi, la participation des collectivités territoriales à la gouvernance de certains lieux ou la greffe de tiers-lieux à l'offre de service portée par des institutions, culturelles³¹ ou non, constituent des cas d'institutionnalisation connus et documentés. De la même manière, Marie Bergeron emploie la notion d'institutionnalisation pour désigner cette fois la formalisation croissante des projets et de la gouvernance des tiers-lieux qui contractualisent avec la puissance publique³².

La notion d'institutionnalisation peut également se comprendre sous un angle plus **organisationnel.** Le concept d'institutionnalisation, proche de celui de bureaucratiation, désigne alors « un processus de constitution et de transformation d'organisations, de structures, de règles formelles et informelles qui fournissent aux acteurs des cadres d'action relativement stables et censés assurer une certaine prévisibilité de leur comportement réciproque »³³. En d'autres termes, un tiers-lieu ne s'institutionnalise pas seulement parce qu'il renforce ses relations et sa dépendance aux pouvoirs publics, mais bien parce qu'il adopte également les modes de faire de l'action publique. Lhoste et Barbier parlent ainsi « d'institutionnalisation des tiers-lieux »³⁴ pour désigner le processus de transformation des pratiques collaboratives issues du bricolage

Notes

³¹ Aubouin, N. (2018), « Dynamiques organisationnelles, modes de gestion et institutionnalisation de différents tiers-lieux culturels », L'Observatoire, vol. 52, no 2, p. 39-42.

³² Les formes d'institutionnalisation des tiers-lieux, de l'action collective à l'action publique, <https://fonda.asso.fr/ressources/les-formes-dinstitutionnalisation-des-tiers-lieux-de-laction-collective-laction-publique>, (consulté le 18 juillet 2023).

³³ Bordat-Chauvin, E. (2020). « L'institutionnalisation des politiques culturelles en question. Perspectives latino-américaines », Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique, no 30bis, p. 151-178.

³⁴ Lhoste, E. et Barbier, M. (2016). « L'institutionnalisation des tiers-lieux du "soft hacking" », Revue d'anthropologie des connaissances no 10, p. 43-69.



(« *hacking* ») dans un format (« *fablab* ») dont l'organisation matérielle et économique suppose un soutien des pouvoirs publics, générant de fait un ancrage institutionnel plus prononcé³⁵. De la même manière, l'adoption par les tiers-lieux de pratiques managériales et gestionnaires³⁶, voire de méthodologies (diagnostic, évaluation, définition d'objectifs) empruntées à l'action publique, correspond également à cette première forme d'institutionnalisation des tiers-lieux.

Ce faisant, l'analyse des effets du soutien de l'Etat aux tiers-lieux mérite quelques nuances. En effet, **l'institutionnalisation des relations ou des modes de fonctionnement de ces initiatives n'est pas nécessairement linéaire**. D'une part, les processus d'institutionnalisation sont très souvent négociés sur un plan politique comme sur un plan institutionnel : le tiers-lieu devient un « lieu de frottement » entre des activités professionnelles et bénévoles, entre des contributeurs actifs et les clients des services³⁷. D'autre part, la transformation des modes de fonctionnement peut s'accompagner d'activités d'intermédiation qui évitent une trop grande bureaucratisation des méthodes d'action³⁸.

Dans ce contexte, cette évaluation cherche à investiguer cet axe de tension : dans quelle mesure la généralisation du soutien de l'Etat aux tiers-lieux, tel qu'il s'exprime à travers l'AMI «Fabriques de territoire», offre-t-elle la possibilité d'une généralisation – et d'une structuration - des méthodes spécifiques et promesses des tiers-lieux ? Peut-on considérer que cette généralisation et cette structuration accompagne d'une certaine manière une vague d'institutionnalisation et de bureaucratisation de ces espaces ? Les tiers-lieux adoptent-ils ou négocient-ils les attendus des pouvoirs publics ? et si oui : comment ? Nous proposons alors de répondre au cours de l'évaluation à la problématique suivante : **dans quelle mesure le soutien de l'État permet-il de démultiplier le déploiement, la montée en charge et l'impact d'une pluralité de tiers-lieux, sans que ceux-ci ne s'institutionnalisent, au point de perdre leurs spécificités d'origine ?**

Pour répondre à ces questions, l'Agence Phare a souhaité garantir et respecter l'anonymat des personnes, et donc des « Fabriques de territoire » qui ont accepté de nous recevoir. Alors que la plupart de nombreux travaux existants sur les tiers-lieux portent sur des acteurs connus de tout.es, nous considérons ici que cet anonymat est une condition nécessaire pour favoriser le recueil d'une parole aussi libre que possible, et éventuellement critique, sur le sujet de l'AMI, mais aussi sur le fonctionnement et les dilemmes des « Fabriques de territoire ». Pour cette raison, les « Fabriques de territoire » que nous avons enquêtées sont présentées en annexe, et le nom des Fabriques a été remplacé par un nom d'arbre, aussi neutre que possible dans sa formulation (p.76 à p.78).

Notes

³⁵ Stephen R. Barley et Pamela S. Tolbert, « Institutionalization and structuration: Studying the links between action and institution », *Organization studies*, 1997, vol. 18, no 1, p. 93-117.

³⁶ Bazin, H. (2022). Labo des Tiers-lieux - Entre éducation populaire et tiers lieux, <https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/entre-education-populaire-et-tiers-lieux/>, (consulté le 18 juillet 2023).

³⁷ Nicolas Aubouin, op.cit.

³⁸ Evelyne Lhoste et Marc Barbier, op. cit.



1/ LES FABRIQUES : DES TIERS-LIEUX QUI SE TOURNENT DE FAÇON CROISSANTE VERS DES BESOINS DE TERRITOIRE

Le lancement de l'AMI « Fabriques de territoire » en 2019 préfigure la construction par l'Etat d'une politique nationale de soutien aux tiers-lieux, dont la montée en puissance sur les territoires constitue un phénomène relativement récent. L'Etat a-t-il soutenu réellement des initiatives qui répondent aux principales caractéristiques des tiers-lieux ? Ces initiatives peuvent-elles tenir la promesse de s'ouvrir davantage vers les besoins du territoire dans lequel elles s'inscrivent ?

L'évaluation démontre d'abord que les « Fabriques de territoire » se répartissent et agissent de manière équilibrée sur le territoire national, en mobilisant une logique de programmation ouverte et des activités de coopération (p.17). Si les Fabriques reposent sur des communautés de pratiques très actives, la gouvernance de ces initiatives demeure l'apanage d'équipes-projets resserrées, davantage que de collectifs ouverts, associant les contributrices et les contributeurs à la gestion des lieux et des activités (p.23). Dans ce contexte, l'AMI a permis aux différentes Fabriques de se tourner davantage vers des besoins de territoires tels qu'ils peuvent être définis, lors des activités expérimentées dans une logique de proximité, par les habitant.es, les porteur.ses de projet, ou les collectivités territoriales (p.28).

UN RENFORCEMENT DU MAILLAGE DE LIEUX CARACTÉRISÉS PAR LEUR PROGRAMMATION OUVERTE ET LA MULTI-ACTIVITÉ SUR LES TERRITOIRES

En France, les tiers-lieux sont répartis de manière très inégale selon les régions³⁹. Dans ce contexte, l'AMI a renforcé le maillage du territoire national en tiers-lieux, à l'échelle départementale et à l'échelle de bassins de vie (p.18). Nous pouvons affirmer que les Fabriques se positionnent sur des thématiques qui sont plutôt représentatives de l'écosystème des tiers-lieux (p.19). Nous considérons alors ici que les Fabriques de territoire sont bien des tiers-lieux physiques à partir du moment où elles proposent une programmation ouverte qui renforce le développement de la multi-activité et l'adaptation des solutions proposées aux besoins et aux opportunités de communautés locales (p.21).

Notes

³⁹ Si les régions de l'Île de France (16 %), de l'Auvergne Rhône-Alpes (13 %) et de l'Aquitaine (13 %), et dans une moindre mesure de l'Occitanie (11 %), de la Bretagne (8 %) et des Hauts de France (8 %) sont fortement concernées par le déploiement de tiers-lieux, les autres régions sont plus en retrait, France Tiers-lieux, « Panorama 2023 des tiers-lieux ». Publication de l'Observatoire des tiers-lieux, 2023.



Une répartition départementale équilibrée des Fabriques, qui se mobilisent dans les bassins de vie dans une logique d'ultra-proximité

L'analyse de la répartition géographique des tiers-lieux labellisés « Fabrique de territoire » fait apparaître trois grandes tendances. Premièrement, les 300 « Fabriques de territoire » sont présentes, à raison d'un à deux lieux labellisés, dans la quasi-intégralité des départements français, répondant ainsi à l'objectif initial de renforcer le maillage territorial du déploiement de tiers-lieux en capacité de soutenir l'émergence de nouveaux tiers-lieux sur des territoires qui en sont moins dotés⁴⁰. Autrement dit, l'objectif de l'Etat de soutenir une meilleure dissémination des ressources, des expertises et des réseaux favorables au développement et au déploiement des tiers-lieux est donc formellement atteint.

Un deuxième enseignement renvoie au **poids territorial des réseaux historiques structurant les tiers-lieux sur le territoire**. En Aquitaine, Bretagne, Normandie ou encore dans la Loire⁴¹ et plus largement en région Rhône-Alpes, les réseaux de tiers-lieux sont particulièrement actifs. Lors des premières vagues de labellisation, **les Fabriques se concentrent encore toutefois autour de grandes régions métropolitaines**, particulièrement la petite couronne parisienne et les métropoles de Lyon, Nantes, Marseille, Bordeaux et Lille. Les Fabriques n'échappent donc pas complètement au fait que les tiers-lieux continuent de bénéficier à un milieu urbain de davantage de ressources et d'opportunités⁴².

A l'échelle de chaque département, **les « Fabriques de territoire » sont, comme de nombreux tiers-lieux, d'abord et avant tout, des initiatives de grande proximité, dont le centre de gravité se situe à l'échelle de leur bassin de vie, délimité par une ou plusieurs communes et équipements de références**⁴³. Les activités des tiers-lieux sont déployées au sein des murs du lieu (réunions, ateliers) ou bien devant celui-ci (marchés, stands, etc.), et elles touchent des publics dans un rayon de quelques kilomètres, voire à plusieurs dizaines de kilomètres dans le cas d'initiatives périurbaines et rurales. Si le soutien de l'AMI a donc permis de renforcer la présence de Fabriques, sur les territoires, dans une logique de grande proximité, ce soutien a pu générer de la concurrence sur les territoires concernés.

À la lumière de ces constats, nous sommes en mesure d'affirmer que le programme « Fabriques de territoire » a permis d'apporter un **soutien relativement équilibré à des tiers-lieux situés sur l'ensemble du territoire français**, tout en alimentant des régions et des zones territoriales moins pourvues en tiers-lieux. L'ancrage des Fabriques dans leur bassin de vie a une implication concrète : le déploiement d'activités thématiques dépend dans une large mesure des caractéristiques des territoires dans lesquelles elles s'inscrivent (disponibilité ou non de certains équipements, notamment numériques, présence ou non d'initiatives et d'associations proposant des dispositifs d'action publique notamment sociaux, etc.). **Ce sont bien souvent les caractéristiques des territoires qui guident alors les représentations par les collectifs ou fondatrices et fondateurs des tiers-lieux, et le choix de développer des activités dans des champs thématiques**. De ce point de vue, les Fabriques soutenues par l'AMI sont plutôt représentatives de l'écosystème des tiers-lieux en France.

Notes

⁴⁰ Il est par ailleurs vraisemblable que certains départements n'accueillant « aucune » Fabrique à cette date en aient été pourvus lors des dernières vagues de labellisation.

⁴¹ Burret, A. (2013). « Démocratiser les tiers-lieux », *Multitudes*, 2013, vol. 1, no 52.

⁴² A noter que la vague de « Fabriques de territoire » de 2023, postérieure à l'évaluation, a modifié cette donne en labellisant davantage de Fabriques en ruralité et hyper ruralité. Voir : Agence nationale de la cohésion des territoires, « [Soutien du Gouvernement aux tiers-lieux : 82 nouvelles fabriques de territoires dans toute la France \(agence-cohesion-territoires.gouv.fr\)](#) ».

⁴³ INSEE. (2022). « Bassin de vie 2022 Note méthodologique ». Note à diffusion externe, Voir : <https://www.insee.fr/fr/information/6676988>



L'AMI a soutenu une pluralité de thématiques qui sont plutôt représentatives des tiers-lieux en France

Au cours de cette évaluation et du déroulement de l'enquête, certain-es représentant-es de tiers-lieux se sont **interrogé-es sur la possible surreprésentation de certaines activités** (espaces de coworking, activités numériques) **parmi celles développées par les lauréats du programme**. L'hypothèse a été émise selon laquelle l'Etat aurait imposé les problématiques du coworking et du développement de l'innovation, de la formation et de la médiation numérique à un écosystème des tiers-lieux qui ne se réduit pas à ces deux mouvances. Dans les faits, **les lieux sélectionnés par l'AMI sont porteurs d'une diversité de thématiques plutôt représentatives de l'ensemble des tiers-lieux**.

L'analyse des données de France Tiers-lieux de 2021⁴⁴ et nos observations et entretiens de terrain, donnent à voir une réalité nuancée. La proportion d'espaces de coworking (environ 70 %), de cuisines partagées (13 %), ou de terres agricoles et jardins agricoles (8 %) portés par les « Fabriques de territoire » sont pratiquement équivalentes aux thématiques recensées auprès des tiers-lieux en France. De même, des différences ténues peuvent être observées entre les Fabriques et les autres tiers-lieux sur d'autres volets : les Fabriques ont légèrement plus tendance à proposer des laboratoires d'innovation sociale ou des living lab (25 % contre 17 % des tiers-lieux) et des ateliers artisanaux partagés (22 % contre 19 %).

La principale différence entre le champ d'action des Fabriques et des tiers-lieux porte très clairement sur **la sur-représentation des Fablabs et lieux de fabrication numérique et des lieux de fabrication culturelle**. En effet, une part très importante des tiers-lieux labellisés « Fabriques de territoire » se positionnent sur des activités de type Fablab et ateliers de fabrication numérique (61 % contre 30 % pour le reste des tiers-lieux), ou encore sur des activités culturelles de type laboratoires de fabrication culturelle, lieux intermédiaires, friches (42 % contre 27 % pour l'ensemble des tiers-lieux)⁴⁵. **Cette tendance peut s'expliquer par plusieurs facteurs**. Depuis le début des années 2000, les acteurs culturels de l'univers des tiers-lieux ont une plus grande expérience et connaissance des règles de l'action publique via le programme « Nouveaux Territoires de l'Art » : ces acteurs ont probablement mieux su répondre aux attendus du cahier des charges de l'AMI. De même, l'AMI a pu favoriser la reconnaissance de porteur.ses de projet historiquement positionné.es sur le numérique ou inciter des porteur.ses de projet éloigné.es de cette thématique à proposer des activités numériques. Ainsi, des Fabriques positionnées sur des enjeux d'alimentation solidaire (épicerie solidaire) ou de l'alimentation durable, ont perçu l'AMI comme une opportunité de construire, dans le champ du numérique, de nouvelles activités servicielles et/ou de nouveaux messages de prévention complémentaires de leurs activités initiales, avec le sentiment de l'urgence de « devoir proposer quelque chose sur le sujet »⁴⁶, plutôt que comme une contrainte imposée et descendante⁴⁷. Le tableau ci-après permet de visualiser la proportion d'activités proposées par les Fabriques et par les tiers-lieux en France.

Notes

⁴⁴ France Tiers-Lieux, (2021). Nos Territoires en Action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre futur.

⁴⁵ Plus récemment les données de l'étude plus récente menée par France Tiers-lieux en 2023 indique que les Fabriques demeurent représentatives des tiers-lieux en France, puisque 55 % d'entre eux seraient des bureaux partagés ou des espaces de coworking, 31 % des lieux culturels, France Tiers-lieux, « Panorama 2023 des tiers-lieux ». Publication de l'Observatoire des tiers-lieux, 2023.

⁴⁶ Extrait d'un entretien, porteur de projet de la Fabrique des Peupliers.

⁴⁷ Pour autant, la plupart des tiers-lieux sélectionnés qui ont adopté de nouvelles activités numériques, n'ont pas renoncé aux thématiques existantes. Plus encore, l'AMI a aussi sélectionné des initiatives qui adoptent un positionnement distancié ou une certaine retenue à l'égard du numérique. Certain.es fondateur.rices des Fabriques assument ainsi un positionnement critique à l'égard de la tendance à la numérisation de la société de manière générale, ou bien à l'égard de la tendance à vouloir doter les tiers-lieux de nouvelles fonctionnalités ou services numériques (notamment sur la médiation numérique).



Tableau n°1 : Une première comparaison de la répartition des activités portées par les tiers-lieux et les « Fabriques de territoire » en 2020⁴⁸.

Thématiques	Tiers-lieux	« Fabriques de territoire »
Coworking	75 %	71 %
Fablabs, ateliers de fabrication numérique	30 %	61 %
Tiers-lieux culturels (laboratoires de fabrication culturelle, lieux intermédiaires, friches)	27 %	42 %
Ateliers artisanaux partagés	19 %	22 %
Laboratoires d'innovation sociales, living lab	17 %	25 %
Cuisines partagées, foodlab	14 %	13 %
Terres agricoles, jardins partagés	9 %	8 %

Echantillon : n = 930 tiers-lieux et n = 70 Fabriques

Cette comparaison du champ d'action des tiers-lieux et des « Fabriques de territoire » permet de constater que lorsque des Fabriques investissent fortement les **enjeux de la transition alimentaire et la promotion de l'alimentation durable (8 %)**, notamment via la montée en puissance des tiers-lieux nourriciers⁴⁹, elles s'impliquent moins directement sur les transitions **environnementale et énergétique** (éco-conception, réemploi, mobilités douces, consommation énergétique, etc.). Ce type d'activité reste en effet modeste et constitue « rarement le cœur de leur proposition »⁵⁰. Cette tendance s'explique par exemple par le fait que de telles orientations dépendent souvent d'orientations politiques plus larges que l'échelle communale et locale (sur la rénovation énergétique), ou bien qu'elles se déploient dans des territoires ruraux relativement isolés où le recours à la voiture est encore incontournable⁵¹. La présence de partenaires locaux (par exemple en lien avec le mouvement Low Tech) reste rare.

A l'inverse, la relative faible implication des Fabriques sur les thématiques **de l'action sociale et de la solidarité menées auprès de publics précaires peut s'expliquer par la forte densité des solutions et des dispositifs existants dans ce champ** (CCAS des communes, etc.). Si certaines Fabriques s'appuient sur des dispositifs d'action publique tels que les chantiers d'insertion, ou des activités à destination de publics socialement et économiquement vulnérables, ces activités sont rares, et lorsqu'elles sont mises en œuvre, elles sont surtout menées via des partenariats externes avec les centres sociaux, ou les missions locales, par exemple.

Notes

⁴⁸ France Tiers-Lieux, (2021). Nos Territoires en Action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre futur.
⁴⁹ 10 % des tiers-lieux se définissent désormais comme des tiers-lieux nourriciers. France Tiers-lieux, « Panorama 2023 des tiers-lieux ». Publication de l'Observatoire des tiers-lieux, consulté en septembre 2023.
⁵⁰ Pour reprendre l'analyse et l'expression de Lab Chronos et Ouishare, (2018). Mille lieux : objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires.
⁵¹ « Certains tiers-lieux s'engagent en termes d'éco-conception, de réemploi ou de circuits-courts mais en font rarement le cœur de leur proposition de valeur (...). Les tiers-lieux ont peu d'impact sur des problématiques environnementales plus larges, comme le recours massif à la voiture individuelle dans les villes moyennes ou la consommation énergivore du bâti ancien. L'exemplarité attendue des tiers-lieux sur ces enjeux de transition écologique reste dépendante d'orientations politiques à plus grande échelle », Lab Chronos et Ouishare, (2018). Mille lieux : objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires.



Si cette comparaison des thématiques portées par des tiers-lieux et des « Fabriques de territoire » s'avère utile pour comprendre le degré de représentativité des activités des Fabriques, elle ne doit pas occulter, dans le fond, que les Fabriques, comme les tiers-lieux eux-mêmes, ne se définissent pas seulement par une thématique ou une activité centrale. **Ces espaces se structurent en effet, dans leur très grande majorité, via une logique de programmation ouverte qui permet aux personnes impliquées dans la conception des activités et dans la gouvernance des initiatives d'adapter la nature des activités aux besoins de la ou les communautés d'usager.ères.**

Le lieu physique : une ressource centrale au service d'une logique de programmation ouverte

L'ancrage des Fabriques s'appuie d'abord sur des lieux qui ont **une très forte valeur locale**. Certains lieux ont une valeur patrimoniale esthétique et historique forte (musée, maison de caractère, etc.). D'autres lieux ont une valeur symbolique et affective locale forte dans le contexte de territoires sinistrés (reprise d'un ancien bar ayant fermé pour des raisons économiques, ou bien d'une ancienne école). L'aménagement d'un lieu physique dans des territoires ruraux et périurbains périphériques est considéré comme la condition nécessaire à l'élaboration de configurations sociales plus informelles et plus durables :

« On fait tiers-lieu par le lieu, on croit beaucoup à l'incarnation des choses. On fait des choses avec des artistes, des étudiants, des MJC, des centres de loisirs. Le cadre favorise le contenu ». (Prise de parole d'une participante au comité des tiers-lieux, salariée d'un Fablab).

Les lieux des « Fabriques de territoire » se caractérisent surtout par **l'idée de programmation ouverte, qui signifie que les lieux font évoluer leur offre d'activité en fonction de l'expression des besoins et des attentes des usager.ères qui composent le lieu, et des usages concrets qui en sont fait**. Cette logique de programme ouverte est globalement respectée lorsque toute personne, groupe de personnes, ou organisation (association, etc.) peut proposer des idées d'activités en lien avec des expertises existantes ou des besoins perçus, et lorsque le contenu des activités des tiers-lieux évolue en fonction des usages.

« La mise à disposition des espaces est gratuite (...); et en échange, chaque structure met à disposition son temps, son expertise [et] toute personne ou asso souhaitant occuper des espaces de façon gratuite ou sur participation ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique de l'Aulne, lieu de programmation culturelle).

Les « Fabriques de territoire » sont donc bien des tiers-lieux ressource au sens où elles recueillent et captent les idées d'activités proposées par les personnes volontaires sur les territoires. L'accueil inconditionnel de tous les publics, la mise à disposition de salles, l'écoute des propositions des personnes les plus volontaires et impliquées dans le projet, ou de partenaires associatifs, sont autant de principes qui se retrouvent dans les Fabriques, et qui définissent progressivement, par des rencontres, par des premières collaborations, les grandes lignes d'une programmation dont la nature et l'ampleur dépendent du degré d'implication des contributeurs et des contributrices du lieu.

Comme en témoigne l'encadré ci-après, **le principe de la programmation des Fabriques présente une grande souplesse et deux avantages. D'abord, celles-ci peuvent s'adapter en fonction des spécificités des territoires dans lesquelles elles se déploient**. A la différence d'une offre de service plus institutionnelle, une Fabrique peut faire évoluer le format d'une activité, ou bien y renoncer, en fonction du niveau d'adhésion des usager.ères. **Ensuite, elles peuvent aussi s'adapter, en fonction du niveau de mobilisation des communautés qui les composent, à des chocs externes**. Or, la littérature scientifique sur le sujet démontre que les crises extrêmes ne peuvent être anticipées, scénarisées en raison de l'existence de logiques de gestion de crise



procédurales, de court-terme, et peu structurées par des apprentissages⁵² : certains de ces travaux démontrent que **toute la difficulté des institutions et des pouvoirs publics est de prévoir, dans le processus de production des normes, les exceptions à la norme et le degré d'autonomie de ses agents**⁵³. A l'inverse, le mode de fonctionnement des tiers-lieux, lorsqu'il est basé sur la programmation ouverte, peut être considéré comme un facteur de résilience face à l'incertitude et à l'imprévisibilité des crises, comme en témoigne leur rôle au cours de la pandémie.

Encadré 3 - La programmation ouverte, un facteur de résilience

Au cours de la crise sanitaire et sociale liée à la pandémie de Covid 19, de nombreux lieux enquêtés au cours de cette évaluation sont restés ouverts. Bénéficiant de règles de fonctionnement souples, les initiatives sont restées également très réactives aux propositions et à la mobilisation des communautés d'usagers pour élaborer des réponses en lien avec les contraintes sanitaires, sociales et alimentaires liés aux confinements successifs.

Si certains lieux sont simplement restés disponibles aux populations, d'autres tiers-lieux ont été à l'origine de différentes initiatives productives pendant la pandémie. A titre d'exemple, dans le tiers-lieu du Peuplier, les personnes mobilisées dans les ateliers coutures ont produit des masques ; dans le tiers-lieu du Châtaignier, les habitant.es sont venu.es acheter des produits de premières nécessités dans l'épicerie solidaire ; dans le tiers-lieu du Chêne, la mise à disposition des imprimantes 3D a permis de produire des visières.

Comme en témoigne le porteur de projet de cette initiative, les tiers-lieux sont bien souvent les « seuls » à adopter ce double principe d'ouverture, d'accueil des gens et de programmation ouverte permettant de s'inscrire dans des chaînes manquantes de l'action publique :

« On était le seul lieu à pouvoir recevoir des gens. On a fabriqué des visières, on a mis à disposition des imprimantes 3D et ils imprimaient des visières tous les jours. On les montait à l'agglomération avec les collègues et on est allé les distribuer. C'était un des plus beaux moments d'entraide ». (Entretien avec le porteur de projet d'un Fablab parapublique).

A la différence d'initiatives plus institutionnelles, basées sur une logique de service proposée par des professionnel·les dédiés à sa gestion, soumises à de nombreux arbitrages et aux respects des procédures, les tiers-lieux, a fortiori les « Fabriques de territoire », caractérisés par leur souplesse, sont en capacité d'innover autour et au-delà des normes dans un contexte de crise, qu'elle soit environnementale, sanitaire, ou économique.

Synthèse

L'AMI « Fabriques de territoire » a permis de soutenir des initiatives qui proposent, dans une logique de grande proximité à l'échelle de bassins de vie, des lieux et une programmation ouverte. Cette tendance portée par les tiers-lieux, et a fortiori par les Fabriques qui disposent de plus de moyens et d'une plus grande visibilité sur les territoires, s'inscrit en rupture avec la tendance des collectivités locales de promouvoir, depuis les années 1980, le développement

Notes

⁵² « La coopération et la coordination demeurent le maillon faible – le peu pensé – des dispositifs organisationnels, en particulier ceux en charge de la préparation et de la gestion des crises », Henri Bergson, Olivier Borraz, Patrick Cassel, François Dedieu, (2020). *Covid 19 : une crise organisationnelle*. Paris, Presses de Science Po.

⁵³ Cuvelier, L. (2013), « L'ingénierie de la résilience : un nouveau modèle pour améliorer la sécurité des patients ? Le cas de l'anesthésie », Santé Publique, vol.25.



local et l'attractivité des territoires *via* l'implantation d'équipements (sportifs, culturels), de services ou de grands ensemble commerciaux afin d'attirer des personnes extérieures au territoire et générer de la richesse pour celui-ci. Ce modèle de développement produit deux biais importants. Dans les collectivités locales, les plus aisées, les habitant.es ne sont pas associ.ées aux choix. Sans moyens dédiés, les communes les plus modestes sur un plan économique renoncent à développer ces équipements et services. Dans les deux cas, les collectivités manquent d'une ingénierie pour accompagner les porteur.ses de projet qui souhaitent lancer une activité et pour soutenir des initiatives collectives pour réhabiliter les territoires avec les habitant.es. A titre d'exemple, en 2022, 21 000 communes rurales ne disposent pas de commerces de proximité, soit 62 % d'entre elles, contre 25 % en 1980⁵⁴. Face au risque de « dépossession et d'uniformisation des lieux »⁵⁵, nombreux sont les travaux qui soulignent que les tiers-lieux proposent une alternative dans la manière de réhabiliter des lieux et de produire des activités avec et pour les habitant.es⁵⁶. Tout en confirmant cette hypothèse, cette évaluation apporte une nuance : elle montre que cette ambition est conditionnée au fait d'associer, au-delà de la communauté d'usager.ères qui sont sociologiquement situés, les habitant.es des territoires.

LES FABRIQUES S'APPUIENT SUR DES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES, PLUS RAREMENT SUR UNE LOGIQUE DE « COMMUNS »

Un enjeu, pour l'Etat, est de soutenir des initiatives qui reposent sur une communauté active de **contributeur.ices qui**, à la différence d'initiatives plus institutionnelles, sont capables d'expérimenter et d'innover de nouvelles solutions sur les territoires en partant des besoins et des usages, à la différence d'une offre de service pensée au niveau national et local, et déclinée dans les bassins de vie de manière indistincte. **Nous démontrons ici que l'action de toutes Fabriques est portée par trois types de communautés de pratiques, des communautés militantes, des communautés entrepreneuriales, et des communautés parapubliques (p.23). Nous démontrons alors que la composition sociologique de ces communautés influence le choix de modèles juridiques qui peuvent favoriser la participation des contributeur.ices à la conception des activités et à la gouvernance des initiatives (p.25). Dans les faits, pourtant, la plupart des Fabriques rencontrées fonctionnent avec une gouvernance restreinte, du moins institutionnalisée, car les fondateur.ices des initiatives considèrent qu'il s'agit d'un facteur de stabilité (p.26).**

L'AMI a soutenu trois grands types de communautés de pratiques

Les communautés des Fabriques présentent d'abord des caractéristiques similaires en termes de taille. Elles se composent d'un ou plusieurs fondateur.ices et d'un noyau de contributeur.ices (bénévoles ou professionnel.les.), qui oscille entre 10 et 50 personnes en fonction de l'ancienneté du tiers-lieux, de la taille et des ressources des organisations concernées, ou encore de la densité du tissu associatif et entrepreneurial local. Ces chiffres sont à prendre comme un ordre de grandeur, car la définition et l'étendue des communautés peuvent varier en fonction des modes de comptabilisation adoptés par les Fabriques (qui tiennent plus ou moins compte de leurs adhérent.es, des personnes impliquées dans les actions, des sympathisant.es, des bénéficiaires indirect.es, etc.).

Notes

⁵⁴ INSEE, BPE en évolution 2016-2021, RP 2019 en géographie 2021

⁵⁵ Guilluy, C. (2023). « Les territoires d'avenir sont ceux de la France périphériques ».

⁵⁶ Bazin, H. (2018). « La centralité populaire des tiers-espaces », L'Observatoire, 2018, numéro 52, pp. 91-93.



Au cours de nos observations et de nos entretiens, nous avons constaté que les communautés des Fabriques se mobilisent bien toutes autour d'un ou plusieurs savoirs et savoir-faires partagés. Dans le cas d'initiatives qui se concentrent sur des projets de réhabilitation de lieux, c'est bien l'aménagement de l'espace physique qui constitue le point nodal de construction et de partage d'un ensemble de premiers savoir-faires communs. **Les communautés s'organisent également autour d'un fort intérêt pour des types de savoirs et savoir-faires proches d'un univers technique et professionnel (agricole, numérique, culturel, artisanal), marqué par le sens de la frugalité et de la débrouille**, qui alimente autant leur sens de l'engagement que leur motivation à s'engager dans des relations étroites de coopération pour apprendre. Ces personnes se retrouvent ainsi dans une logique de « travail » pour faire vivre le lieu⁵⁷.

« L'association compte 100 adhérents dont 10 très actifs qui se réunissent souvent dans cette salle. C'est comme toutes les associations, il y a ceux qui travaillent et ceux qui profitent. Mais il y a un petit groupe d'actifs solides. Ce sont des gens qui ont une forte culture de la technicité. Julien, le jeune homme aux cheveux longs que vous avez croisé dans le hall, a un master en intelligence artificielle. L'autre, à côté, a un doctorat en géophysique ». (Entretien avec le fondateur de la Fabrique du Cyprès, Fablab et campus connecté).

Alors que les pouvoirs publics et les tiers-lieux eux-mêmes mettent souvent l'accent sur l'image d'initiatives portées par des citoyen.nes, **une analyse sociologique de la composition des communautés des Fabriques permet d'identifier plusieurs tendances**. Premièrement, nous constatons que les « Fabriques de territoire » sont rarement portées par des citoyennes et des citoyens, vierges de tout engagement. Sociologiquement, les fondatrices et fondateurs de tiers-lieux ont en effet souvent déjà été impliqués dans **une activité associative, entrepreneuriale ou électorale (élus locaux)**. Certains **fondateur.ices** sont issus d'un milieu associatif militant très informel, d'autres sont issus d'associations déjà institutionnalisées (économie sociale et solidaire, éducation populaire), d'autres sont davantage issus du monde de l'action publique (élus, agents), d'autres enfin proviennent du monde de l'artisanat, de l'entrepreneuriat, de l'agriculture ou encore de l'univers de la responsabilité sociale des entreprises. Ces **fondateur.ices mobilisent leur capital militant ou institutionnel pour identifier les premiers membres de leur communauté, les premiers partenaires, et donc les premières sources de financement**. C'est en cela qu'ils colorent sociologiquement l'identité des communautés de pratiques mobilisées au sein des Fabriques⁵⁸.

Deuxièmement, les « Fabriques de territoire » n'ont pas la même approche de la réhabilitation et/ou de l'occupation du foncier. Nous constatons d'abord que, dans les initiatives militantes, la communauté de militants précède l'aménagement du lieu physique : elle est déjà constituée autour d'un socle de valeurs, elle porte déjà un projet par exemple culturel, artistique, ou numérique, et recherche activement un lieu pour le déployer. Pour leur part, les initiatives plus entrepreneuriales accèdent d'abord à un lieu par différents moyens (par exemple un héritage, un investissement sur capitaux propres ou d'investisseurs) et considèrent ainsi le lieu comme un moyen pour mobiliser une communauté de bénévoles. Les initiatives parapubliques, impulsées plus directement par les agents ou les élus des collectivités, visent pour leur part davantage à ouvrir des lieux pour mutualiser des moyens, des services et des usagers. Ainsi, si les initiatives militantes s'inscrivent dans une logique de « friche » pour développer des projets temporaires, les initiatives entrepreneuriales et parapubliques disposent d'un foncier disponible qu'elles cherchent à rationaliser ou à valoriser en mobilisant et en fédérant de manière *ad hoc* des habitant.es.

Notes

⁵⁷ On retrouve donc bien ici l'idée que le « travail » est constitutif de l'existence et de l'identité de ces communautés, voir Lallement, M., (2015). L'âge du Faire. Hacking, travail, anarchie, Paris, Le Seuil.

⁵⁸ Lhoste, E. et Barbier, M. (2016). « L'institutionnalisation des tiers-lieux du "soft hacking" », Revue d'anthropologie des connaissances, no 10, pp. 43-69.



Ces initiatives sont également différentes dans la manière de percevoir leur relation aux pouvoirs publics parce qu'elles s'inscrivent dans des univers de valeurs, de discours et de postures qui sont plus ou moins critiques de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs modes de fonctionnement institutionnalisés. Alors que les initiatives militantes ont tendance à adopter une posture distanciée à l'égard des pouvoirs publics, afin de conserver une indépendance dans la manière de concevoir des projets et la programmation du lieu, les initiatives entrepreneuriales adoptent une position plus pragmatique à l'égard des attendus des pouvoirs publics comme source de financement pour amorcer le projet. Les initiatives parapubliques ou publiques sont, elles, déjà impulsées ou arrimées à des logiques de coopération institutionnelle avec les collectivités territoriales : cela peut renforcer la pertinence et la cohérence de leur action à destination des politiques publiques, mais limiter leur capacité à mobiliser une communauté et à expérimenter. Or pour l'ensemble des personnes rencontrées lors de cette évaluation, la communauté est la principale caractéristique du tiers-lieu :

« La communauté est ce qui fait la différence par rapport à un service public traditionnel. C'est ça la nuance. Si tu réunis un groupe d'habitants avec des associations, solide...Tu n'as pas de coquille vide. » (Entretien avec un acteur national impliqué dans la mise en œuvre du programme).

La distinction entre les différents types d'initiatives, militantes, entrepreneuriales et parapubliques (voir annexe p.73) est utile pour distinguer leurs trajectoires et leur rapport à l'Etat. Bien que ces catégories puissent être poreuses, puisque des initiatives sont à la fois militantes et entrepreneuriales, ou bien militantes et parapubliques, **elles nous permettent d'affirmer que l'Etat a sélectionné et labellisé des tiers-lieux très diversifiés dans leurs histoires, leurs valeurs et leurs cultures de l'engagement.** Analyser les tiers-lieux sélectionnés sous l'angle de leur ancrage sociologique et politique, permet de dépasser une lecture des Fabriques sous l'angle de leurs activités, et d'interroger comment **les communautés choisissent de mener certaines activités, de construire des coopérations avec certains types de partenaires, et de faciliter ou non la participation des usagers.ères à la gouvernance de leurs projets.**

Des communautés très actives dans la conception des activités et des ressources des lieux

Initialement, beaucoup de Fabriques se sont constituées sur une logique de gouvernance élargie, liée à la nature embryonnaire des projets. Comme l'indique l'un des fondateurs d'une Fabrique mobilisée dans le champ du numérique :

« J'ai commencé à faire des ateliers imprimante 3D dans l'e-bus. Je me suis dit : on va voir si ça va attirer du monde. Et c'est là où j'ai rencontré l'ami d'un ami, qui avait entendu parler de moi, et de mon projet de Fablab. Donc on a continué à faire les ateliers. Et c'est là où je rencontre une autre personne qui est au CA actuellement, et une autre personne qui est un gros geek. Et eux aussi ils sont venus faire des ateliers. Et on avait des gens comme Henri, 88 ans, qui venait faire des ateliers fraiseuse et imprimante 3D. Et ça a pris ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Chêne, Fablab).

La construction d'une gouvernance partagée est cependant soumise à des enjeux de méthode. Comme l'indique le porteur de projet d'une Fabrique, le passage d'une participation de consommateur.ice à une logique de co-décision dans la gestion du lieu et des ressources est loin d'être spontané et automatique :

« Quand il y a beaucoup de jardins collectifs, les gens se réunissent pour écouter et donner des arbitrages. Nous on voulait qu'ils se gèrent (...). Cela ne se fait pas car cela les arrange d'avoir un leader. C'est un problème qu'il faut qu'on résolve. C'est un



problème épineux. Car, faut-il pousser quelqu'un qui ne cherche pas à s'impliquer ? Alors on propose un ordre du jour. On va continuer.» (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Peuplier, champ de l'alimentation durable).

Ces enjeux de méthode ne sont pas seulement techniques, ils sont également le fait de relations de pouvoir entre les membres des communautés, voir entre les membres des communautés et les collectivités partenaires, comme l'indique le porteur de projet de la Fabrique de l'Aulne :

« Tiers-lieux ? (...). Il y a une répartition des pouvoirs, cela ne coule pas tant de source que ça ; et cela demande de l'énergie, de la motivation. » (Entretien un fondateur de la Fabrique de l'Aulne, lieu de programmation culturelle).

Au regard de ces différents extraits d'entretiens, la plupart des personnes évoquent la notion de tiers-lieux comme une manière de construire des règles et d'animer la vie d'un lieu et des activités qui s'y déploient. Cependant, il importe de considérer le terme de tiers-lieux avec prudence, car sa définition ne fait pas l'unanimité au sein même des Fabriques. Certains découvrent la notion pour mieux y adhérer, comme le fondateur du Bouleau, qui souligne que la labellisation du tiers-lieu dans le contexte AMI « Fabriques de territoire » a accompagné une « prise de conscience » des principes attachés à cette notion dont il n'était pas familier. D'autres adoptent une position plus distanciée à l'égard du terme, comme le fondateur de la Fabrique de l'Aulne : « On a fui ce terme. Nos voisins par exemple, cela ne leur parle absolument pas. On parle de lieux partagés ». Un autre point de nuance concerne le caractère ouvert, collaboratif et horizontal des tiers-lieux, qui n'a rien d'une évidence⁵⁹. La participation des contributeur.rices à la gouvernance des Fabriques constitue ainsi une équation particulièrement complexe à résoudre.

Les usager.ères des Fabriques sont associés à la conception des activités, plus rarement à la gestion des lieux et des ressources produites

La participation des usager.ères au fonctionnement des tiers-lieux peut prendre différentes formes selon le niveau d'implication des personnes et le pouvoir dont elles disposent. A titre indicatif, d'après les données de l'Observatoire de France tiers-lieux, 77 % des tiers-lieux déclarent associer les usager.ères à la conception d'activités, par exemple à l'animation d'événements ou à de temps informels dans les lieux. Selon la même source, seulement 44 % des tiers-lieux permettent usager.ères de participer à la gestion du lieu⁶⁰. Si des tiers-lieux visent donc bien à favoriser une gouvernance inclusive des initiatives, cette observation est à nuancer, dans le cas des « Fabriques de territoire », en raison de plusieurs facteurs juridiques et techniques.

La plupart des Fabriques enquêtées au cours de cette recherche sont portées par des associations, à l'exception de deux initiatives portées par des communautés de professionnel·les sous les formats juridiques de type SCOP ou SCIC⁶¹. Autrement dit, les communautés de bénévoles issus d'univers militants ou de l'action publique ont tendance à adopter un statut associatif, tandis que les initiatives entrepreneuriales sont davantage composées par des communautés de professionnel·les qui se réfèrent à un ou plusieurs secteurs d'activité (culture, agriculture, numérique, artisanat notamment) et qui, pour cette raison, ont davantage tendance à adopter des statuts qui leur permettent de vivre directement de leur activité (SCOP ou SCIC). La surreprésentation des associations dans notre échantillon n'est pas surprenante puisque, en France, **l'écosystème des**

Notes

⁵⁹ Pour un exemple de mobilisation sur le sujet, voir le programme « Pouvoir d'Agir en Tiers-lieux » soutenu par la Fondation de France pour l'exploration des méthodes pour renforcer ces coopérations dans les territoires.

⁶⁰ France Tiers-lieux, « Panorama 2023 des tiers-lieux ». Publication de l'Observatoire des tiers-lieux, 2023.

⁶¹ Dans le cas d'une coopérative de production SCOP, ce sont les salarié.es qui détiennent le capital et le pouvoir décisionnaire. Serge Cordelier, (2014). « Une histoire de la coopération agricole de production en France », REUMA, n°331, pp.45-58.



tiers-lieux est marqué par une très forte représentation du statut associatif (51 % des cas), devant des statuts privés de type SAS ou SA (18 %), des collectivités (11 %), des SCIC (3 %) et des SCOP (2 %)⁶². Ainsi, la question de la participation des usager.ères à la gouvernance des Fabriques se pose à l'aune de cette pluralité de statuts juridiques.

Les modèles juridiques sont plus ou moins adaptés à la participation des usager.ères des lieux. Un modèle SCOP présentera une gouvernance animée pour et par des professionnel.les, tandis que la gouvernance d'une SCIC sera plutôt tournée vers des personnes ayant du capital, au premier rang desquels : des acteurs institutionnels et des acteurs économiques. A titre d'exemple, la Fabrique du Bouleau est une initiative entrepreneuriale qui porte une école du numérique et vise à proposer des formations gratuites pour les jeunes. Le fondateur ne souhaitait cependant pas adopter un « format capitalistique » et s'est orienté vers un statut SCIC pour renforcer son ancrage auprès des partenaires du territoire et s'appuyer sur des financements publics. La SCIC associe au capital et à la gouvernance de la structure, deux collectivités territoriales (la commune et la communauté d'agglomération), une banque, une mutuelle, un syndicat patronal, des PME/TPE, et des salarié.es, pour prendre des décisions « collégiales ». Les bénévoles et les autres usager.ères du lieu, en revanche, ne participent pas directement à la gouvernance.

Dans les initiatives qui souhaitent associer les usager.ères aux décisions concernant les orientations et la stratégie des lieux, nous observons **que les Fabriques proposent différentes modalités de participation (bénévoles ou professionnel.les.) à la gouvernance des projets, selon un continuum de pratiques qui peut aller d'une gouvernance associative inclusive à des comités ou des groupes *ad hoc***. Alors que les associations déploient un mode de fonctionnement qui concerne en principe tous membres ou les adhérents de la communauté de pratiques mobilisée autour de la Fabrique (les membres d'une épicerie solidaire, les adhérents à un service), certaines SCOP ou SCIC fonctionnent davantage avec une gouvernance *ad hoc*.

Encadré 4 - La participation des usager.ères : trois grands cas de figure

Dans les initiatives ayant une forte culture associative et militante, la gouvernance est assurée par une communauté d'usager.ères qui sont membres ou adhérents du lieu ou d'un service. Dans la Fabrique du Châtaigner, fondé sur le modèle d'une épicerie solidaire, ce mode de gouvernance a permis aux bénévoles d'interroger le bien-fondé du choix de compléter l'offre d'épicerie solidaire par un espace de coworking et un dispositif de médiation numérique.

Dans les Fabriques ayant une culture entrepreneuriale, la représentation des usager.ères est davantage structurée selon une logique de gestion de projet ou de possession de capital (économique ou foncier). Dans le cas d'une approche de gestion de projet, la gouvernance de la Fabrique est structurée par plusieurs « collèges » en fonction du niveau d'implication des personnes dans la conception et la mise en œuvre des actions (salariés, acteurs publics, entreprises, bénévoles), ce qui donne effectivement une place aux personnes bénévoles contributrices du lieu.

Dans les Fabriques parapubliques, qui gèrent des dispositifs d'action publique (par exemple sous une forme d'une délégation de service public), la gouvernance est davantage composée d'acteurs très institutionnels. Ces initiatives proposent des méthodes de participation plus *ad hoc*, en fonction des activités et des projets menés. Le tiers-lieu du Cèdre, conciergerie de quartier, a été le lieu d'expérimentations de modalités de participation *ad hoc* des citoyens, dans des instances spécifiques, tels qu'un comité des usager.ères.

Notes

⁶² France Tiers-lieux, « Panorama 2023 des tiers-lieux ». Publication de l'Observatoire des tiers-lieux, 2023.



Au-delà de cette diversité des statuts et des modalités de participation, nous constatons toutefois que la plupart des Fabriques posent des barrières plus ou moins explicites à l'entrée de la gouvernance. Ces barrières sont à la fois sociales et techniques. Dans les initiatives les plus militantes, il est attendu comme prérequis que les contributrices et les contributeurs bénévoles ou professionnel·les soient une ressource pour le lieu et/ou portent un projet spécifique. Dans les initiatives les plus entrepreneuriales, il est attendu que les contributeurs disposent d'une expertise, ou d'une part de foncier, dans le cas par exemple de coopérative agricole. Ces barrières ne sont pas perçues négativement par les porteur·ses de projet qui constatent que l'élargissement de la communauté peut également entraîner des difficultés ou des tensions, tels que la difficulté à faire converger les intérêts, ou à construire du consensus systématique.

Synthèse

L'AMI « Fabriques de territoire » a permis de soutenir des communautés de pratiques qui partagent une pluralité de savoirs et savoir-faire pour expérimenter et produire des ressources et des activités gratuites sur les territoires. Plus précisément, l'AMI a soutenu trois grands types de communautés de pratiques : des initiatives militantes, des initiatives entrepreneuriales, et des initiatives parapubliques, impulsées par des associations déjà institutionnalisées ou des collectivités territoriales. Si ces distinctions sont parfois poreuses, nous montrons que ces différentes initiatives n'adoptent pas la même attitude à l'égard des pouvoirs publics, et qu'elles adoptent des modèles juridiques qui permettent une participation plus ou moins forte et active des contributeur·rices. Dans les faits, nous montrons que les Fabriques sont davantage administrées par des équipes projets de bénévoles ou de professionnel·les plus que par les contributeur·rices. Autrement dit, les « Fabriques de territoire » sont plus rarement engagées dans la production et la gestion de « communs », avec une distinction souvent claire entre les personnes qui administrent les ressources et celles qui en bénéficient. La mise en place consciente ou inconsciente de barrières sociales, techniques ou politiques à l'entrée de la gouvernance des Fabriques est considérée par les porteur·ses de Fabriques comme un facteur de stabilité des initiatives. Force est de constater que ces barrières peuvent en revanche orienter, voire contraindre l'ouverture des Fabriques sur les enjeux de territoire.

UNE OUVERTURE SUR LA CONNAISSANCE ET LA RÉPONSE À DES BESOINS DE TERRITOIRES DÉCLENCHÉE OU ACCÉLÉRÉE PAR L'AMI

Au-delà du constat de la pluralité des communautés soutenues par l'AMI, et de l'adhésion des « Fabriques de territoire » au principe de programmation ouverte des activités, nous avons démontré que les **communautés de ces initiatives sont plus ou moins horizontales, et situées socialement**. Dans ce contexte, l'AMI a incité les Fabriques à davantage répondre à des besoins de territoire afin d'impulser le développement d'offre de service à destination des habitant·es (p.29), alors que la définition des objectifs et des pratiques des tiers-lieux est habituellement très fortement influencée par la sociologie des communautés initialement mobilisées (p.29). Dans ce contexte, l'évaluation démontre que l'AMI a contribué de manière directe à ce que les tiers-lieux labellisés « Fabriques de territoire » se questionnent et se tournent davantage vers l'enjeu de répondre à des besoins de territoires (p.31).



Les besoins de territoire, une notion définie par le national qui vise à impulser des coopérations locales

La notion de « besoins de territoire », polysémique, est diversement définie par un grand nombre d'acteurs : les pouvoirs publics, les associations, les entreprises, et y compris les citoyennes et citoyens eux-mêmes qui expriment, par le vote ou toute autre forme de participation, des préférences sur les enjeux de développement des territoires.

Dans le cas de l'AMI « Fabriques de territoire », l'Etat a défini à l'échelle nationale un certain nombre de besoins. L'AMI doit, en premier lieu, labelliser pour moitié des lieux ancrés dans des territoires ruraux et, pour l'autre, des lieux situés en quartier Politique de la Ville afin de réduire **certaines effets de concentration des services tiers-lieux dans les grandes agglomérations** où ces derniers bénéficient de davantage d'aménités⁶³. Surtout, l'AMI incite fortement des porteur.euses de projet à développer des activités dans le champ numérique et dans celui de la formation.

Les différents entretiens menés avec l'ANCT et France Tiers-lieux, lors de la phase de cadrage de cette évaluation, nous ont permis toutefois de montrer qu'au moins trois niveaux d'ambition coexistent au sommet de l'Etat, concernant le devenir des tiers-lieux :

- **une vision « localiste » des tiers-lieux** comme des structures capables de mobiliser des « méthodes » pour répondre à des besoins ultra-locaux auxquels l'Etat et les collectivités ne peuvent répondre ;
- **une vision « instrumentale » des tiers-lieux** comme un « outil » pour relayer et accompagner le déploiement de politiques publiques nationales dans le secteur numérique et le champ de la formation.
- **une vision « transformatrice » des tiers-lieux** comme des structures capables de faire évoluer les pratiques des agents et des directions de l'Etat et des collectivités (dans l'accueil des usager.ères, dans la prise en compte des besoins des usager.ères, ou encore dans la façon d'innover) ;

Ces trois niveaux d'ambition, qui ne sont pas mutuellement exclusifs, permettent de comprendre la diversité des attentes des pouvoirs publics à l'égard des tiers-lieux sélectionnés par l'AMI.

Si le cahier des charges de l'AM évoque l'enjeu pour les tiers-lieux labellisés de développer des activités dans le champ de la formation et de la médiation numérique, force est de constater que la définition même du périmètre des besoins de territoires concernés par l'AMI est largement laissée ouverte à l'interprétation des Fabriques et de leurs partenaires. En effet, les critères de sélection portent davantage sur **les caractéristiques des tiers-lieux soutenus (gouvernance, ancrage dans le territoire, finalité des activités proposées), sur leur potentiel d'expérimentation et de coopération sur les territoires, plus que sur leurs impacts visés ou démontrés**. Cette ouverture sur la définition des besoins de territoire s'explique par le positionnement de l'Etat en 2019 : il s'agissait pour celui-ci, à travers cet AMI, de **comprendre le potentiel et la contribution des tiers-lieux au développement des territoires et donc de laisser les initiatives dans les territoires, découvrir et définir ces besoins**.

La définition des besoins est initialement très influencée par la communauté de départ

Alors que les tiers-lieux sont souvent présentés comme capables de proposer des logiques d'expérimentation et de programmation ouverte des activités, et donc d'offrir une grande

Notes

⁶³ Raphaël Besson, (2017). « La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusois », *Urbanews*.



flexibilité dans la réponse aux besoins, le degré d'ouverture des tiers-lieux vis-à-vis des besoins de territoires est à nuancer sur plusieurs plans.

Premièrement, l'analyse de « besoins » est souvent diagnostiquée par la communauté elle-même. Or ces communautés sont marquées par des systèmes de valeurs et de croyances, ainsi que par des ancrages professionnels ou encore des filiations militantes spécifiques. Un fablab pourra ainsi, par exemple, répondre à des demandes d'un petit nombre de jeunes habitant.es du quartier passionné.es de bricolage numérique, mais cette communauté de pratiques ne sera pas à même de répondre à un besoin d'animation culturelle pourtant saillant sur le territoire. La réponse aux besoins d'un territoire peut dès lors devenir la réponse à un territoire « projeté » par la communauté, plus qu'à des problématiques réellement objectivées, surtout lorsque les communautés des tiers-lieux s'appuient sur des réseaux d'amitiés et d'engagement, ou sur des catégories sociales spécifiques⁶⁴.

Encadré 5 - Des communautés socialement situées, un atout et des limites pour les territoires

Porteur de projet de la Fabrique du « Chêne », Maxime place le moment de l'engagement bénévole dans la réhabilitation des locaux du futur fablab, au cœur du récit des origines de la Fabrique. C'est cette rénovation frugale, sur une logique de coup de main et avec des niveaux d'engagement élevés, qui constitue selon lui le « cœur » du lieu. Par ailleurs, la plupart des personnes et des associations impliquées dans la naissance de la Fabrique participe encore aujourd'hui à sa gouvernance. La première communauté est donc composée de bénévoles, plus ou moins issus du tissu associatif local, qui partagent l'attrait et l'intérêt pour la créativité numérique, et la rénovation d'un lieu.

« En fait au début ça a été quelque chose que... on était 10 dans le cœur du projet : Hervé, Charles, Fred... Comme le lieu répondait à des besoins d'asso, les assos venaient avec leurs membres et leurs salariés... La réhabilitation ça s'est fait avec ce cœur de personnes. C'était beaucoup aussi des copains, du bouche à oreille, des membres des assos qui venaient donner des coups de main... ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Chêne, Fablab).

Cet ancrage des communautés dans le milieu associatif des territoires est un atout pour mobiliser des bénévoles, pour identifier des besoins. Le fablab d'un territoire pourra ainsi, par exemple, répondre à des demandes techniques d'habitant.es du quartier, mais sa communauté ne sera pas nécessairement à même de répondre à des besoins d'animation culturelle pourtant beaucoup plus saillants sur le territoire. Cependant, les communautés peuvent se construire, diagnostiquer et véhiculer une représentation du quartier, de ses habitant.es et de leurs besoins qui reflètent leurs propres préoccupations. Les ressources sont donc expérimentées d'abord par et pour des personnes qui connaissent et fréquentent le lieu. Ces différents facteurs peuvent freiner l'ouverture des initiatives vers les populations locales et le reste du territoire.

Comme l'encadré ci-dessus l'illustre, les tiers-lieux, en règle générale, ne sont pas spontanément les plus à même de diagnostiquer des besoins de territoires objectifs, ni les mieux qualifiés pour y répondre. Les communautés sont socialement situées, véhiculent des codes qui orientent les constats produits sur les territoires. Ce constat s'applique aux « Fabriques de territoire » au moment de leur sélection par l'AMI. Nous constatons cependant que la représentation des enjeux et des besoins de territoires au sein des Fabriques toutefois évolué depuis cette sélection, en raison de plusieurs facteurs.

Notes

⁶⁴ « A l'origine de la plupart des projets, on retrouve des personnes issues des catégories sociales supérieures. Autour d'eux, gravitent ensuite des usager.ères dont les profils sont très variés (professionnel.es habitant.es, voisin.es, visiteur.es régulier.es, migrant.es, etc. »), Kebir et Wallet, op.cit, p.68.



Vers une meilleure prise en compte des besoins de territoires par les Fabriques

Depuis leur sélection par l'AMI, les porteur.ses de projet des Fabriques se sont davantage ouverts à l'idée de répondre à des besoins de territoires pour un public plus large que celui visé initialement avant l'AMI. Cette progression prend toutefois des formes très différentes selon la nature des communautés concernées.

La plupart des initiatives parapubliques sélectionnées par l'AMI, soutenues depuis plusieurs années par les communes ou par les agglomérations de leurs territoires, étaient déjà sensibilisées à l'enjeu de répondre à des besoins de territoire, et de toucher des habitant.es au-delà de leur communauté d'usager.ères. Ces Fabriques ont par ailleurs surtout progressé dans leur connaissance politique des besoins de territoires en raison du lien fort avec les collectivités territoriales, qui tend à s'amplifier après la labellisation « Fabriques de territoire ». L'AMI a ainsi eu un effet accélérateur sur ce positionnement, comme en témoigne l'évolution de la trajectoire professionnelle des fondatrices et fondateurs d'une initiative parapublique :

« J'ai commencé en tant qu'animateur multimédia, et au moment du lancement du fablab je suis devenu coordinateur du projet. Aujourd'hui je suis directeur. Ça implique un lien très fort avec les politiques et les élus sur les actions qu'on porte. Ils font remonter les besoins et nous aussi. Les élus de la commune mais aussi les élus de l'agglomération. Il y a un aspect politique ultra important. Au début c'était dur mais maintenant c'est clair ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Chêne, Fablab).

Initialement, la plupart des initiatives militantes ou entrepreneuriales ne cherchent pas spontanément à répondre à des attentes exprimées par des collectivités territoriales. Les porteur.ses de projet peuvent avoir une compréhension plus relationnelle des besoins de territoires, basée sur les besoins et les attentes de leurs communautés d'adhérents ou de membres. Dans ce deuxième cas de figure, l'AMI a un eu effet déclencheur de nouvelles relations sur le territoire, comme en témoigne l'initiative entrepreneuriale ci-dessous, qui accueille initialement une communauté d'artistes et de production artisanale, qui a progressivement revu ses modalités d'accueil :

« [Depuis l'AMI], on a reçu plusieurs porteurs de projet tiers-lieux, des petits porteurs de projet. Il y a deux éducateurs spécialisés qui veulent faire un lieu de résidence. Je les reçois dans la journée, on discute, ça amène une notion de [faire ensemble] sur le territoire, etc.... ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Frêne, lieu d'art et de production artisanale).

Cette ouverture des différentes Fabriques sur leur territoire s'est incarnée autour de plusieurs changements selon les différents cas abordés : le fait de mieux associer les habitant.es à la gestion des ressources ; d'accueillir et d'accompagner une plus grande diversité de porteur.ses de projet ; ou de chercher à répondre plus précisément à des objectifs de politiques publiques locales. Cette ouverture progressive des Fabriques se traduit alors par la consolidation et l'accélération d'une logique de multi-activité.

Synthèse

L'AMI « Fabriques de territoire » a permis de soutenir des communautés de pratiques qui s'ouvrent davantage à l'objectif de « répondre à des besoins de territoires » souhaité par l'Etat. L'évaluation démontre que l'AMI a eu, pour les Fabriques, un effet déclencheur ou accélérateur de cette ouverture en proposant davantage de moyens pour permettre aux tiers-lieux sélectionnés de s'ouvrir. Les Fabriques se sont également davantage interrogées sur leur



rôle et leur plus-value potentielle pour le territoire. Pour ces dernières, il s'agit d'une évolution car le vocabulaire et la philosophie de l'action publique (construire une offre de service pour répondre à des besoins de territoire et des catégories de populations) est éloigné du vocabulaire que mobilisent les tiers-lieux (programmation ouverte, tester des usages). Le soutien de l'AMI s'est, ce faisant, accompagné d'une forme d'acculturation des tiers-lieux sélectionnés aux enjeux, aux objectifs et à la sémantique de l'action publique.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Cette évaluation démontre que l'AMI a permis de soutenir des tiers-lieux, car les Fabriques mobilisent des communautés rassemblées autour d'un même intérêt pour des savoirs et des pratiques. D'une part, les Fabriques sont portées par des communautés de citoyennes et de citoyens engagés, bénévoles ou professionnel·les, qui peuvent jouer un rôle de contributeurs au-delà d'un simple rôle de consommateurs de services. D'autre part, les Fabriques se présentent comme des lieux ouverts, souples en raison d'une logique de programmation libre, qui s'adapte aux besoins et aux envies des contributrices et des contributeurs.

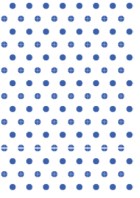
Pour autant, l'évaluation démontre que les attendus de l'Etat concernant la question de la gestion des lieux et des ressources par des gouvernances ouvertes ne sont que partiellement atteints. Deux enjeux sont à souligner :

- la plupart des initiatives rencontrées reposent sur une équipe projet resserrée de bénévoles ou de professionnel·les, perçue comme un facteur de stabilité du projet ;
- les Fabriques sont beaucoup plus rarement des initiatives qui favorisent, par et avec les contributrices et les contributeurs, la gouvernance des ressources et des activités au sens de « communs ».

Pour ces différentes raisons, nous considérons que l'Etat a permis, via l'AMI, de faire émerger une nouvelle catégorie de l'action publique relative aux tiers-lieux, celle de « Fabrique de territoire », des tiers-lieux soutenus financièrement et symboliquement par l'Etat pour soutenir une politique publique en faveur des tiers-lieux. Autrement dit, le terme de Fabrique de territoire caractérise une catégorie spécifique de tiers-lieux.

Par rapport à des tiers-lieux qui se concentrent au moment de leur émergence sur la réponse aux besoins de leurs communautés d'usager·ères, d'adhérent·es ou de membres, les « Fabriques de territoire » se positionnent davantage dans la réponse à des besoins de territoires exprimés par les habitant·es., dans une logique de programmation ouverte et de grande proximité, et de nouvelles règles d'usage (accès à la réservation de salles, mutualisation de moyens techniques et humains, etc.) en rupture avec les règles classiques de propriété des espaces. Ces nouvelles règles collaboratives sont la principale transformation que proposent les tiers-lieux sur les territoires. En tant que Fabriques soutenues par l'Etat, ces initiatives ont structuré une ou plusieurs offres de service, grâce aux moyens financiers accordés, et d'une plus grande visibilité à l'échelle locale, comme nous allons le voir ci-après.

Afin de mieux appréhender la diversité des « Fabriques de territoire », qui prennent des formes différentes selon les contextes locaux et des trajectoires spécifiques, nous avons démontré que l'AMI a sélectionné trois grands types de communautés qui se distinguent par leur ancrage sociologique dans des univers distincts, à savoir des initiatives militantes, entrepreneuriales ou parapubliques. Deux nuances sont à apporter. D'une part, ces catégories sont poreuses dans certains cas de figure : des initiatives peuvent être ou devenir militantes et entrepreneuriales, militantes et parapubliques, ou encore parapubliques et entrepreneuriales. D'autre part, cette typologie ne s'applique pas non plus à tous les types de tiers-lieux ou d'initiatives qui se déclarent tiers-lieux. Elle est néanmoins utile sur deux niveaux. Elle permet d'abord de démontrer que l'Etat



a bien soutenu une pluralité d'initiatives, de valeurs, et de projets sur les territoires. Elle donne ensuite à voir que l'Etat a également soutenu, en plus des communautés militantes et entrepreneuriales déjà bien identifiées au sein des tiers-lieux⁶⁵, des initiatives parapubliques qui étaient déjà fortement institutionnalisées, ou à un stade avancé d'institutionnalisation.

Cette typologie permet enfin de comprendre comment l'ouverture grandissante des Fabriques à l'égard des territoires tend vers des impacts et prend des formes différentes, comme nous allons le voir par la suite, en fonction de deux grands types de paramètres : selon les opportunités et contraintes qui caractérisent les territoires (géographiques, techniques, densité du tissu associatif et entrepreneurial), d'une part, mais également en fonction de l'identité sociologique des communautés concernées (militantes, entrepreneuriales, parapubliques), d'autre part.

Notes

⁶⁵ Landon, A. (2022), « Le tiers-lieux à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France », Participations, n°33, 2022, pp.181-207.



2/ LES FABRIQUES : UNE OFFRE DE SERVICE ET DE COOPÉRATION RENFORCÉE, AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES BASSINS DE VIE

A l’instar des tiers-lieux en général, il est attendu des Fabriques qu’elles aient un impact sur une large diversité de champs d’action : sur les méthodes de l’action publique, sur le lien social, sur l’expérimentation citoyenne, sur le « faire ensemble », sur les « transitions », sur le développement de projets, etc.

Cette seconde partie démontre que les lieux labellisés ont une plus-value réelle sur deux grandes catégories d’impacts : d’une part, la capacité à détecter, accompagner et mettre en réseau des porteurs de projet qui s’éloignent des codes de l’entrepreneuriat, et qui ne seraient pas ou peu accompagnés par des dispositifs départementaux (p.34), et d’autre part, celle de proposer, à partir de ce premier impact, de nouveaux services ou produits sur les territoires auprès de communautés ou de publics précaires (p.39). A travers ces deux grandes catégories d’impact, les « Fabriques de territoire » contribuent ainsi à des objectifs de politiques publiques, bien que des tensions perdurent fréquemment avec des élus de collectivités territoriales sur certains territoires (p.46).

Nous démontrons, dans cette partie, que **les Fabriques ont joué pleinement un rôle de « Fabriques de territoire » au sens propre du terme, à l’échelle de leur bassin de vie, en agrégeant les activités et les offres existantes de leurs partenaires ou de projets accompagnés, voire dans certains cas, des dispositifs de service public.** Elles n’ont, en revanche, pas exactement joué le rôle attendu par l’AMI de Fabriques de tiers-lieux.

UN IMPACT SPÉCIFIQUE DES FABRIQUES SUR LA DÉTECTION ET L’ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS SUR LE TERRITOIRE

Alors que les tiers-lieux en France accueilleraient plus de 40 000 structures et que 18 % d’entre eux auraient une activité d’incubateur, de pépinière, ou d’accélérateur d’entreprises⁶⁶, il convient de se demander dans quelle mesure **les Fabriques ont une plus-value spécifique en comparaison avec d’autres acteurs inscrits dans le champ de la construction et de l’accompagnement de projet.** Alors que la plupart des dispositifs d’accompagnement de projets, notamment à l’entrepreneuriat, se situent d’abord et surtout à l’échelle régionale et départementale⁶⁷, ou

Notes

⁶⁶ France Tiers-lieux, « Panorama 2023 des tiers-lieux ». Publication de l’Observatoire des tiers-lieux, 2023.

⁶⁷ Les politiques de soutien à l’entrepreneuriat en ruralité n’existent pas dans toutes les Régions. Lorsque c’est le cas, les dispositifs d’accompagnement sont déployés à l’échelle départementale comme en témoigne par exemple la politique publique de la Nouvelle Aquitaine par via le dispositif « Entreprendre : la région à vos côtés ». Ce type de dispositif, qui repose sur un réseau d’incubateurs départementaux, se donne comme objectif de proposer un accompagnement dans un rayon de 30 kilomètres maximum autour du domicile de la porteuse ou du porteur de projet : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/dispositif-regional-daccompagnement-la-creation-reprise-de-tpe-entreprendre-la-region-vos-cotes>



bien ne proposent pas d'accompagnement à la coopération⁶⁸, **la proximité, l'informalité et la souplesse qui prédominent dans les Fabriques permettent à de nouveaux projets de voir le jour et de s'ancrer durablement dans les bassins de vie concernés**, là où des méthodes plus classiques d'incubation ne l'auraient pas permis (p.35). Par ailleurs, la capacité unique qu'ont les Fabriques à capitaliser sur les savoirs hybrides qu'elles accueillent leur permet, de manière plus mesurée, de jouer un rôle de coordination et de facilitation pour des filières locales par exemple dans le champ de l'entrepreneuriat ou de l'alimentation durable (p.37). Parce que les Fabriques ont surtout été soucieuses de développer leurs activités et leurs expertises à destination de champs thématiques spécifiques, l'évaluation démontre que ce rôle « d'incubation » informelle des Fabriques permet peu, à ce stade, de soutenir l'amorçage de nouveaux tiers-lieux sur les territoires (p.38).

L'informalité des conditions d'accueil des Fabriques permet à de nouveaux projets de voir le jour

L'enquête qualitative permet de dégager trois spécificités des « Fabriques de territoire » dans l'accompagnement de projets. Ces spécificités expliquent pourquoi les lieux labellisés parviennent, sur leur territoire, à susciter et à faciliter des démarches « atypiques », qui n'auraient pas trouvé leur place dans des structures et méthodes traditionnelles de l'entrepreneuriat et de l'action associative.

En premier lieu, les « Fabriques de territoire » auprès desquelles nous avons enquêtées **ne s'appuient que très peu sur des canaux formalisés de recrutement, de formulation ou d'accompagnement de porteur.ses de projet**. La logique du coup de main y prédomine, sans formulation préalable d'un besoin ni d'obligation de résultats. Cette approche permet à des personnes n'ayant a priori pas envisagé de se lancer dans un projet, ou intimidées par les obstacles formels à sa réalisation, de passer de l'envie à l'idée, et de l'idée au projet. Ce caractère « anecdotique et informel » de l'accompagnement ressort fortement des entretiens réalisés durant l'enquête et apparaît comme étant constitutif des méthodes qui font la plus-value des Fabriques. C'est ce dont témoignent les deux personnes dans les extraits suivants, qui décrivent le processus informel et progressif qui les a conduits à formuler et porter un projet.

« J'habite ici depuis deux ans et j'habite à 5 minutes en voiture. Je voulais m'investir dans un lieu. Au début, j'ai proposé en rigolant un café vegan. On a fait un premier soir, une soirée extraordinaire. (...). J'avais commencé ma reconversion [dans la restauration] en 2019 (...), mais ce n'était pas du tout rentable, j'étais épuisée. Et puis s'est présentée cette opportunité, on a fait quelques dates, et j'ai pu présenter autre chose, une offre de restauration décente. Moi je suis très contente, la première chose que cela m'a apporté c'est de la confiance (...). Cela m'a bien installée dans ma reconversion ». (Entretien avec une usagère du tiers-lieu du Cèdre, lieu de programmation culturelle adossé à une régie de quartier).

« Je suis avocate de formation (...). Je suis aussi prof de lettre sur tout le département. L'installation dans le coin a été compliquée et j'ai trouvé ici la possibilité d'avoir le temps d'installer mon atelier de céramique, on m'a donné le luxe de la temporalité ». (Entretien avec un partenaire, Fabrique du Frêne, lieu d'art et d'artisanat).

Notes

⁶⁸ Comme dans le cas des DLA : ils constituent un appui à l'identification des besoins d'accompagnement des activités ainsi qu'une opportunité de mutualisation des « crédits d'ingénierie », les accompagnements portent plus sur la structuration des initiatives (gestion des ressources humaines, projet associatif, communication, évaluation d'impact) plus que sur la collaboration entre les initiatives. Pour une présentation dispositif, voir Branchu, C. et Morin, A., Evaluation du dispositif local d'accompagnement, Rapport IGAS, 2012.



Ces extraits d'entretiens montrent comment l'informalité et la logique de coup de main permettent à de nouveaux projets de voir progressivement le jour. Venue pour « boire des verres », l'usagère du lieu du Cèdre a ainsi progressivement trouvé dans la Fabrique un vecteur de création de son activité professionnelle.

En second lieu, les « Fabriques de territoire » **facilitent l'accès à un foncier expérimental en « jachère », propice à la naissance de projets divers**. À l'opposé d'un bureau en location sur le marché traditionnel, les porteur·euses de projet sont à même de proposer à leurs ami·es, leurs proches ou plus largement aux membres de leur communauté, un endroit qu'ils peuvent façonner comme ils l'entendent, sans cahier des charges, sans présélection, et généralement moyennant des loyers extrêmement modérés. Porteur de projet du « Frêne », Bertrand montre comment l'informalité dans l'accès au foncier permet à des profils atypiques de développer des activités notamment ludiques et récréatives, comme une salle à poterie ou des projets audiovisuels autoproduits.

« On est une immense couveuse artisanale-artisano-artisano-artisano militante très malléable, militant parce qu'on pense que ce territoire mérite d'être développé, parce qu'on a les compétences (...). Je veux aller à la pêche au porteur de projet parce que c'est du foncier libre et expérimental, donc la personne peut développer son activité et c'est parti ». (Entretien avec le fondateur de la Fabrique du Frêne, lieu d'art et d'artisanat).

Enfin, et en troisième lieu, **l'informalité qui règne dans les Fabriques a pour plus-value spécifique de rompre avec le fonctionnement en silo des filières traditionnelles de l'emploi et de l'action associative**. Les pratiques d'accueil, de mise en relation, et la multi-activité favorisent des rencontres entre une diversité de porteur·ses de projet ayant des profils atypiques (citoyens désireux de monter bénévolement une action ayant des modèles économiques hybrides entre fonctionnement associatif et autofinancement). Cette informalité permet en effet la formulation de projets qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans un schéma entrepreneurial conventionnel. Ces projets sont construits de manière plus collective, incrémentale. Elle permet également à des personnes et des démarches originales d'avoir accès à un foncier expérimental sans barrière administrative ni sélection à l'entrée. Enfin, l'accès à des écosystèmes accueillants d'acteurs pluridisciplinaires permet à des porteur·ses de projet de trouver des réseaux de soutien et de compétence accessibles car fonctionnant sans obligation dans une logique de « coup de main ».

Ce phénomène « d'incubation informelle » est majeur à l'échelle de notre échantillon. La plupart des Fabriques rencontrées au cours de l'évaluation proposent des espaces informels et conviviaux ainsi que des événements qui facilitent la mobilisation et la rencontre de porteur·ses de projet de natures très différentes (habitant·es, associations, micro-entrepreneures ou entreprises locales). **Sur une année, le nombre de projets accueillis en résidence peut varier d'une dizaine de personnes à plusieurs centaines de personnes, et le nombre de porteur·ses de projets accueilli·es lors d'événements peut varier de quelques dizaines de personnes, dans des initiatives militantes rurales, à plusieurs milliers ou dizaines de milliers de personnes sur des territoires périurbains⁶⁹.**

En guise de conclusion, nous pouvons affirmer que si les tiers-lieux labellisés par l'AMI possédaient déjà, avant leur sélection, cette plus-value spécifique de l'informalité, **devenir « Fabriques de territoire » leur a surtout permis de pérenniser l'existence des lieux, de garantir des horaires d'ouverture amplifiés, d'organiser et de structurer davantage les espaces, en lieux d'accueil**. Autrement dit, l'AMI a permis de structurer des lieux d'incubation à même de délivrer des offres d'accompagnement. Malgré sa plus-value indéniable, la méthode d'incubation des Fabriques

Notes

⁶⁹ À titre d'exemple, le Wip, tiers-lieu culturel a accueilli 5 800 salariés d'entreprises et des membres d'associations lors de séminaires, de réunions ou de formations. Il a pu compter jusqu'à 500 coworkers à la journée, 170 accueils en résidence de projet, et 30 résidents quotidiens, Le Wip, Bilan, d'impact entre le 1er octobre et le 20 décembre 2021.



présente toutefois deux limites. D'abord, **les logiques de « coup de main » et d'accès à un foncier expérimental répondent plus à une logique de proximité qu'à une logique d'offre de service d'accompagnement de porteur.es de projets** : les personnes qui bénéficient d'une « incubation informelle » sont la plupart du temps des proches du lieu et de sa communauté, des amies ou des connaissances. Ensuite, les méthodes mobilisées par les Fabriques demeurent très expérimentales et peu formalisées. Pour ces deux raisons, force est de constater que les « Fabriques de territoire » adoptent encore peu un rôle d'accompagnement à la construction de projets de territoire, qu'ils soient structurés autour de filières locales ou d'approches plus systémiques.

Plus rarement, les Fabriques adoptent un rôle d'accompagnement de projets de territoire

Le second élément qui fait des Fabriques des tiers-lieux à impact spécifique, **est leur propension à investir « l'intérêt général » à la suite de la labellisation**. Dès lors, la souplesse et l'informalité de l'accompagnement proposé peut parfois sortir du cadre des projets individuels : déterminés à « servir » leur territoire, les lieux labellisés œuvrent à soutenir, former voire coordonner des filières de production ou des services qu'elles estiment essentiels pour leur commune et ses alentours. L'implication des Fabriques dans des logiques de filière n'a cependant rien d'une évidence car elle suppose de connaître les modes de fonctionnement dédié et de disposer d'une légitimité dans le champ. Dès lors, seuls deux **tiers-lieux de l'échantillon ont développé des stratégies de renforcement des filières de proximité**.

Encadré 6 - La contribution d'une Fabrique au développement de l'entrepreneuriat pour répondre à un besoin du territoire

Situé sur le centre d'une petite commune du Sud-Ouest, le tiers-lieu du Bouleau propose une offre de service à destination des entrepreneur.es sur plusieurs niveaux. Acteur de la formation au numérique depuis 2015, la Fabrique propose des compétences et des opportunités d'emploi aux jeunes du territoire et offre par ce biais des prestations d'intervention aux entreprises locales. Comme le souligne le porteur de projet :

« On est sur le constat d'un centre-ville sur le déclin assez pauvre, donc l'idée c'est de proposer aux jeunes et aux entreprises un lieu pour se former, parce qu'ils et elles n'ont pas forcément les moyens d'aller dans la métropole la plus proche se former. C'est cela le constat initial, et l'envie première ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Bouleau, lieu dédié à l'innovation numérique et à l'entrepreneuriat).

A partir de 2019, l'offre de formation numérique de la Fabrique s'est progressivement étoffée via la mise en place de l'espace de coworking, « assez peu coûteux par rapport aux autres espaces » selon plusieurs usager.ères. Cet objectif d'accessibilité s'inscrit dans la même logique de « retenir sur le territoire des jeunes et des entreprises ». Grâce au financement de l'AMI, la Fabrique propose désormais des formations à l'entrepreneuriat.

Le développement de cette offre de service sur le territoire intervient dans un contexte où la chambre des métiers a fermé ses bureaux dans la commune. « Il y avait un vide, on est en train d'occuper une place, où les entrepreneur.es savent trouver les ressources », explique le porteur de projet.

Dans le premier cas de figure, la Fabrique du Bouleau joue un rôle important dans la formation et la professionnalisation des acteurs du secteur de l'entrepreneuriat.

La Fabrique du Bouleau n'est pas un cas isolé, puisque selon les données de l'Observatoire de France Tiers-lieux, 20 % des tiers-lieux en France déclarent accompagner leurs membres dans la création d'entreprise. Il s'agit également du cas d'autres Fabriques de notre échantillon. Dans le champ de l'alimentation durable, la Fabrique de l'Erable propose des formations au maraîchage afin de faciliter l'installation d'agriculteurs néoruraux sur le territoire, et la Fabrique des Peupliers



propose des formations à l'agriculture biologique pour les agriculteurs locaux. Ces deux initiatives facilitent en ce sens la transition et la professionnalisation du secteur.

Encadré 7 - La contribution d'une Fabrique à la filière de l'alimentation biologique et durable

La Fabrique du Peuplier déploie un ensemble de gammes de services qui visent à outiller les agricultrices et les agriculteurs du bassin de vie dans le champ du bio sur plusieurs étapes de leurs parcours, à proposer une offre complémentaire bio, et à accompagner les habitant.es pour bénéficier de cette offre. En ce sens, elle se trouve au centre même de l'émergence de la filière, et en devient l'un des principaux opérateurs en soutien de la commune, qui rencontre des difficultés en la matière. Comme le constate un partenaire de la Fabrique, élu de la commune :

« On a travaillé avec des agriculteurs ; à l'époque, [c'était] un peu tendu, difficile de dire vous êtes agriculteurs industriels, il faut se reconvertir au bio. On a essayé, cela ne prenait pas trop. On a commencé à développer du maraichage bio, avec d'autres partenaires, des structures insertion, mais c'est parfois un peu bancal, et à petite échelle ». (Entretien avec l'élu d'une commune partenaire de la Fabrique du Peuplier).

Dans ce contexte, la Fabrique du Peuplier a développé, avant sa sélection par l'AMI, une capacité de production de produits complémentaires de la production locale via des terres gérées en propre ou via des jardins partagés, associée à une capacité de stockage et de distribution des produits concernés sur le territoire. Dans le cadre de l'AMI, les moyens supplémentaires ont été mobilisés pour renforcer la demande locale et l'engagement des habitantes et des habitant.es sur ce secteur, afin d'accompagner le changement des comportements vers une alimentation plus durable, et une instance de dialogue avec des acteurs institutionnels pour renforcer la coopération et la circulation des innovations sur le territoire de l'agglomération et au-delà.

Au-delà de ces deux cas spécifiques, les autres « Fabriques de territoire » que nous avons enquêtées, plus récentes, moins outillées, ou moins soutenues politiquement, ne disposaient pas d'une connaissance suffisante des secteurs concernés, de méthodes pour explorer, identifier les besoins des filières sur les territoires, et *in fine* de la légitimité pour jouer un rôle central sur ce sujet en étroite collaboration avec des **collectivités territoriales (commune, intercommunalité)**. **Les autres Fabriques, plus récentes ou moins dotées, sont demeurées plus tournées vers leur propre développement.** Cette tendance n'est pas sans conséquence : elle explique également la difficulté rencontrée, par les Fabriques, à jouer un rôle actif auprès de l'accompagnement d'autres tiers-lieux.

Un soutien modeste des Fabriques à l'amorçage de nouveaux tiers-lieux sur les territoires

Le cahier des charges de l'AMI attendait notamment que les Fabriques soient des « lieux-ressources » pour les autres tiers-lieux et puissent contribuer à l'animation de réseaux d'échanges de pratiques à l'échelle de leur territoire⁷⁰. Cependant, force est néanmoins de constater que les Fabriques n'ont que rarement employé cette spécificité pour adopter un rôle d'accompagnement de porteur.ses de projet de tiers-lieux *stricto sensu*.

Certes, la plupart des « Fabriques de territoire » soutenues par l'Etat ont bien partagé leur expérience au niveau de leur bassin de vie, **via des « coups de main » ou des temps d'échange plus formels (des visites apprenantes, des formations, etc.)**, pour répondre à des sollicitations. **Cependant**, les Fabriques ont rarement joué le jeu de « lieu ressource » ou de catalyseur de réseaux

Notes

⁷⁰ ANCT, (2019), Cahier des charges de l'AMI « Fabrique de territoire ».



de tiers-lieux *stricto sensu*, qui était un attendu de l'AMI et de l'Etat. A l'échelle de notre échantillon, seules deux Fabriques se sont réellement impliquées dans un rôle de production de ressources à destination des autres tiers-lieux. Cette tendance est également identifiée par le comité des tiers-lieux.

« On a essayé d'organiser des événements pour partager notre expérience, former, puisque c'était un attendu de l'AMI. Mais tout le monde n'a pas joué le jeu, clairement ». (Prise de parole d'un participant au comité des Tiers-lieux).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance. D'abord, comme nous allons le montrer par la suite, la plupart des Fabriques ont perçu le financement de l'AMI comme un moyen de pérenniser, amplifier et diversifier les activités de lieux éprouvés par la crise sanitaire et sociale plutôt que de structurer une offre de service à destination des autres tiers-lieux des territoires. Ensuite, la difficulté des Fabriques à documenter leurs expériences ne s'explique pas seulement par des facteurs économiques et des enjeux de développement, mais aussi **par le manque de méthodes pour documenter et capitaliser des enseignements à partir d'expériences souvent très locales**⁷¹. De fait, l'objectif de l'AMI « Fabriques de territoire » de soutenir des tiers-lieux capables de soutenir le développement d'autres tiers-lieux n'a pas été atteint. Cet objectif était très probablement trop ambitieux au regard de la maturité de développement, de la fragilité économique des initiatives soutenues et de la difficulté pour des porteur.ses de projet à capitaliser sur leur propre expérience.

Synthèse

Alors que la plupart des dispositifs d'accompagnement de porteur.ses de projet se situent surtout à l'échelle départementale, quand ils existent, et font la promotion d'une vision classique de l'entrepreneuriat ou d'une vision centrée sur le développement de l'ESS, les « Fabriques de territoire » permettent la détection et le développement de projets dans une perspective plus large, et incluant des profils « atypiques » de personnes qui cherchent à créer leur propre emploi, ou à répondre à des besoins de territoires détectés. Dans une moindre mesure, et lorsqu'ils disposent de ressources élargies et d'une vision claire et partagée avec les élus d'un projet de développement du territoire, les lieux labellisés emploient cette plus-value à accompagner et structurer les filières qu'ils perçoivent comme relevant de l'intérêt général. Ce rôle de détection, d'incubation informelle, d'accompagnement de porteur.ses de projet dans une logique de proximité n'est pas anodin, car les personnes accueillies, mises en relation ou soutenues, peuvent compléter la programmation ouverte de la Fabrique.

UNE MONTÉE EN CHARGE DES FABRIQUES SUR L'HÉBERGEMENT D'ACTIVITÉS ET DE SERVICES PUBLICS DANS UNE LOGIQUE DE PROXIMITÉ ET D'INFORMALITÉ, QUI EN RENFORCE L'ACCÈS

L'enquête qualitative permet de montrer que les Fabriques proposent des services de proximité ou des dispositifs de service public qui n'existaient pas auparavant sur les territoires, sinon de manière émergente et disparate. Nous démontrons ici que la plus-value des Fabriques est de

Notes

⁷¹ Ce travail de documentation est plus spécifique à certaines communautés, comme le mouvement tilios qui vise à importer la culture du logiciel libre dans les tiers-lieux, Voir Antoine Burret, (2013), « Démocratiser les tiers-lieux », Multitude, pp.89-97.



construire une offre de service plus accessible et indiscriminée, capable de répondre à plus de publics, à partir de l'agrégation des activités déjà existantes sur les territoires, ou grâce à l'incubation informelle de nouveaux projets (p.40). Les Fabriques **touchent toutefois plus rarement de nouveaux publics, notamment précaires, sauf dans le cas où elles acceptent d'héberger des activités et des services publics qui s'appuient sur des partenariats locaux (p.42)**. Les Fabriques touchent alors surtout des publics proches de leur communauté de départ ou des publics en loyauté via des partenariats, sans plus-value significative faute de marge de manœuvre suffisante pour expérimenter et innover autour de ces dispositifs (p.45).

Un renforcement de la multi-activité des Fabriques via l'agrégation des offres du territoire

Dans le contexte du financement de l'AMI, les tiers-lieux ont continué à aménager les lieux, **pérenniser des activités (assumer des frais de fonctionnement et de maintenance) et amplifier des activités** de trois manières. Premièrement, les Fabriques, se sont appuyées sur les expertises locales (bénévoles, associations, entreprises) pour agréger les activités et les offres existantes, mettre en commun des ressources servicielles (salles) ou productives (partage du coût de l'achat, de la maintenance des machines, etc.). Deuxièmement, les Fabriques se sont appuyées sur les offres des porteur.ses de projet accompagné.es. Troisièmement, le financement de l'AMI a permis de financer directement des activités (tableau 2).

Tableau 2 : les ressources et activités proposées sur les territoires par les Fabriques

	RESSOURCES	ACTIVITES
PRODUCTION	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation et mise à disposition d'ordinateurs, de machines gratuites ou à bas coût telles que les imprimantes 3D. • Mise à disposition ou identification de foncier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de création et de production numérique. • Ateliers de réemploi. • Production agricole • Organisation de marchés • Epicerie solidaire, paniers solidaires.
SERVICE	<ul style="list-style-type: none"> • Bar associatif. • Mise à disposition de salles, de matériel de projection vidéo. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers éducatifs. • Ateliers bien-être/santé. • Ateliers de médiation numérique. • Actions de sensibilisation.
RECHERCHE	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentations sur la participation citoyenne ou les monnaies locales ou assimilées 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation des expérimentations.

Si l'augmentation de l'offre de service des Fabriques s'est très concrètement appuyée sur la coopération avec les porteur.ses de projet déjà mobilisé sur les territoires (collectifs, associations, entreprises), **l'offre d'activités servicielles s'est également étoffée, dans certaines initiatives parapubliques ou entrepreneuriales, grâce à l'adoption d'au moins trois dispositifs de services publics : l'accueil de Conseillers numériques, la mise en place d'un Campus connecté ou la mise en place d'un musée numérique via le label Micro-Folies**. Le déploiement de ces dispositifs relèvent d'une stratégie interministérielle concertée afin de favoriser le déploiement de services



publics de proximité, pour toucher, via des partenariats locaux, des publics plus éloignés de l'action publique.

Tableau 3 : les nouveaux dispositifs adoptés par les « Fabriques de territoire »

SERVICES PUBLICS	OBJECTIFS	ACTIVITES	PARTENARIATS
CONSEILLERS NUMERIQUES	Accompagnement et médiation numérique via des services d'assistance numérique dans un espace dédié ou hors les murs en s'appuyant sur des dispositifs spécifiques (tels que le chèque numérique)	Publics éprouvant des difficultés à réaliser des tâches du quotidien ou des démarches administratives en ligne (personnes isolées, âgées, éloignées de l'emploi...).	France Services
CAMPUS CONNECTES	Label accordé à un espace d'étude équipé de matériel informatique et de salles de cours connectées afin de permettre à des étudiantes et étudiants de suivre des cours à distance	Toute personne inscrite à une formation (du supérieur) qui peut être suivie à distance – ayant notamment des difficultés financières/de logement pour poursuivre ses études Personnes en situation de handicap	Collectivité territoriale, Ministère de l'Education, université partenaire, associations
MICRO-FOLIES	Ouverture d'un musée numérique au sein d'un espace de 40 à 60 m ²), proposant des contenus ludiques, culturels ou technologiques.	Des publics aussi diversifiés que possibles (familles, groupes scolaires, jeunes, associations).	Ministère de la Culture (DRAC ou DAAC)

Si ces dispositifs s'accompagnent de nouvelles opportunités de financement public pour le développement des Fabriques, ils apportent également de nouvelles contraintes et de nouvelles obligations réglementaires via la nécessité de conformation à un cahier des charges (autour des caractéristiques du lieu, des équipements attendus, des règles de fonctionnement et de partenariat) parfois en décalage avec les approches collaboratives des tiers-lieux. Surtout, la plus-value des Fabriques pour renforcer les services dépend fortement des ressources disponibles sur le territoire. Leur rôle d'agrégateur des offres citoyennes et associatives est en effet conditionné à l'existence desdites offres. La comparaison de la trajectoire de plusieurs Fabriques illustre les inégalités d'opportunités qu'elles rencontrent dans le développement d'activités similaires.

En dépit de cette limite, l'AMI a constitué un levier stabilisateur, déclencheur et amplificateur de nouvelles activités et de nouveaux partenariats. Cette agrégation des offres portées par chacune de Fabriques est permise, avant tout, par la capacité qu'ont les lieux à héberger des activités multiples. A l'inverse, nous constatons que des inégalités peuvent persister dans certains territoires très ruraux par rapport à des territoires périurbains plus dotés.

Le développement du lieu dépend donc fortement des caractéristiques du territoire dans sa capacité à proposer un service. A la Fabrique du Pin, plusieurs associations qui ne déployaient auparavant pas leur activité dans cette commune rurale des Pays de la Loire s'y rendent désormais



: elles disposent non seulement d'une salle dont elles n'assument pas seules les coûts, mais également d'un public suffisamment nombreux pour justifier le déplacement là où une association, un.e artisan.e, manquerait de publics ou de consommateurs pour ouvrir seul un local consacré à son activité. La plus-value des Fabriques est de proposer un lieu et de mobiliser une communauté importante d'usagers, pour construire et déployer des services et des produits dans une logique de multi-activité. **Sur ce point, cependant, force est de constater que malgré les moyens déployés par l'Etat pour soutenir les Fabriques, des inégalités de territoire persistent, notamment dans les territoires les plus ruraux (encadré 8).**

Encadré 8 - Les Fabriques des territoires ruraux n'ont pas les mêmes opportunités

Les Fabriques situées dans les territoires ruraux ont souvent moins d'opportunités de se développer que les Fabriques situées dans les territoires urbains ou périurbains. D'abord, les sources de financements publics et privées sont notamment moins importantes dans les communes les plus rurales. Ensuite, les inégalités de territoire concernent également le niveau de ressources dont elles disposent. Le panorama des Fabriques en ruralité n'est cependant pas homogène. Les Fabriques sont particulièrement dépendantes des caractéristiques de leur tissu associatif ou entrepreneurial, qui est très variable selon les territoires

Dans le cas du tiers-lieu du Cyprès, Fablab en milieu rural, qui dispose d'imprimantes 3D grâce à des partenariats avec des entreprises locales, le tissu entrepreneurial a été décisif en vue de disposer de ces machines et de proposer en retour cette ressource aux autres acteurs du territoire :

« La mutualisation c'est notre force. Notre équipement est de haut niveau, et s'il l'est c'est parce qu'il est utilisé par une asso un jour, une grosse entreprise l'autre... Ce sont des achats parfois communs avec des structures qui indépendamment ne pourraient pas avoir de matériel ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Cyprès, Fablab et campus connecté).

Autre exemple, le tiers-lieu du Bouleau, lieu d'accompagnement de projets à l'entrepreneuriat et lieu de formation numérique situé dans un quartier QPV d'une petite commune, a achevé son espace de coworking et pu présenter un modèle économique « à l'équilibre » et tester des formations à l'entrepreneuriat via le soutien des entreprises du territoire. À l'inverse, le tiers-lieu du Châtaigner, épicerie solidaire située en milieu rural dans une petite commune de moins de 200 habitant.es, n'a pu finaliser, au cours des deux années du programme, l'aménagement de l'espace de coworking destiné à accueillir des travailleurs indépendants et générer des revenus par ce biais, en raison d'un retard dans l'installation de la fibre.

De nouvelles activités qui touchent surtout des populations proches du lieu ou des publics captifs

Sur le champ du numérique, d'abord, l'apport des Fabriques demeure modeste. En matière de créativité numérique, certaines Fabriques touchent annuellement plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de personnes (ateliers imprimantes 3D, etc.). Cependant, les profils touchés sont, la plupart du temps, des profils déjà très à l'aise avec ces techniques (étudiants, ingénieurs, « geeks »). Sur le volet de la médiation numérique, les Fabriques touchent plus de personnes, mais il s'agit surtout de publics captifs (jeunes élèves) via des partenariats avec des établissements scolaires ou d'insertion. Les initiatives peinent donc encore à diversifier les profils atteints, et à toucher notamment plus de femmes, et de jeunes précaires.



Ces différentes limites qui touchent le développement et le déploiement d'une offre de médiation numérique ne sont pas propres aux « Fabriques de territoire ». Elles ont été notamment identifiées et analysées dans un bilan récent du dispositif des Conseillers Numériques, par la Commission Supérieure du Numérique et des Postes⁷². L'analyse du portage du dispositif des Conseillers numériques par les « Fabrique de territoire » illustre toutefois la difficulté concrète pour les Fabriques d'expérimenter et d'adapter des dispositifs institutionnalisés, qui demeurent éloignés des réalités locales.

Encadré 9 - Les permanences des Conseiller·es numériques, un levier à l'efficacité modérée

Certaines Fabriques accueillent depuis leur sélection par l'AMI une ou un Conseiller Numérique France Service, à l'image des tiers-lieux du Chêne ou du Châtaigner qui sont situés sur des territoires où le besoin est prégnant. Ces Conseillers ont pour mission d'accompagner les personnes en difficulté, pour les rendre plus autonomes sur divers sujets personnels ou administratifs (création d'un compte France Connect, accès aux droits, candidatures numériques, etc.). Or les modes d'intervention par les Conseillers numériques dans les Fabriques restent relativement classiques (organisation de permanences sur les marchés, dans les locaux du tiers-lieu...). Pour cette raison, les publics touchés sont souvent des personnes qui étaient déjà capables de solliciter les Conseillers par elles-mêmes, ou des publics déjà sensibilisés par des partenariats locaux (centres sociaux, Pôle Emploi, etc.). Les horaires en journée, ne sont pas suffisamment adaptés pour atteindre les actifs et les familles, et il reste difficile de développer

Sur le champ de l'alimentation durable, la création d'écolieux ou de fermes écologiques s'est généralisée au cours des dernières années. Il s'agit de lieux qui adoptent dès le moment de leur création des méthodes collaboratives et expérimentales en élaborant et testant des d'activités (épicerie solidaire, cuisines partagées), soit des lieux agricoles qui cherchent à ouvrir des espaces conviviaux afin d'accueillir durablement les publics intéressés par leur activité. A titre d'exemple, grâce au financement de l'AMI, les Fabriques de l'Erable et du Peuplier proposent régulièrement des actions de sensibilisation aux enjeux de l'alimentation durable, qui touchent de quelques dizaines à une centaine de personnes selon le format proposé (ateliers de rue, festival) et qui dépassent le premier cercle des adhérent·es ou des usager·ères des Fabriques. Le rayonnement de ces initiatives sur les territoires varie selon les contextes. Les publics touchés sont souvent de classe moyenne ou supérieure, déjà engagé·es sur un plan associatif (voir encadré 10), sauf lorsque la Fabrique porte des dispositifs solidaires (« frigo solidaire », paniers à prix réduits) ou noue des partenariats avec des associations dans le champ de l'action sociale. Dans ce cas, les Fabriques permettent alors à des publics précaires d'accéder à des biens alimentaires de qualité. Des liens sont par exemple établis entre les thématiques de l'alimentation et de la santé, ou de la transition et des modes de production.

Notes

⁷² « La détection des personnes éloignées du numérique a de nouveau été un sujet central. Si la détection des fragilités semble bien appréhendée par les associations spécialisées sur ces questions, ce travail de détection ne figure pas expressément dans les missions des Conseillers numériques », Commission Supérieure du Numérique et des Postes, Avis n°2022 sur le bilan du dispositif des conseillers numériques, Avis n°2022 du 14 décembre 2022.



Encadré 10 : Les défis de la promotion de l'alimentation durable dans un contexte rural

À l'échelle de la commune, composée de deux cents habitant.es, la Fabrique Châtaigner propose une épicerie solidaire, et touche une centaine d'adhérents issus notamment de plusieurs communes environnantes. Il s'agit donc d'une initiative qui rayonne de manière importante sur le bassin de vie, dans une ville « dortoir » située pourtant à plusieurs dizaines de kilomètres des grandes villes environnantes. Le tiers-lieu propose également un marché tous les mois au cours duquel des commerçants de la commune, des communes alentours ou itinérants viennent vendre des produits locaux. Son rayonnement est limité par les caractéristiques et les comportements de consommation de la population de la commune, composée essentiellement de jeunes actifs qui vont travailler et faire leurs courses dans les supermarchés des villes alentours. Comme le constate le porteur de projet, ainsi qu'un partenaire rencontré sur place, les profils des usager.ères ont évolué au cours de la pandémie avant de revenir à leur niveau initial :

« Au moment de la crise sanitaire, nous avons vu venir de nouvelles personnes, des familles, mais celles-ci ne sont que très peu revenues depuis la fin du confinement ». (Entretien avec un partenaire de la Fabrique du Châtaigner – élue d'une commune).

Comme l'illustre ce cas de figure, la pertinence et l'efficacité d'actions autour de l'alimentation durable ne reposent pas seulement sur la qualité des activités proposées ; elles dépendent également en partie des caractéristiques et des comportements de consommation des populations locales.

Enfin, plusieurs Fabriques agissent de manière très active dans le champ de la programmation culturelle, en proposant notamment des activités de découverte et de valorisation du patrimoine culturel ou une programmation de découvertes et de concerts sur le territoire. Nous constatons cependant que les initiatives militantes situées en QPV, qu'ils soient urbains ou ruraux, touchent des publics aisés, et rencontrent des difficultés à diversifier les publics captés en raison des caractéristiques des programmations culturelles proposées et de la sociologie des porteur.ses de projet.

Encadré 11 : - Faire tomber les barrières sociales autour de la culture légitime, un défi et des apprentissages

Situé sur un quartier populaire dans une commune de taille moyenne, le tiers-lieu de l'Aulne est très actif dans la construction d'une programmation artistique et culturelle de qualité. Les concerts attirent le soir des jeunes aisés de la commune et des communes environnantes, qui se retrouvent dans ces goûts musicaux dans l'air du temps dont la population du quartier bénéficie peu. Le dimanche, en revanche, des parents, des jeunes, des enfants, des classes moyennes et supérieures, viennent bénéficier de l'espace. L'espace ouvert proposé, dans un quartier qui n'en dispose pas d'autre, donne la possibilité aux familles et aux amis de se retrouver pendant que les enfants jouent devant le lieu. Dans ce contexte, la programmation culturelle pour les populations des quartiers populaires n'est pas oubliée, mais demeure très en retrait. Afin de tisser un lien plus fort avec ces quartiers, la Fabrique a organisé des ateliers (jardinage, cours de piano) à destination des enfants du quartier, ce qui a permis d'inviter les parents à une grande fête ayant rassemblé plus de 80 personnes. Suite à la crise sanitaire et aux confinements successifs, le lien n'a pu être maintenu. Les mêmes difficultés sont rencontrées dans la Fabrique du Pin, initiative entrepreneuriale, située dans un territoire périurbain dans la périphérie d'une grande métropole : la programmation musicale et culturelle est jugée par les habitant.es par les élus et élus locaux, en décalage avec les attentes. Elle ferait surtout venir des publics



L'exemple développé ci-dessus illustre la manière **dont les tiers-lieux positionnés sur le déploiement d'une offre culturelle sur les territoires contribuent à donner de la visibilité et à revaloriser des quartiers en difficulté, notamment auprès de publics extérieurs.** Cependant, la programmation culturelle est fortement orientée vers les goûts des classes moyennes et supérieures. La création d'une programmation susceptible de plaire à des publics plus précaires reste plus marginale, car les équipes mobilisées au sein du tiers-lieu n'en font pas une priorité et/ou ne parviennent pas à tisser une relation de confiance suffisamment solide et durable avec ces populations pour pouvoir appréhender leurs goûts. La partie qui suit montre ainsi comment la sociologie des tiers-lieux labellisés pose par ailleurs question dans leur capacité à générer et entretenir du lien social.

Un renforcement du lien social avec certain.es habitant.es, ce qui ne doit pas occulter que de nombreux freins sociaux et culturels persistent

La diversification des activités et le fonctionnement « par projet » des Fabriques a permis de toucher, sensibiliser, et mobiliser une diversité de groupes sociaux situés sur les territoires (indépendant.es, salarié.es, artisan.es, entrepreneur.es, enseignant.es, étudiant.es, ou encore personnes âgées à la retraite, adolescent.es). Ces personnes sont notamment rassemblées par un même intérêt pour la réhabilitation du lieu, ou des types d'activités ou de services spécifiques. Si les Fabriques réalisent également régulièrement des efforts pour aller à la rencontre des habitant.es qui ne fréquentent pas encore les lieux⁷³, la **construction de lien social n'a rien d'une évidence** et plusieurs facteurs facilitent l'impact des Fabriques sur le lien social.

D'abord, **les Fabriques touchent plus facilement de nouvelles habitant.es lorsqu'elles et ils situent à proximité d'établissements (scolaires, Ehpad, etc.) et lorsque les membres (bénévoles comme professionnel·les) de ces établissements sont également engagés dans les Fabriques.** Ces personnes jouent un véritable rôle d'intermédiation, pour faire découvrir et connaître le lieu à des populations extérieures. Comme le souligne Bertrand, porteur de projet de la Fabrique du Frêne, qui intervient également comme enseignant dans le lycée voisin, ces rencontres se font très progressivement, par capillarité, et par la construction d'un lien de confiance :

« Les élèves (du lycée voisin) sortent de leur rôle de stage et utilisent le lieu comme un lieu de vie. Ils y ont leurs propres bricolages d'outils agricoles récupérés, envisagent la construction d'étagères pour le lieu. Ils fument à l'intérieur et proposent des idées d'aménagement des espaces communs ». (Entretien avec le porteur de projet de la Fabrique du Frêne, tiers-lieu d'artisanat).

Ensuite, les rencontres entre groupes apparaissent également lorsque des activités sont organisées pour des publics différents dans une même salle et sur un même créneau, ou lorsque des activités dédiées sont organisées pour favoriser ces rencontres. Lorsque ces conditions sont réunies, des liens naissent entre des publics différents, des personnes âgées et des adolescent·es (Fabrique du Peuplier), entre des étudiant·es et des habitué·es des coworking (Fabrique du Bouleau). Dans le cas contraire, les communautés ne se mélangent pas.

« Le lieu a trouvé ses entrées. Chaque personne a son entrée, selon ses centres d'intérêts, mais il nous reste à créer un peu plus de perméabilité entre les espaces et les usages. Parce que c'est quand même vraiment l'idée aussi... Pour moi, ça reste encore un chantier en cours ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Cèdre, Fablab et régie de quartier).

Notes

⁷³ Kebir, L., Wallet, F., Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne, PUCA, Edition Réflexions en partage. 2020, p.55



Loin de l'image d'Epinal de tiers-lieux favorisant la mixité sociale, notre enquête permet de constater que des freins importants persistent. Premièrement, le souhait de l'ouverture, la convivialité, et les règles informelles, ne sont pas des conditions suffisantes pour toucher les publics les plus éloignés de l'action publique (jeunes, personnes âgées et isolées). En effet, la technicité des activités constitue un frein pour certaines populations et les communautés des Fabriques sont perçues par celles-ci comme des formes d'« entre-soi ».

« Je suis pas certain qu'aujourd'hui [la Fabrique] soit capable de briser les frontières qui existent entre les différentes catégories de la population. Il faudrait travailler la programmation pour cela. C'est compliqué ». (Entretien avec un designer, usager de la Fabrique du Frêne, lieu de programmation culturelle).

Ces différents extraits d'entretiens illustrent le fait que **les Fabriques éprouvent des difficultés à étendre leur rayonnement au-delà des communautés de pratiques qui la composent en raison d'un manque de visibilité et de lisibilité de leur programmation ouverte et de la multi-activité proposée**. Les habitant.es rencontré.es lors de cette enquête relatent des difficultés à comprendre l'identité multithématique du lieu et déclarent qu'ils préfèrent se tenir à distance des activités proposées. Même si les lieux **sont situés au centre du village ou de la commune, leurs fonctions restent peu lisibles aux yeux des populations** en raison de la multi-activité proposée. À ces quelques exceptions près, **le lien avec les habitant.es demeure distendu dans l'ensemble**.

« C'est un bar, un resto, on fait du tricot, des légumes, beaucoup d'activités, mais quand on s'intéresse au fonctionnement, c'est pas encore explicite, c'est confus. Il y a certains publics qui ont du mal à pousser la porte ». (Entretien avec un élu d'une commune partenaire de la Fabrique du Châtaigner).

Lorsque de nouveaux publics apparaissent dans les Fabriques, les liens se tissent progressivement si des moyens importants y sont dédiés. Afin de dépasser les barrières liées à l'existence et au maintien de codes techniques, culturels, et sociaux, **les Fabriques misent beaucoup sur des formats d'activités festives**, favorisant le brassage, social et intergénérationnel, de différentes catégories de publics et d'habitant.es du territoire.

Synthèse

La plus-value des Fabriques est d'agréger des activités et des offres afin de recréer une logique et une complémentarité de services pour des territoires qui en sont peu dotés. A la différence de tiers-lieux qui se contentent de proposer des activités pour une ou plusieurs communautés de pratiques, les Fabriques, parce qu'elles disposent de plus de moyens, de lisibilité et de légitimité auprès des pouvoirs publics, agrègent programmation ouverte et dispositifs de service publics, et proposent, ce faisant, une offre de service qui touche un public plus large. Dans les faits, elles captent surtout des publics captifs via des partenaires ; et la contribution des Fabriques au lien social sur les territoires demeure « un chantier en cours » à parfaire, pour reprendre les termes du porteur de projet de la Fabrique du Frêne.

DES FABRIQUES QUI CONTRIBUENT À DES OBJECTIFS DE POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

Après avoir montré la plus-value des Fabriques sur l'agrégation d'une offre de service pour les territoires, à partir des offres existantes, ou bien en favorisant la détection et l'accompagnement de porteur.ses de projet, nous avons souligné que les Fabriques permettent moins une



diversification qu’une augmentation du nombre de publics touchés. **Cette troisième et dernière partie questionne leurs effets sur la conduite de l’action publique par les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communes.** Elle montre que la reconnaissance apportée aux Fabriques par les collectivités est croissante (p.47). Ces liens, facilités notamment par l’AMI, permettent aux Fabriques de contribuer à la mise à l’agenda de besoins et d’enjeux sur les territoires (p.48) sans pour autant parvenir à totalement faire infuser leurs méthodes auprès de l’action publique locale (p.49).

Une reconnaissance croissante des impacts des Fabriques par les collectivités territoriales

Depuis le début des années 2020, **de très nombreuses collectivités, notamment les communes et les départements, s’intéressent aux potentialités des tiers-lieux pour relancer de l’activité et du lien sur des territoires périphériques⁷⁴.** Les pratiques sont très variées. Sur un plan informel, elles contactent des collectifs, ou accompagnent la création de collectifs via la mise à disposition de locaux. D’autres collectivités fonctionnent davantage via une logique de marchés publics pour déployer des offres de service et/ou orienter la rationalisation d’un foncier. Dans ce contexte, les collectivités territoriales ont eu tendance à reconnaître davantage, grâce au label, les « Fabriques de territoire » comme catégorie d’action publique locale légitime.

Encadré 12 – Les modalités de soutien des Fabriques par les collectivités

La totalité des Fabriques de notre échantillon sont soutenues par les communes sur le plan du foncier, y compris dans le cas initiatives entrepreneuriales. Ce soutien peut prendre différentes formes selon les territoires, selon la surface de foncier et les moyens dont dispose la commune.

A titre d’exemple, les communes mettent à disposition du foncier et proposent des loyers plus ou moins importants et dégressifs dans le temps (de 250 euros à 2 500 euros) en fonction de l’ancienneté et de la taille des projets. La contribution des communes s’exprime aussi sur le plan de la durée du bail, en offrant par exemple soutien et stabilité aux Fabriques par la mise à disposition de baux emphytéotiques. Au-delà du soutien sur le foncier, les communes peuvent apporter aux Fabriques un soutien à la fois politique, technique et partenarial, par la mise en relation avec des associations du territoire, par exemple. Le soutien de certains services techniques des communes peut également prendre notamment la forme d’une aide au dialogue avec d’autres services.

L’AMI a contribué à cette reconnaissance locale de certaines Fabriques en raison de l’obtention par celles-ci d’un financement et d’un label. **Ce label a permis dans une large mesure de renforcer la légitimité des initiatives parapubliques, qui sont déjà portées par une structure ou une association institutionnelle, ou encore impulsée par la collectivité elle-même. Dans ces cercles institutionnels, le label a été considéré comme une marque de reconnaissance du travail effectué par les tiers-lieux.** L’effet de ce label est moins perceptible pour les Fabriques militantes ou entrepreneuriales qui ne disposent pas toujours d’un capital institutionnel de départ, et n’ont pas ou peu été mises en relation avec les services déconcentrés de l’Etat à l’échelle départementale.

Dans le cas de la Fabrique du Pin, initiative entrepreneuriale située sur un territoire périurbain, les porteur.ses de projet ont proposé un lieu de programmation culturelle jouant également un rôle de « pépinière » ESS. Cependant, la commune aurait souhaité que le lieu développe une activité

Notes

⁷⁴Voir à titre d’illustration le propos de Julie Krassovksy, « Tout le monde veut son tiers-lieu ! », La Gazette des Communes, 19 novembre 2021.



agricole et des pratiques éducatives sur le sujet. Les élus constatent que les activités proposées touchent surtout des néo-ruraux et ne répondent pas aux besoins des autres habitant.es, et regrettent le caractère « militant » du tiers-lieu qui aurait dû être un lieu « ouvert », « où l'on accueille tout le monde ». « On soutiendra, mais quelque chose s'est cassé, c'est un problème de confiance » affirment-ils. Cet exemple qui illustre l'existence de tensions avec les élus, reflète la relation de vigilance cordiale qui structure les relations entre communes et Fabriques. En effet, après deux ans de programme, **le soutien des communes au modèle économique de la plupart des tiers-lieux reste très rare.**

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance. D'abord, la plupart des communes expriment de fortes réticences à financer directement les initiatives de tiers-lieux, lorsque les élu.es ont le sentiment que ces initiatives interviennent, en raison de leur approche expérimentale et de la multi-activité, en concurrence avec des activités proposées par d'autres associations du territoire ou par leurs propres services. Certains constatent et regrettent que les initiatives se coordonnent d'ailleurs peu avec leurs services, au point d'organiser des événements dans différents champs thématiques (numérique, alimentaire, mobilité, etc.) qui sont directement en concurrence avec leur agenda municipal. Les communes sont toutefois globalement satisfaites de l'existence d'initiatives qui permettent de valoriser le territoire, voire dans certains cas, de transférer le coût et le risque de l'aménagement urbain vers les tiers-lieux, et a fortiori, dans le cadre de cette évaluation, vers les Fabriques⁷⁵.

Les Fabriques ne sont pour autant pas nécessairement à la recherche de financements locaux qui pourraient également réduire leur marge de manœuvre, comme nous le verrons plus tard. La coopération entre communes et Fabriques fait l'objet de discussions, d'un « arrangement⁷⁶ » régulièrement négocié au moment de la signature du bail du lieu. Cette reconnaissance négociée des Fabriques se traduit également par une mise à l'agenda de nouveaux besoins et de par l'introduction de nouvelles thématiques à certaines conditions, sur le territoire.

Les Fabriques parapubliques peuvent jouer un rôle d'initiateurs ou d'opérateurs de politiques publiques locales

En règle générale, les Fabriques ont des rencontres régulières avec les collectivités territoriales, et sont en capacité, lors de ces échanges, de faire remonter la parole des usager. ères des lieux, de proposer de nouvelles idées d'activités voire de contribuer au cadrage de problématiques locales. Dans ces contextes locaux, **les Fabriques contribuent à rendre visible des sujets, des thématiques, des questions, qui sont parfois déjà plus ou moins identifiés par les élus et les services, mais qui ne sont pas ou insuffisamment répondus par les politiques publiques locales, à l'image d'enjeux sur l'alimentation durable, la médiation numérique, ou l'accompagnement de porteur.ses de projet.** Si les Fabriques peuvent ce faisant initier des échanges et mettre à l'agenda des thématiques, les collectivités locales adoptent des positions d'écoute, de suivi et d'observation des tendances indiquées.

Par ailleurs, notre enquête permet de recenser quelques exemples de collaborations plus poussées entre des Fabriques et des services de collectivités territoriales. A titre d'exemple, au tiers-lieu du Châtaigner, l'action et les permanences de la Conseillère numérique ont été mutualisées entre cinq communes du territoire qui s'organisent via un comité de pilotage. Les communes se sont accordées pour financer le poste à la fin du financement. Dans le cas du tiers-lieu du Cyprès, Fablab et Campus Connecté, une soixantaine de conseiller.ères Pôle emploi se rendront prochainement dans le lieu pour découvrir l'atelier de création de CV professionnels et le Campus Connecté, dans l'optique d'orienter une partie des personnes qu'elles suivent en (ré)insertion professionnelle. Ces

Notes

⁷⁵ Landon, A. (2022), « Le tiers-lieux à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France », *Participations*, n°33, 2022, pp.181-207.

⁷⁶ Landon, A. (2022), *Ibid.* p.182.



différents exemples illustrent le fait que certaines « Fabriques de territoire » se voient confier de nouvelles responsabilités.

Encadré 13 – De nouvelles responsabilités pour les initiatives parapubliques

Déjà opératrice de la politique de développement durable du territoire avant l'AMI, la Fabrique du Peuplier, militante et parapublique, engagé dans le champ de l'alimentation durable, anime depuis sa sélection par l'AMI un groupe de travail sur le territoire de l'agglomération qui rassemble des partenaires sociaux (collectivités, bailleurs sociaux) pour discuter et essayer de nouvelles idées innovantes, testées dans le cadre de ses activités (aménagement de jardins individuels en jardins partagés, monnaie locale pour rétribuer l'engagement citoyen). Certaines de ces idées sont expérimentées dans les faits : le bailleur social expérimente des jardins partagés. L'installation de jardins partagés nourriciers est également discutée avec les représentants au moins deux communes de l'agglomération, qui expérimentent aussi une forme de monnaie locale destinée à faciliter les échanges solidaires. Cet exemple n'est pas isolé : la Fabrique du Bouleau, initiative au départ entrepreneuriale, a aussi gagné en reconnaissance et en responsabilité au point de devenir un opérateur de la politique numérique du territoire. Les échanges avec le comité des tiers-lieux nous ont également permis d'identifier une telle tendance.

Comme l'illustre l'encadré ci-dessus, nous constatons que **les initiatives parapubliques, ou les initiatives militantes et entrepreneuriales qui développent une activité parapublique, ont acquis au cours des deux années de l'évaluation davantage de légitimité pour organiser des activités spécifiques à destination des agents et des élus des territoires.** Ces activités concernent notamment des enjeux de développement numérique ou alimentaire, bien plus que des enjeux culturels. L'intérêt des collectivités pour la contribution des Fabriques à la production numérique (Fablab) ou à la médiation numérique, se retrouve en effet à tous les échelons administratifs. Cet intérêt s'est manifesté par la multiplication des appels à projets numériques portés par les régions, au point de construire des politiques publiques parfois en décalage avec les méthodes portées par les lieux eux-mêmes. Les initiatives culturelles sont, elles, surtout valorisées lorsqu'elles s'adossent à des partenariats institutionnels importants qui valorisent l'identité du territoire, ainsi que son rayonnement local. Cet intérêt croissant des communes pour les « Fabriques de territoire » est néanmoins encore nettement à parfaire, car les Fabriques sont encore peu associées à l'aménagement des territoires.

Les Fabriques sont encore peu associées à la co-construction des politiques publiques et à l'aménagement du territoire

La reconnaissance croissante obtenue par les Fabriques de la part des collectivités territoriales s'est traduite par une plus grande légitimité donnée à la parole et à l'expertise des porteur.ses de projets, qui sont consultés dans les instances institutionnelles des collectivités avec lesquelles les relations sont bonnes. En revanche, les Fabriques sont peu associées à la co-construction de l'action publique locale, surtout lorsque les contextes locaux sont peu propices à la consultation des citoyens dans la mise en œuvre ou l'évaluation de politiques publiques⁷⁷.

Dans le cas de la Fabrique de l'Erable, lieu de programmation culturelle, l'occupation d'un lieu ayant une valeur culturelle et historique forte sur le territoire est perçue par les élus comme « temporaire » et destinée à combler un « vide » en attendant la mise en œuvre d'un projet d'aménagement urbain de très grande ampleur visant à reconnecter la ville à un fleuve. La Fabrique, en dépit de l'aménagement du lieu à moindre coût, de sa capacité à mobiliser les acteurs associatifs

Notes

⁷⁷ DITP, Les citoyens acteurs du service public : quelles initiatives pour les associer davantage ?, Paris, 2019.



du territoire et des partenaires institutionnels (musée national) autour de celui-ci, et à valoriser le foncier, est peu associée à ces réflexions. Elle est perçue comme une solution temporaire de réhabilitation et de valorisation du foncier, qu'il conviendra de rationaliser par des investissements.

Au-delà de cet exemple, **trois grands facteurs méritent d'être soulignés pour comprendre pourquoi les Fabriques restent encore à la périphérie des logiques d'aménagement des territoires :**

- d'abord, les Fabriques sont souvent des initiatives encore récentes sur le territoire, qui ne sont pas considérées comme suffisamment légitimes pour prétendre fabriquer le territoire avec les élus ;
- dans les territoires plus urbains ou périurbains, les élus ont tendance à considérer que certaines initiatives sont trop militantes et trop radicalement tournées vers des modèles alternatifs (de gestion du lieu, etc.) pour qu'elles méritent d'être pérennisées ou généralisées à l'échelle d'un territoire ;
- enfin, l'originalité et la plus-value des méthodes collaboratives des Fabriques sont peu comprises par les élus, à l'exception de territoires qui développent⁷⁸.

Pour ces différentes raisons, aucune des initiatives rencontrées dans le cadre de cette évaluation n'est perçue par des collectivités ou des services de l'Etat comme un espace de rencontre et de co-construction de l'action publique avec les citoyens. A ce stade, lorsque c'est le cas, ces méthodes sont davantage cantonnées à une logique de diffusion au sein des institutions et associent peu les citoyens à la construction des politiques publiques.

Synthèse

Les Fabriques contribuent à l'action publique locale sur trois niveaux. Elles proposent d'abord des activités servicielles qui peuvent précéder ou répondre aux priorités locales exprimées par les communes sur un grand nombre de champs thématiques (médiation numérique, alimentation durable, activités culturelles). Dans certains cas, les initiatives parapubliques obtiennent davantage de responsabilités sur les volets du numérique et de l'alimentation durable, au point d'animer des rencontres entre agents des territoires, des réunions entre élus locaux, autrement dit, au point d'assumer un rôle d'initiateur voire d'opérateur d'une politique publique sur le territoire. A part ces exceptions, les méthodes revendiquées par les Fabriques (expérimentation frugale, méthodes collaboratives) infusent peu dans les pratiques des élus et des agents, surtout lorsqu'elles entrent directement en conflit avec une vision plus administrative et réglementaire de la conduite de l'action publique.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Ce chapitre de l'évaluation pose la question de la plus-value des Fabriques sur deux niveaux. D'abord, les approches développées par les Fabriques en tant que tiers-lieux **sont-elles réellement pertinentes par rapport aux autres offres existantes portées par d'autres catégories d'acteurs** ? Ensuite, quelle est la plus-value des lieux labellisés par l'Etat par rapport à d'autres tiers-lieux ? Nous démontrons que les Fabriques ont un impact spécifique surtout à deux niveaux.

D'abord, les « **Fabriques de territoire** » ont une forte plus-value pour susciter et accompagner des projets « **atypiques** », qui sortent des cadres traditionnels de l'incubation ou de l'entrepreneuriat. Elles se distinguent par le caractère informel de l'accueil et de

Notes

⁷⁸ La participation citoyenne en France est très souvent « neutralisée » par les pouvoirs publics, voir Guillaume Gourges et Alice Mazeaud, (2022), « Une 'participation' d'Etat sous contrôle : la neutralisation décisionnelle des dispositifs participatifs en France », Revue Française de Science Politique, 72, pp.781-804.



l'accompagnement qu'elles proposent. Elles n'ont pas d'exigence administrative spécifique ni critères de sélection à l'entrée, donnent accès à un foncier libre et expérimental sans cahier des charges ou règles contraignantes d'utilisation, et ouvrent les portes à des écosystèmes gratuits de compétences diverses. Ces « qualités » spécifiques aux Fabriques dans l'accompagnement de projet les amènent parfois à élaborer avec les élus des territoires un projet ou une stratégie de développement territorial, et à jouer un rôle de coordination et de structuration pour des filières locales. Bien qu'elle constitue la principale plus-value des Fabriques, l'informalité pose deux questions : d'abord, les personnes accompagnées sont souvent issues de la communauté du lieu, par opposition à une logique d'accès indiscriminé à la ressource. Ensuite, l'informalité tend, comme nous le verrons par la suite, à progressivement diminuer dans des Fabriques qui se structurent.

Ensuite, une seconde plus-value des « Fabriques de territoire » **est de proposer des services qui n'auraient autrement pas existé sur les territoires d'implantation**. La contribution des Fabriques sur le volet du service est particulièrement importante dans des petites communes situées sur des territoires ruraux. Elles proposent également des activités productives (chantier d'insertion, formation au numérique, à l'entrepreneuriat) dans des territoires ruraux ou périurbains. Elles se différencient, sur ces territoires, des autres types de structures, par leur capacité à héberger les offres du territoire dans une logique de mutualisation des coûts et des publics. Dès lors, des services qui n'auraient pas pu se maintenir seuls peuvent investir de nouveaux territoires grâce à la mutualisation, et des dispositifs publics peuvent se greffer aux lieux pour assurer un meilleur maillage du territoire. **Dans ce contexte, l'AMI a surtout permis aux Fabriques de renforcer l'hybridation de leurs activités au croisement de trois champs thématiques distincts (numérique, alimentation durable, culture)**. Sous l'impulsion de l'AMI mais aussi des rencontres entre Fabriques, porteur.ses de projets, collectifs mobilisés, habitant.es, associations, collectivités territoriales, **des tiers-lieux numériques, agricoles ou culturels développent des activités servicielles de proximité dans d'autres champs thématiques** (médiation numérique, concerts, jardins partagés ou cuisines partagées).

Ce rôle d'agrégateur des offres des territoires et d'accompagnement des Fabriques à deux limites. D'abord, elles dépendent fortement du niveau de ressources locales propres à leur territoire (densité du tissu associatif et du tissu entrepreneurial, distances géographiques à parcourir pour accéder à des ressources, etc.). Les lieux des territoires ruraux sont ici désavantagés par rapport aux territoires urbains ou périurbains sur le plan des opportunités de financement publics ou privés, sur celui du tissu des partenaires associatifs ou entrepreneuriaux, et sur les avantages qui peuvent en découler (accès à des locaux, à du matériel, etc.). **Seule l'intervention de l'Etat, via le soutien inconditionnel à la création de lieux et/ou via le déploiement de nouveaux services publics à l'échelle locale, permet d'offrir, sur les territoires les plus ruraux et les moins dotés en ressources locales, les moyens de développer des activités fréquentes et régulières**. Ensuite, la multiplication des services à l'œuvre dans les Fabriques permet de diversifier leur public et de toucher les personnes les plus précaires via des partenariats. Le développement du lien social demeure ainsi encore un point d'amélioration important.

Les Fabriques sont donc, par l'ampleur des moyens financiers obtenus et de par l'existence du label, plus en capacité de monter en charge et de toucher un plus grand nombre de publics que des tiers-lieux centrés sur leurs propres communautés. Cette étude interroge ainsi également comment les plus-values des Fabriques sont affectées par leur labellisation et par leur rôle croissant sur les territoires. En somme, ces dernières conservent-elles en se structurant la souplesse et l'informalité qui font la spécificité de leur impact ?



3/ LES FABRIQUES QUI RENFORCENT LEURS OFFRES ET LEURS CAPACITÉS, CONFRONTÉES AUX DÉFIS DE L'INSTITUTIONNALISATION

Cette évaluation a, dans un premier temps, établi ce que les Fabriques sont – à savoir des lieux animés par des communautés de contributeur.ices, ouverts, et fondés sur la multi activité – en montrant également les limites qui les caractérisent : des gouvernances qui ne sont pas toujours horizontales et représentatives de leur territoire et de ses habitant-es. Dans un second temps, l'étude a montré que la plus-value des Fabriques pour leur territoire se situe surtout dans l'accompagnement de porteur.ses de projets atypiques et dans le déploiement de service aux habitan.es, mais que leur empreinte reste plus limitée dans leur capacité à tisser du lien social.

Cette troisième partie détaille les transformations à l'œuvre dans les Fabriques depuis leur labellisation. Le soutien de l'Etat a-t-il eu un effet sur l'amélioration des capacités d'action des Fabriques ? Cette évolution peut-elle affecter caractéristiques des Fabriques en tant que tiers-lieux, et donc les promesses attendues par l'Etat pour l'action publique ?

Nous démontrons d'abord que le financement de l'AMI a permis aux Fabriques de renforcer leur capacité à proposer des offres de service plus stables et plus fiables pour les usager.ères (p.52). Cette structuration, initiée ou accélérée par l'AMI, s'est également accompagnée, dans la plupart des cas, par une baisse de l'engagement bénévole, et par une forme de rigidification des modes de fonctionnement et des capacités d'expérimentation. Ces deux grandes évolutions se constatent plus fortement dans le cas des initiatives parapubliques qui répondent le plus aux demandes des collectivités territoriales (p.56). L'évaluation démontre que **trois devenir possibles se dessinent pour les « Fabriques de territoire » dans le champ de l'action publique** : celui d'une autonomie fragile à distance des financements locaux, celui d'une institutionnalisation subie, ou enfin celui d'une institutionnalisation plus maîtrisée, par de l'autofinancement, qui tend alors à réduire l'accessibilité des lieux (p.61).

LES FABRIQUES : DES LIEUX DONT LA CAPACITÉ DE PROGRAMMATION ET DE COOPÉRATION EST RENFORCÉE PAR L'AMI

Alors que les tiers-lieux fonctionnent souvent sur le modèle du bénévolat, puisque **l'activité des 3 500 tiers-lieux en France en 2023 repose sur l'engagement de plus de 130 000 bénévoles**⁷⁹, le renforcement de la capacité d'action des Fabriques s'est manifesté de trois manières. D'abord, le financement de l'AMI a **permis de soutenir l'embauche de salarié-es afin de pallier les limites du bénévolat** (p.53). Cette salarisation s'est accompagnée du développement de nouvelles compétences professionnelles pour s'occuper de la gestion du lieu, des ressources et des bénévoles, même si **cette professionnalisation est très inégale selon les types de Fabriques**

Notes

⁷⁹ France Tiers-lieux, « Panorama 2023 des tiers-lieux ». Publication de l'Observatoire des tiers-lieux, 2023.



(p.54). Au-delà de ces logiques de salarisation et de professionnalisation, la **création de nouveaux processus d'organisation et de gestion de la montée en charge des activités des Fabriques** constitue un troisième levier important de structuration de leur activité (p.55).

L'AMI a permis aux Fabriques de recourir au salariat pour pallier les limites du bénévolat

Si l'engagement bénévole se situe au cœur du récit de la **genèse des lieux et des tiers-lieux sélectionnés par l'Etat pour devenir des Fabriques de territoire**, la majeure partie des initiatives a utilisé le financement de l'AMI pour salarier le temps de gestion du porteur.euse du projet, recruter et salarier une ou deux personnes, ou encore pour s'adjoindre l'intervention de professionnel.les ou à afin d'accompagner la montée en charge de l'activité. Cette tendance repose à la fois sur des facteurs propres au contexte des tiers-lieux et au contexte de l'AMI.

Il importe de préciser d'abord que le recours au bénévolat, surtout dans un contexte collaboratif, **ne représente d'abord pas une limite « en soi » du fonctionnement des tiers-lieux, mais il s'agit d'un facteur de fragilité des initiatives dans le temps : en effet, les initiatives qui reposent uniquement sur du bénévolat peuvent également s'essouffler dans le temps.** Il s'agit notamment du cas des tiers-lieux dans le contexte de pandémie entre 2019 et 2021, qui marque les esprits.

« On avait des tiers-lieux qui étaient épuisés, portés à bout de bras... Les Fabriques de territoire, c'est ça aussi, sortir du bénévolat. Car cela peut fonctionner deux ou trois ans. Mais on peut pas miser l'aménagement des territoires, sur le sacrifice des personnes. » (Entretien avec un représentant national du programme NLNL).

La discontinuité de l'engagement bénévole **présente également des limites pour la visibilité et la lisibilité des activités du lieu auprès des usagers.** A titre d'exemple, les permanences pour accueillir des publics et les activités des Fabriques n'ont pas toujours d'horaires fixes en raison des contraintes personnelles et professionnelles des bénévoles qui ne sont pas tenus de respecter un contrat. Le « turnover » et la disponibilité biographique des bénévoles⁸⁰ a donc pour conséquence que les activités ne soient pas nécessairement pérennes. A la Fabrique du Frêne, face au défi de rénover un foncier immense tout en coordonnant une communauté d'artisan.es, le fonctionnement bénévole a ainsi rapidement, en moins de trois années d'existence, atteint des limites qui sont évoquées également par les autres Fabriques de notre échantillon, comme celle de l'Aulne, lieu de programmation culturelle.

« Le bénévolat ça a ses limites, tout le monde est débordé de taf, il y a de l'administratif partout, alors qu'il y a des opérations foncières, d'activités, etc., à lancer pour nous. Nous on a besoin de pros pour ça ». (Entretien avec un fondateur de Fabrique du Frêne, lieu dédié à l'art et à l'artisanat).

« Donc il nous a semblé indispensable, surtout pour occuper des postes comme la coordination générale. Moi pour l'avoir fait en bénévolat, au bout d'un moment t'en tires plus de plaisir, tu finis par devenir aigrie. Quand tu es payée, c'est plus facile de mettre des limites, pour nous, c'était important ». (Entretien avec une fondatrice de la Fabrique de l'Aulne, lieu de programmation culturelle)

Notes

⁸⁰ Maxime Lescurieux (2021), *Le temps de militer : carrière syndicale et disponibilité biographique des femmes et des hommes de la CFDT*, PhD Thesis, Paris, EHESS, s.l. La disponibilité biographique désigne « une relative absence de contraintes biographiques (familiales, professionnelles, financières, etc.) et qui tend à rendre le militantisme chronophage et/ou risqué ».



Le recrutement d'une ou deux personnes est donc perçu comme une solution par de nombreuses Fabriques. La Fabrique du « Bouleau » et son espace coworking ou encore la Fabrique de l'Aulne, et son tiers-lieu culturel et militant, ont toutes les deux mobilisé le financement pour recruter pour la première fois une personne pour assurer la permanence à l'entrée du tiers-lieu et en coordonner les activités. Cette personne peut alors remplir un grand nombre de fonctions : accueil du public, animation des activités de réhabilitation et d'aménagement du lieu, réflexion sur les perspectives de stabilisation ou de développement et animation d'activités, etc.

Ce recrutement ou ces recrutements, permis par l'AMI, a eu un **effet stabilisateur de l'activité**, voir déclencheur et accélérateur de nouvelles activités. Le rapport au recrutement s'exprime différemment pour des Fabriques qui recrutent pour la première fois et qui sont à la recherche d'une « vitesse de croisière », comme le souligne le fondateur de l'Aulne, ou pour des structures parapubliques qui ont ensuite davantage recruté pour répondre à des sollicitations de collectivités locales, dans une logique de croissance, comme le souligne le fondateur de la Fabrique du Cèdre.

« Nous avons pu procéder à un premier recrutement à temps-plein, cela va nous permettre de structurer notre offre et notre programmation, et d'aller chercher de nouveaux partenaires et les impliquer au sein du lieu. On veut avoir un ou deux salariés pour atteindre une vitesse de croisière dans nos activités ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique de l'Aulne, lieu de programmation culturelle).

« Après, le développement du quantitatif de salariés, c'est plus parce qu'on s'est fixé des objectifs. Peut-être qu'on a pris trop confiance en nous avec AMI, en termes d'objectifs, il faut des gens, pas qu'un lieu ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Cèdre, régie de quartier et Fablab).

Au regard de ces tendances, les Fabriques contribuent à la salarisation des tiers-lieux. En effet, les quelques 3 500 tiers-lieux en France emploieraient en 2023 plus de 24 000 emplois directs⁸¹.

Une salarisation et une professionnalisation inégale des Fabriques

En dépit de cet effort de structuration de l'activité des Fabriques par la salarisation et la mutualisation de moyens humains sur les territoires, force est de constater que la hausse de l'emploi et la professionnalisation permise par l'AMI demeure inégale selon les territoires fragiles. Deux raisons sont identifiées.

D'abord, la plupart des personnes recrutées ne disposent pas de contrats stables. Alors que selon les données de l'Observatoire de France Tiers-lieux, environ 61 % des tiers-lieux emploient des salarié-es en CDI, nous constatons que les Fabriques se sont surtout appuyées pendant deux ans sur le recrutement de personnes qui disposent de contrats courts (CDD), et de contrats à temps partiel (emplois aidés, apprentissage, etc.). Cette précarité des emplois est particulièrement sensible dans les Fabriques récentes, et dont l'AMI est l'une des principales sources de financement. L'obtention par les Fabriques de cofinancements complémentaires de l'AMI ne suffit pas alors à stabiliser la rémunération des personnes de manière cohérente et durable⁸².

« Nous finançons des postes avec des cofinancements de la région, mais les calendriers des appels à projet et des financements ne coïncident pas. Donc il y a beaucoup d'incertitude autour du futur du poste d'Elodie, qui est Conseillère

Notes

⁸¹ France Tiers-lieux, « Panorama 2023 des tiers-lieux ». Publication de l'Observatoire des tiers-lieux, 2023.

⁸² Pour soutenir ces recrutements, certains tiers-lieux peuvent monter des cofinancements (avec les Conseils régionaux par exemple) mais qui ne permettent pas de stabiliser la durée des contrats et la rémunération des personnes.



numérique ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Châtaigner, lieu dédié à une épicerie solidaire).

La difficulté de la salarisation est plutôt un point de fragilité qu'une fatalité. Dans le cas de la Fabrique du Châtaigner, le financement de l'AMI se traduit, malgré des soucis opérationnels, après deux ans d'expérimentation de la fonction de médiation numérique sur le territoire, par un engagement des communes du territoire à mutualiser le financement et à s'organiser sous la forme d'un comité de pilotage. Surtout, l'évolution de **la salarisation et de la professionnalisation au sein des « Fabriques de territoire » n'est pas homogène**. Le financement de l'AMI a surtout renforcé une dynamique de salarisation et de professionnalisation pour les initiatives parapubliques gestionnaires de dispositifs d'action publique et fortement reconnues par les pouvoirs publics ; et pour les initiatives entrepreneuriales en mesure de lever des sources d'autofinancement, comme nous le verrons plus bas.

Parallèlement à la montée de la salarisation dans les Fabriques, **la professionnalisation de nouvelles méthodes et compétences d'animation des lieux et des communautés d'usagers (bénévoles ou professionnel.les) demeure fragile dans l'ensemble des « Fabriques de territoire » pour deux raisons concomitantes**. Premièrement, l'engagement et l'implication des salarié.es peut s'essouffler dans le temps (phénomène de *turn-over*), surtout lorsque les personnes sont recrutées sur des contrats courts et précaires. Deuxièmement, les processus de transmission des expériences et des méthodes en interne sont peu formalisés. Pour cette raison, la plupart des Fabriques de notre échantillon accompagnent la salarisation de l'adoption de nouveaux processus d'organisation.

La création de nouveaux processus d'organisation et de gestion pour répondre à la montée en charge des lieux

Au-delà du recrutement, la volonté de consolidation et d'élargissement de l'activité qu'affichent les Fabriques **s'est également manifestée dans la construction d'un nombre croissant de processus d'organisation et de gestion au sein des lieux**. A titre d'exemple, la Fabrique du Frêne » mentionne « la restructuration, l'organisation, la professionnalisation » comme des conditions indispensables à la montée en gamme du projet pour se rapprocher d'autres entreprises et établir des repères clairs à la collaboration :

« Alice : Pour moi c'est restructuration, organisation, professionnalisation.

Pauline : Se rapprocher des entreprises dans un projet RSE nécessite qu'on arrive avec une carte de visite ». (Entretien avec deux fondatrices de la Fabrique du Frêne, lieu d'art et d'artisanat).

Plus concrètement, le mode de fonctionnement des Fabriques a connu plusieurs évolutions depuis leur sélection par l'AMI. La Fabrique du Pin a ainsi mis en place des statuts qui classent ses bénévoles en fonction de leur disponibilité et de leur engagement, leur attribuant une place dans la gouvernance proportionnelle en fonction de ce statut. Le Frêne, qui n'avait auparavant que peu structuré son fonctionnement interne, veut désormais créer différentes entités associatives et autres sociétés coopératives à l'intérieur du lieu, pour organiser les intérêts des différentes corporations (tourneur-rices de cirque, artisan-es, artistes) qui l'habitent, le tout réuni dans un organe de gouvernance commun. Le Cyprés a désormais sanctuarisé la quasi-intégralité des espaces disponibles pour des activités précises : la salle dédiée à l'accueil d'élèves du collège voisin, la salle réservée à une artiste et la salle dédiée au campus connecté accueilli en résidence ont désormais des usages bien établis. Archétype de la Fabrique parapublique en forte croissance, le Chêne organise désormais son équipe en différents pôles : chacun est consacré à une mission précise et suivant désormais des « process » clairs d'organisation collective. Cette évolution des pratiques se retrouve également dans le vocabulaire des Fabriques. L'enquête qualitative réalisée auprès des lieux labellisés montre que le champ lexical de l'ordre et de la procédure y est employé



de manière récurrente. Selon Claudine, porteuse de projet du « Pin », la question de la création de « process » n'en est pas une : elle est la condition *sine qua non* à la survie de son projet entrepreneurial d'animation culturel et social sur le territoire.

« Si tu ne mets pas un minimum de structure et de process sur un lieu comme ça, tu t'écroules et tu ne reposes plus que sur les épaules d'une seule personne. Tout ce qu'on process c'est parce qu'il le faut, point, quoi ». (Entretien avec une porteuse de projet, Fabrique du Pin, lieu culturel).

Synthèse

L'AMI a bien permis la structuration de l'activité des Fabriques, à savoir le fait de déployer des offres de service auprès d'un plus grand nombre d'habitant.es, ou de porteur.ses de projet sur les territoires. Cette structuration prend la forme d'une plus grande salarisation et la création de processus organisationnels et gestionnaires qui organisent la montée en charge des activités. Cette structuration n'a pas la même ampleur selon les profils des Fabriques que nous avons enquêtées : l'AMI a permis de concrétiser rapidement un investissement ou un recrutement, soit dans le cas des initiatives parapubliques, dans une logique de réponse aux attentes des collectivités territoriales, soit dans le cas des initiatives entrepreneuriales, pour développer une capacité d'autofinancement. Pour la Fabrique de l'Aulne et du Frêne, initiatives militantes ou entrepreneuriales récentes, la question de la structuration s'est au contraire posée plus lentement. Le recrutement d'un ou plusieurs professionnel.les, la mise en place de processus de gestion, sont perçus autant comme une opportunité de développement qu'une contrainte qui éloigne également le tiers-lieu de son esprit informel, horizontal, collaboratif. Si ces tiers-lieux, au moment de leur sélection par l'AMI, étaient déjà partiellement institutionnalisés, notamment les initiatives parapubliques initiées ou soutenues par les collectivités territoriales, nous constatons que cette montée en charge de l'activité par l'AMI contribue à la mise en tension de logiques d'expérimentation et d'engagement des communautés initialement mobilisées dans les lieux.

UNE STRUCTURATION DES FABRIQUES QUI ENTRE EN TENSION AVEC DES LOGIQUES D'ENGAGEMENT ET D'EXPÉRIMENTATION PRÉEXISTANTES

L'évaluation montre que le financement de l'AMI a entraîné – ou approfondi – une dynamique de structuration des Fabriques qui stabilisent leur activité et touchent davantage de publics. Dans la plupart des cas, le financement de l'AMI, conjugué aux soutiens d'autres partenaires institutionnels, se traduit par un recul des qualités attribuées aux Fabriques en tant que tiers-lieux. D'abord, la présence de professionnel.les directement salarié.es par les Fabriques ou mobilisé.es par des partenaires **entraîne un désengagement** des bénévoles qui se traduit par une fragilisation du fonctionnement et des principes des structures (p. 57). Nous constatons également, en lien avec la montée en charge des activités, un **glissement du comportement des bénévoles et des usager.ères d'une posture de contributeu.rices à une logique de consommation** du lieu et de ses activités (p.58). Si ces tendances ne sont pas uniquement liées aux moyens de l'AMI : il s'agit souvent de tendance en cours, liées à l'obtention de financement. De plus, elles ne sont pas inéluctables : elles font l'objet de vifs débats au sein des tiers-lieux sélectionnés par l'AMI. Pour autant sur le long-terme, après deux à trois années de financement, l'adoption de modes de gestion par les Fabriques limite plus structurellement la possibilité d'expérimenter et l'adaptabilité des lieux (p.59).



La montée en puissance du salariat et de communautés de professionnel·les peut générer un désengagement des bénévoles

Dans les Fabriques de territoire où l'engagement bénévole est central, la salarisation et la création de processus de gestion du lieu et des activités s'est traduite par un reflux de l'engagement bénévole, autrement dit, par une baisse du nombre de bénévoles dans les Fabriques, quel que soit le nombre de salarié.es concerné.es. Cette baisse du nombre de bénévoles n'est pas sans conséquence pour le fonctionnement de la structure. La présence des bénévoles se fait plus irrégulière, la personne salariée porte seule davantage d'activités, sans toujours pouvoir compenser l'activité des bénévoles.

Les effets de la professionnalisation sur le désengagement des bénévoles s'observent d'abord dans les initiatives militantes qui ont recruté une personne salariée pour animer et coordonner la communauté des bénévoles, en plus de l'animation d'activités ou de partenariats spécifiques. Dans la Fabrique de l'Aulne, en région Île-de-France, Zoé, recrutée grâce à l'AMI pour consolider la Fabrique a pour difficile mission de soulager le collectif issu d'une mouvance militante « squat » tout en conservant l'implication des bénévoles. Comme l'indique la salariée, l'objectif de « faire avec les bénévoles » a été difficile à atteindre compte tenu de leurs contraintes personnelles et professionnelles.

« Le deal à la base, c'était de faire avec les bénévoles. Mais la réalité, une fois qu'arrive une salariée, c'est que les bénévoles avaient aussi envie de se soulager. Et petit à petit, comme les choses ne se faisaient pas en temps et en heure et qu'il y a l'objectif que la structure devienne carrée, donc j'ai dû faire à la place de bénévoles. Là on fait à l'inverse : maintenant que les choses sont plus clean, l'idée de remobiliser les bénévoles... [et dire] : 'maintenant ce serait bien que vous repreniez les tâches d'avant' ». (Entretien avec une salariée de la Fabrique de l'Aulne, lieu de programmation culturelle).

L'ampleur de cette baisse de l'engagement bénévole n'est pas la même dans des initiatives militantes qui recherchent une croissance modérée et dans des initiatives parapubliques qui sont sollicitées et acceptent de répondre à des demandes croissantes de la part des collectivités territoriales. Dans les initiatives parapubliques déjà institutionnalisées avant l'AMI, et qui continuent de répondre à des sollicitations des pouvoirs publics locaux, notamment des Fablabs, la forte augmentation de la salarisation et donc du nombre de salarié.es peut se traduire par un autre phénomène : les professionnel.les peuvent se constituer en une communauté de pratiques spécifiques, avec ses propres compétences, ses propres horaires et codes. Cette évolution est perçue comme une atteinte à l'esprit d'ouverture initialement voulue par les initiatives.



Encadré 14 – La montée en puissance des professionnel·les en tant que communauté constituée

Dans le cas de la Fabrique du Chêne, initiative parapublique qui se présente comme un lieu rénové bénévolement, l'activité repose initialement sur des « proches » qui voudront bien contribuer en dispensant une formation, des associations « potes » accueillies en résidence. Coporté par l'agglomération, le Chêne s'est fortement développé depuis sa labellisation en procédant à des recrutements nombreux via différents dispositifs pour recruter deux « fabmanagers », et le petit groupe à l'origine du lieu s'est ainsi transformé en un collectif huilé de professionnel·les salariés qui endossent pour la plupart des missions de service au territoire.

Interrogé pour la seconde fois dans le cadre de l'enquête qualitative, le porteur de projet fait le bilan des grandes évolutions du Chêne. La taille de l'équipe apparaît dans son discours comme le changement le plus prégnant survenu depuis la labellisation.

« Nous ça évolue, on devient 10 ici en résidence. Et on s'est dit qu'il fallait faire gaffe, pas devenir notre délire, conserver un accueil cool et vers les gens ». (Entretien avec le résident du Fabrique du Chêne, Fablab).

Cette dynamique pose question au président de l'association. Ce dernier considère que les professionnel·les du lieu deviennent une communauté à part entière, et distincte du reste des bénévoles :

« Ce qui a énormément changé : l'équipe grandit est très diversifiée, mais moi je suis un peu perdu, j'ai l'impression que parfois c'est de l'entre-soi. Ils sont à table, ils bouffent ensemble, et je dois les embêter pour qu'ils ne donnent pas l'impression qu'ils sont chez eux. [Or ici] l'accueil est primordial. Si quelqu'un arrive, on lâche tout et on accueille la personne ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Chêne, Fablab).

Si cette dynamique de salarisation permet à la Fabrique de se mettre à disposition d'un nombre croissant de personnes et de toucher davantage des publics précaires, elle a pu se traduire également par le départ de bénévoles.

Il convient de souligner que cette tendance au départ des bénévoles n'est pas automatique. Elle se déclenche surtout à deux étapes de la structuration des Fabriques : au moment du recrutement d'un·e salarié·e, qui peut déclencher une mise en retrait des bénévoles les plus historiques, ou bien lorsque les professionnel·les visent à davantage organiser, coordonner et rationaliser l'engagement des bénévoles. Cette évolution n'est pas non plus linéaire. Les fondateur·ices des lieux sont conscient·es de ces phénomènes et peuvent intervenir pour rappeler aux professionnel·les l'esprit initial d'ouverture et d'occupation partagée des lieux. Ils peuvent également organiser des événements pour animer la communauté de bénévoles.

La présence de professionnel·les dans le lieu peut se traduire par un glissement des pratiques de contribution vers des pratiques de consommation

La salarisation et la montée en puissance des professionnel·les dans le fonctionnement des Fabriques, ont également pu générer, au-delà d'une forme de désengagement des bénévoles, un glissement des pratiques et des comportements des personnes contributrices, souvent bénévoles, au sein des Fabriques. En effet, lorsque la montée en charge des Fabriques est rapide et soudaine, notamment en raison de sollicitations extérieures de partenaires (collectivités ou non), les usager·ères peuvent adopter davantage de **comportements de consommation au détriment de logiques de contribution à la conception ou à la mise en œuvre des activités.**



Etienne, dans le cas de la Fabrique du Chêne, mobilise l'exemple d'une usagère venue au fablab pour bénéficier d'un service et outrée que sa formation ne débute pas à l'heure prévue. Ce type d'interaction avec les personnes gravitant autour du tiers-lieu est symptomatique d'une dynamique où la montée en charge de l'activité des Fabriques se traduit par l'arrivée plus massive de publics. Les personnes initialement présentes dans le tiers-lieu et les nouvelles personnes adoptent des postures de « clients », et des tensions peuvent émerger au sein des lieux.

« Justement la dernière fois une nana arrive. Elle voit dans le journal l'atelier repair café. Elle arrive à 17h, et on lui a dit que en fait c'était 18h. Et la nana s'énerve. Elle voulait un service quoi. Et elle l'avait pas. Donc on a pris un café ensemble et à la fin elle s'est excusée. Si on répond pas à son besoin de réparation de grille-pain, on s'en fout. Par contre elle doit pouvoir parler. C'est tout. On est un lieu de vie, c'est ça un tiers lieu. Et moi je veux pas perdre ça de vue ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Chêne, Fablab).

Toutes les Fabriques entendent bénéficier à un public le plus large possible sans pour autant basculer dans une logique de guichet. Pour autant, des Fabriques telles que celle de l'Aulne et du Chêne, pourtant différentes dans leur champ thématique (lieu de programmation culturelle, et fablab), dans leur ancrage territorial, et dans la qualité de leur relation avec la commune et l'agglomération (bonne pour la Fabrique du Chêne, difficile pour la Fabrique de l'Aulne) se trouvent identiquement confrontées à la difficulté de **concilier la montée en charge de leur activité et la structuration des ressources humaines, avec le maintien des dynamiques d'engagement** et de libre contribution dans le lieu qui prévalaient avant l'AMI. Or, l'existence de logiques contributives menacées par ces dynamiques de croissance constitue l'une des spécificités de l'objet « tiers-lieu » et l'une des motivations centrales derrière la création du programme NLNL de l'ANCT.

La montée en puissance de logiques gestionnaires limite la capacité d'expérimentation des lieux

La montée en puissance des communautés de professionnel.les au sein des Fabriques s'accompagne également, comme nous l'avons montré, d'un recours croissant à des processus de gestion. Ces règles nouvelles, qui mettent de « l'ordre » dans les lieux, peuvent avoir pour effet de limiter la souplesse et l'adaptabilité qui font la plus-value de l'approche « tiers-lieux », et par conséquent leur capacité à bricoler pour innover et expérimenter avec souplesse⁸³. Ce dilemme de croissance est particulièrement visible dans le questionnement et dans le vocabulaire employé par les Fabriques.

Notes

⁸³ Ce phénomène est analysé précisément dans le cas de la création de Fablab, Évelyne Lhoste et Marc Barbier, « L'institutionnalisation des tiers-lieux du "soft hacking" », Revue d'anthropologie des connaissances, 2016, no 10, p. 43-69.



Encadré 15 - Vers la fin du bricolage ?

Le porteur de projet du Peuplier résume ci-dessous le dilemme auquel font face les Fabriques : comment concilier structuration, croissance et capacité à s'adapter aux usages ?

« Comment garde-t-on cette structure capable de tendre l'oreille sur les usages, et capable de trouver une traduction très rapidement, sans être obligé de voter des moyens ? Comment on apporte de la souplesse, être frugal, faire des choses modestes, sans avoir des équipes énormes ? C'est la question à laquelle nous essayons de répondre ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Peuplier dans le champ de l'alimentation durable).

Dans les initiatives plus entrepreneuriales, comme celle du Bouleau, le mot est utilisé de manière plus péjorative, par opposition à l'idée de structuration, de sérieux :

« Et ensuite est arrivé l'AMI, et cela a été un vrai tremplin pour structurer l'équipe sur place, pour arrêter le bricolage. Là on a pu structurer autour du poste du salarié une équipe solide, une nouvelle base de fonctionnement, une ambition commerciale, la location de salles que l'on n'arrivait pas à louer » (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Bouleau, école numérique et coworking).

De la même manière, d'autres représentants de tiers-lieux opposent le temps du « bricolage, des barbecues » à celui, plus sérieux, « des salariés, des trucs à gérer ». Ce nouveau temps de la professionnalisation est selon lui plus stable, mais apparaît également comme plus procédurier : « Maintenant, les projets sont des lignes de budget ».

Nombreux sont les porteurs de projet qui constatent que la montée en charge des Fabriques apporte « des procédures », « un truc procédurier et aseptisé », qui peut se traduire par le fait de « perdre le côté bon moment et apprendre des trucs » qui sont constitutifs des communautés de pratiques des tiers-lieux. Les nouvelles approches, davantage gestionnaires, adoptées par les Fabriques pour s'adapter à la croissance de leur activité **coïncident avec une formalisation, une réglementation et, ce faisant, une rigidification de leur fonctionnement**. Les Fabriques se trouvent confrontées à **un dilemme : augmenter leur capacité d'action en se structurant au risque de se rigidifier, ou conserver une taille modeste et une grande souplesse au risque, souvent, de se fragiliser**.

Synthèse

Dans la plupart des Fabriques de notre échantillon, le double processus de salarisation et de professionnalisation affecte certaines des caractéristiques qui ont motivé l'intérêt de l'Etat pour les tiers-lieux en général, et pour les Fabriques en particulier : l'engagement des communautés, la capacité à expérimenter à partir des usages. Il convient ici de nuancer le propos. Si des initiatives militantes visent à maintenir un à deux recrutements pour atteindre une « vitesse de croisière » dans l'animation de la programmation à destination du territoire, la montée en puissance de communautés de professionnels spécifiques, distinctes des communautés de bénévoles, est davantage visible dans les initiatives parapubliques, qui cherchent et/ou doivent répondre davantage aux sollicitations de leurs partenaires institutionnels (collectivités territoriales, services de l'Etat) et dans les initiatives entrepreneuriales qui s'inscrivent dans des logiques de croissance et de changement d'échelle corrélée à la recherche de sources d'autofinancements. L'histoire de l'institutionnalisation opérationnelle des lieux raconte et dessine également le fait que les Fabriques s'inscrivent désormais au croisement de plusieurs devenir : des initiatives parapubliques et entrepreneuriales s'inscrivent dans un devenir institutionnalisé visant à assumer le rôle de nouveaux centres de services multi-activités sur les territoires financés par les collectivités ou par de l'autofinancement, tandis que des initiatives plus expérimentales, moins tournées vers la réponse à des commandes publiques, sont désormais plus fragilisées, alors que le financement de l'AMI touche à sa fin.



UN RECOURS ACCRU AUX FINANCEMENTS PUBLICS QUI PEUT ACCÉLÉRER L'INSTITUTIONNALISATION DES LIEUX

Parmi les Fabriques enquêtées, la plupart des initiatives parapubliques et militantes assument de recourir à des subventions afin d'assumer que la rentabilité de leurs activités est moins prioritaire que leur accessibilité. Le financement public, en ce sens, est perçu comme le moyen le plus légitime et le plus évident, pour contribuer aux besoins de leurs communautés de pratiques et des habitant.es sur les territoires (p.61). Dans les faits, le recours à des financements publics **accélèrent l'institutionnalisation des Fabriques**, car ces dernières doivent davantage se conformer aux attendus de l'action publique pour obtenir des financements et maintenir leur niveau d'activité actuel. Le fonctionnement par appels à projet amène par ailleurs les Fabriques à adopter des activités ou des services qui ne s'appuient pas sur les principes contributifs qui les constituent initialement (p.62). Plus rarement dans notre échantillon, certaines Fabriques **hybrident néanmoins leur modèle économique pour conserver une plus grande indépendance** : elles sont donc moins sujettes à l'institutionnalisation, mais reposent sur des modèles marchands moins intégrateurs pour les usager.ères les plus précaires (p.64).

La plupart des Fabriques assument une non-rentabilité des activités pour garantir l'accessibilité du lieu

Parmi les critères de sélection de l'AMI « Fabriques de territoire » figure « la capacité à générer des revenus et à expérimenter une nouvelle manière de consolider le modèle économique du tiers-lieux »⁸⁴. Pourtant, et à rebours des attendus du programme NLNL, **la moitié des lieux de notre échantillon n'envisage pas de s'appuyer sur une activité marchande pour hybrider son modèle économique**. Cette posture est assumée et répond à un idéal d'accessibilité que promeuvent les porteur.euses de projet. A titre d'exemple, les Fabriques de l'Aulne, du Cyprès, du Chêne, du Châtaignier ou encore du Peuplier mobilisent toutes la notion de gratuité et/ou d'accessibilité dans leurs discours sur l'identité de leur Fabrique. La Fabrique de l'Aulne, tiers-lieu à la militance revendiquée, insiste ainsi sur le libre accès à la ressource que doit constituer la Fabrique pour son quartier.

« Ensuite le reste des structures, les bénéficiaires, toute personne ou asso souhaitant occuper des espaces peut le faire de façon gratuite ou sur participation libre ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique de l'Aulne, lieu de programmation culturelle).

La Fabrique du Cyprès diffère de la Fabrique de l'Aulne en cela qu'elle est une initiative parapublique fortement structurée. Stéphane, son directeur, **établit pourtant lui aussi l'accessibilité comme un principe incompressible**, invoquant une forme de responsabilité de sa structure en sa qualité de Fabrique subventionnée.

« Le porteur du lieu tient à ne pas « faire payer les gens 2 fois » car la [Fabrique] repose largement sur les subventions publiques et l'association est donc financée in fine par les impôts des citoyen.nes. De plus, les habitant.es du Nord-Vaucluse sont particulièrement précaires et il cherche à ce que le lieu reste accessible à tous.tes ». (Extrait de carnet d'observation, Fabrique Cyprès, fablab et animation du territoire).

Notes

⁸⁴ Appel à manifestation d'intérêt Fabriques de territoire, <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/appel-manifestation-interet-fabriques-de-territoires>, (consulté le 12 septembre 2023).



Les Fabriques opèrent une distinction forte entre le système par subventions et un fonctionnement par appels à projets, qui sont peu adaptés à des logiques de programmation ouverte, puisque les objectifs, le contenu et les impacts attendus des activités doivent être en général déterminés au moment de la candidature.

Si une grande partie des Fabriques, qu'elles soient notamment des initiatives militantes et/ou parapubliques, considèrent que leur identité de tiers-lieux est incompatible avec le développement d'activités payantes, le recours à des espaces de coworking ou des fonctions de restauration est très fréquemment envisagé comme sources de revenus légitimes. Sur ce point, nous constatons que de nombreuses Fabriques méconnaissent les leviers d'autofinancement (via le coworking, la formation, etc.) et auraient souhaité davantage d'accompagnement sur le sujet. Le manque de ressources humaines ou de recrutement adaptés (sur le volet du développement et des partenariats) sont également des freins concrets. La principale conséquence de ce choix est de **renforcer leur dépendance à l'argent public.**

La montée en charge des activités implique de négocier davantage avec les attendus de la puissance publique

Si la labellisation a permis à des Fabriques de recruter un.e à deux salari.ées et d'obtenir une réelle visibilité et légitimité sur les territoires, les initiatives parapubliques, ou les initiatives militantes et entrepreneuriales qui évoluent vers une offre de service structurée par et pour le territoire, **répondent désormais à une forte demande et constituent de véritables institutions pour leur commune ou leur quartier.** Par ailleurs, la subvention a fait de certaines Fabriques des employeurs dont dépend parfois toute une équipe de salarié.·es. En grandissant grâce à la subvention sans pour autant envisager de développer des activités de fond propre, **les Fabriques deviennent trop importantes à l'échelle de leur communauté et parfois de leur territoire** pour prendre le risque de disparaître.

La Fabrique du Chêne est un exemple archétypal de ce cas de figure : face au projet d'intégrer prochainement une maison France services, employeur de plusieurs salarié.·es et porteur de plusieurs dispositifs de la Politique de la Ville, le lieu risque à l'arrêt de la subvention de réduire drastiquement son activité et donc de laisser vacantes ses missions auprès des habitant.·es.

« C'est LA chose. Il faut un accompagnement financier et technique plus important et de plus long terme... Parce dès que tu montes en compétence t'as plus d'aide donc t'es foutu. On va arriver dans notre future maison France services il y aura plus l'ANCT... Donc on arrivera dans un nouveau projet, avec plus de salariés... Comment on fait...Sinon c'est des tiers-lieux entreprise, et nous ce n'est pas le cas ». (Entretien avec un fondateur de la Fabrique du Chêne, Fablab).

Alors que leur rôle croissant a fait des Fabriques un objet utile sinon indispensable pour certains territoires, ces **dernières doivent avoir recours à d'autres subventions pour s'assurer de la pérennité des acquis de la période « ANCT ».** A la Fabrique du Cyprès, elle aussi parapublique, les dossiers de réponse à des appels à projet se sont multipliés : ils font désormais partie du quotidien de la structure étant donné qu'il s'agit de la seule source de revenu qui permette de financer le fonctionnement du lieu.

« Le financement ce sont essentiellement des dossiers de réponse AAP, AO, AMI. On le fait car on a besoin de personnel et c'est aussi la seule chose qui finance du fonctionnement. Le fonctionnement est rémanent, on peut pas compter sur de l'investissement pour ça. Après on s'engage sur des activités pour deux ans sans savoir ce qu'il se passera la troisième année car on dépend d'AAP et de subventions courtes ». (Entretien avec le fondateur de la Fabrique du Cyprès, Fablab).



La dépendance des lieux, notamment parapubliques, à des subventions post « Fabrique » a deux conséquences principales. D'abord, et comme l'évoque le porteur de projet de la Fabrique de l'Aulne ci-dessous, il existe un risque de « tordre » son projet à mesure qu'il répond à des cahiers des charges plus précis. Ensuite, comme mentionné dans l'extrait d'un partenaire de la Fabrique de l'Aulne, les collectivités territoriales n'ont pas toujours les moyens de financer ce type d'initiatives.

« Si on doit répondre à des choses avec un CCTP [Cahier des clauses techniques particulières] plus structuré, on risque de tordre le projet... Peut-être un peu bête, de twister le projet... A l'avenir, peut-être qu'à terme, on deviendra un lieu plus institutionnalisé, on sera le 104 d'ici, pourquoi pas. Mais moi à titre personnel je suis pas attiré par le modèle ». (Entretien avec le fondateur de la Fabrique de l'Aulne, lieu de programmation culturelle).

« Dans certains secteurs, c'est tendu. Sur la culture, je ne vois pas comment la ville va sortir de l'argent. Je pense que la ville dira qu'elle ne pourra pas compenser. Lieu éphémère. On a un effet de ciseau complet. On a une subvention, avec l'Etat, mais pas forcément les possibilités pour les collectivités de prendre le relais ensuite ». (Entretien avec une partenaire de la Fabrique de l'Aulne, technicienne).

En règle générale, les initiatives parapubliques et militantes ont cherché, en parallèle de l'AMI, à remporter des appels à projet départementaux ou régionaux, ou des partenariats avec des acteurs privés, afin d'éviter une forme de dépendance à l'égard des orientations politiques locales des communes. Le format des appels à projet génère toutefois des inconvénients : des financements accordés selon des objectifs très sectoriels qui prennent peu en compte le caractère multithématique des activités ou le caractère expérimental de celles-ci ; une réticence à soutenir des activités qui respectent peu les réglementations juridiques locales, et une durée très courte des financements ne permettant pas d'expérimenter suffisamment de nouveaux formats ou contenus d'activités. La question même du financement et de l'alimentation de ressources collectives pour les territoires reposant sur du bénévolat, des échanges, et le partage « open source » de celles-ci questionne la pérennité de leur financement.

« Cela nous prend beaucoup de ressources pour documenter nos interventions correctement. On a recruté quelqu'un qui fait du design, et on a besoin de l'essaimer, on a besoin que cela soit mutualisé, avec d'autres... Le fait de se positionner comme commun, c'est l'injonction de créer du commun et d'avoir son propre modèle économique, mais si tout est en open source, c'est un coût à long-terme ; et on ne sera pas rentable si toute notre méthode est mise à disposition ». (Entretien avec un partenaire de la Fabrique du Peuplier, association spécialiste de la médiation numérique).

Deux devenirs se dessinent ainsi pour les Fabriques. Dans un premier cas de figure, certaines Fabriques **retombent dans une forme de précarité alors qu'elles s'engagent pour « des activités sur deux ans sans savoir ce qu'il se passera la troisième année à cause de subventions courtes »**⁸⁵. Les lieux retrouvent en effet le sentiment d'incertitude qui prévalait pré-AMI, mais dans un contexte de croissance qui limite leur souplesse et la possibilité pour eux de revenir à des modes de fonctionnements frugaux. Dans un deuxième cas de figure, **des Fabriques doivent pour survivre s'inscrire de manière croissante dans les attendus et les modes de faire de l'action publique**. Le modèle de l'autofinancement, souvent évoqué par les initiatives militantes et parapubliques, comme une initiative alternative non souhaitée, est développé par des initiatives plus entrepreneuriales.

Notes

⁸⁵ Entretien avec le fondateur de la Fabrique du Cyprès.



Des initiatives qui hybrident leurs modèles économiques pour conserver leur indépendance, proposent des services plus discriminés

Au cours des deux années d'expérimentation, **plusieurs Fabriques associatives ont questionné les limites du modèle associatif et se sont interrogées sur la pertinence, l'opportunité et les freins pour évoluer vers le statut juridique de la SCIC.** Pour ces Fabriques, ce statut **est jugé pertinent** parce qu'il permet de diminuer la dépendance des structures vis-à-vis des appels à projet en permettant aux collectivités de mobiliser et de donner des capitaux propres aux initiatives pour les développer et les pérenniser. Au-delà du sentiment d'avoir été relativement peu informés et outillés sur les enjeux de ce statut juridique, l'opposition de leur commune ou leur intercommunalité est à ce type de statut est également un frein structurel à sa création.

Alors qu'une majorité de Fabriques revendique un recours complet ou quasi complet à la subvention ou s'interrogent sur le modèle de la SCIC pour sortir, maintenir ou renforcer la montée en charge du projet, **d'autres initiatives, plus entrepreneuriales, assument le choix d'un modèle hybride associant argent public et développement d'un financement de fond propre.** Il s'agit surtout des initiatives entrepreneuriales notamment des Fabriques du Bouleau, de L'Erable, du Pin et du Frêne, qui développent chacune dans des proportions diverses une activité à caractère marchand. Le modèle de la SCIC et de l'autofinancement est présenté comme une alternative à la course à la subvention, et donc un facteur de stabilité et d'autonomie des initiatives :

« Notre vision, c'est l'empowerment des acteurs de notre SCIC qui s'autodétermine. Je pense que les tiers-lieux seront utiles à la société s'ils refusent d'être déléguaires de services publics. Il faut juste que ça apporte des outils aux citoyens, et accessoirement, si c'est le cas, à la puissance publique. Sinon c'est pas grave. Mais je pense que c'est une manière de faire comprendre à la force publique qu'il faut faire autrement. On allait devenir déléguaire par exemple de la force publique, du conseil Régional. On a refusé, 600 000 [euros] d'installation. On voulait faire en sorte que ça n'enlève pas notre capacité à décider de notre destin. Donc l'idée c'est de résister à cette idée de délégation de service publique, parce que sinon on arrêterait de proposer aux acteurs un cadre où ils font ce qu'ils veulent. On ne veut pas mettre notre idéal sous le joug de la délégation ». (Entretien avec un partenaire de la Fabrique du Frêne, association).

Sur un plan opérationnel, les initiatives entrepreneuriales ont notamment mobilisé le financement de l'AMI pour développer ou initier des activités marchandes (notamment basées sur la location des salles, la formation en lien avec les savoirs et savoir-faire agrégés sur les territoires auprès des partenaires, ou expérimentés et développés en propre, notamment avec les moyens de l'AMI. C'est le cas de la Fabrique du Bouleau qui a mobilisé la subvention de l'AMI pour expérimenter la construction d'une formation à l'entrepreneuriat, ou du Frêne, qui envisage de développer la formation comme le cœur de son projet d'autofinancement (encadré 16).



Encadré 16 - La formation, une perspective centrale de l'autofinancement

Au Frêne, lieu dédié à l'artisanat d'art, on entend concilier le caractère militant et le caractère entrepreneurial de la structure. La part de fonds propres que cherche à développer Bertrand, le porteur de projet, s'élève donc à 60 %. Pour lui, le doute n'est pas permis : le Frêne doit se positionner de manière croissante sur de l'offre de service et de formation, une offre dispensée par la quinzaine d'artisans·anes et d'artistes qui y exercent leur activité.

« Mais à partir de 2025 on se cherche du 60 % d'autonomie contre 40 % de financement. Donc ça implique qu'on passe en offre de service ».

Selon Clara, l'une des partenaires du projet, c'est bien cet apport de la subvention couplée à une part majoritaire de fonds propres qui permet de résister à l'institutionnalisation de la Fabrique. Pour elle, c'est la « dépendance » qui accélère l'institutionnalisation.

« Et pour institutionnalisation, ben c'est un côté lien avec les pouvoirs publics. C'est une question qu'on s'est posé en fait au moment de la candidature. C'est un choix, un bond en avant. Mais avec quelles formes d'obligations ? Il y a eu une forme d'institutionnalisation mais c'est tellement un lieu rebelle malgré tout que c'est très difficile à institutionnaliser. Parce que dans l'institutionnalisation il y l'identité « pouvoir public » et la dépendance aussi. Et nous on veut un modèle autonome ». (Partenaire du projet, Fabrique du Frêne, Normandie).

De manière similaire, l'Erable va financer une partie de son espace de coworking, construit grâce à la subvention, en dégageant une partie des revenus de son activité de coopérative agricole.

S'il apparaît que le développement de fonds propres permet de limiter la dépendance à la subvention, et par extension l'institutionnalisation des lieux, il pose également question à deux niveaux. **D'abord, le modèle économique des entrepreneuriaux implique que l'AMI a parfois surtout bénéficié à l'activité économique d'un nombre restreint d'actrices et d'acteurs** : les artisan.es en résidence au Frêne, les sociétaires de la SCOP agricole de l'Erable⁸⁶. Bien que chacun de ces lieux s'efforce de s'ouvrir et de bénéficier aux habitant.es de leurs territoires, ils présentent tout de même des limites d'accès : devenir sociétaire pour l'un, connaître le porteur de projet pour bénéficier d'un bout du « foncier expérimental » pour l'autre. Ensuite, force est de constater que l'accès à certaines des activités du lieu, voir au lieu lui-même, reste payant. C'est le cas pour les espaces de coworking de l'Erable ou du Bouleau, qui ne sont pas ouverts à tou.tes de manière indiscriminée, ou encore pour certaines activités du Chêne, qui propose des ateliers payants. Dans ces différents cas de figure, le prix est un facteur d'exclusion pour certains publics, notamment les jeunes. Face à cette tendance visible et assumée, les quatre lieux entrepreneuriaux qui développent un modèle mixte ont en commun de **rester attentifs à l'accessibilité des prestations**, en invoquant notamment une forme de « responsabilité » vis-à-vis de la subvention qui a pour la plupart des cas fortement accéléré le développement des lieux et de leurs activités. Dès lors, **toutes les Fabriques entrepreneuriales entendent continuer à s'appuyer en partie sur l'argent public**.

Notes

⁸⁶ Une ferme regroupant une dizaine de maraîchers, qui fonctionne sous un statut SCOP (Société coopérative)



Synthèse

Alors que le financement de l'AMI a été considéré comme une subvention pour innover et faire fonctionner le lieu par les initiatives parapubliques et militantes, le financement de l'AMI a davantage été perçu par les initiatives entrepreneuriales comme un fonds d'amorçage, pour ensuite laisser la place à des modèles mixtes. L'évaluation montre que si les initiatives parapubliques et militantes, du fait de leur montée en charge, deviennent plus dépendantes des subventions publiques ce qui limite leur capacité d'expérimentation, les initiatives entrepreneuriales parviennent à limiter ces effets en développant une part majoritaire d'activités de fond propre en plus des financements publics perçus. Cependant, l'accès à la ressource que représente le lieu ou à ses prestations et services est moins indiscriminé que chez les initiatives parapubliques. En outre, les lieux proposent une ouverture plus limitée, qui bénéficie davantage à une communauté restreinte, à l'instar d'un groupe de sociétaires, d'entrepreneur.es en résidence ou de coworkeur.es à même de payer le coût d'entrée dans la Fabrique.

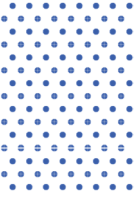
CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Cette dernière partie avait pour objectif d'analyser les dynamiques à l'œuvre dans les Fabriques après leur labellisation. Elle devait ainsi répondre aux questions suivantes : qu'a fait évoluer la subvention chez les tiers-lieux sélectionnés par l'Etat ? Cette évolution peut-elle affecter les plus-values spécifiques des Fabriques, celles-là même qui ont justifié l'intérêt de la puissance publique ? L'évaluation démontre que la labellisation « Fabrique de territoire » **et le financement de l'AMI a conduit les lieux sélectionnés à renforcer leur capacité d'action** en développant de nouvelles modalités d'organisation et de gestion. Néanmoins, cette stabilisation et cette montée en charge de l'activité des Fabriques font apparaître deux dilemmes.

D'abord, **la structuration des lieux se fait parfois au détriment de logiques d'expérimentation et d'engagement qui sont au cœur de l'intérêt de l'Etat pour les tiers-lieux.** L'apparition d'un ou plusieurs salarié.es peut diminuer l'engagement bénévole et la logique des usager.es qui « font » le lieu en même temps qu'elles et ils l'utilisent. De la même manière, les Fabriques deviennent trop imposantes pour conserver le fonctionnement fluide et souple de leurs débuts. Cette « rigidification » des lieux labellisés reste relative – les logiques de faire ensemble et de « coups de mains » subsistent – mais s'accroît.

Ensuite, cette structuration incite les Fabriques à recourir davantage à des financements publics, qui imposent des cahiers des charges et des contraintes supplémentaires dans la manière de penser la programmation des lieux. Si la plupart des Fabriques revendiquent un recours au financement public pour assurer à la fois la montée en charge de l'offre de service et l'accessibilité des lieux, **l'institutionnalisation des Fabriques tend à s'accroître depuis leur labellisation, ce qui se traduit notamment par l'adoption d'outils (de diagnostic, d'évaluation d'impact), de fonctionnements (par « pôles », par projets) et de modes de gouvernance proches de l'action publique.** L'ensemble des Fabriques, en raison de la montée en charge de la multi-activité, d'une offre de service et d'une programmation stabilisée, se trouvent donc confrontées au défi de devoir négocier leur institutionnalisation sur un plan politique, au risque de voir diminuer leur capacité à expérimenter à partir des usages des territoires.

L'évaluation permet d'avoir un point de vue nuancé sur cette double institutionnalisation politique et organisationnelle. L'institutionnalisation organisationnelle est, d'une part, souhaitée par la plupart des Fabriques qui trouvent là des moyens de pérenniser et de stabiliser les initiatives.



L'institutionnalisation politique est en revanche souvent négociée, et donc plus forte pour les initiatives parapubliques, tandis que les initiatives militantes et entrepreneuriales sont plus enclines à maintenir une autonomie vis-à-vis des attendus des collectivités territoriales. Ce phénomène d'institutionnalisation est moindre chez les Fabriques qui développent une part majoritaire de fonds propres grâce à une activité marchande. Néanmoins, ces Fabriques sont en règle générale moins ouvertes et accessibles que celles qui assument un recours quasi intégral à la subvention.



CONCLUSION

L'Etat a donc cherché à travers l'AMI à mieux comprendre le potentiel des tiers-lieux pour améliorer l'action publique, notamment dans les territoires ruraux et périurbains, éloignés des métropoles mieux dotées en ressources, en réseaux, et en opportunités de développement. En ce sens, l'évaluation a eu pour objectif de comprendre quels tiers-lieux l'Etat a sélectionnés, ce que l'Etat a apporté à ces tiers-lieux et ce que ces tiers-lieux ont apporté aux territoires.

LES ATTENDUS DE L'ÉTAT À L'ÉGARD DES « FABRIQUES DE TERRITOIRE »

L'évaluation a d'abord permis de mieux clarifier les différents attendus de l'Etat à l'égard des tiers-lieux labellisés « Fabriques de territoire », qu'il s'agisse d'attendus politiques ou opérationnels.

Des attendus politiques et opérationnels sur plusieurs niveaux

L'évaluation a montré que trois niveaux d'ambition, qui ne sont pas mutuellement exclusifs, coexistent au sommet de l'Etat concernant le devenir des tiers-lieux :

- une vision « localiste » des tiers-lieux comme des structures capables de mobiliser des « méthodes » pour répondre à des besoins ultra-locaux auxquels l'Etat et les collectivités ne peuvent répondre ;
- une vision « instrumentale » des tiers-lieux comme un « outil » pour relayer et accompagner le déploiement de politiques publiques pensées au niveau national, notamment dans le secteur numérique et dans le champ de la formation ;
- une vision « transformatrice » des tiers-lieux comme des structures capables de faire évoluer les pratiques des agents et des directions de l'Etat et des collectivités (dans l'accueil et dans la prise en compte des besoins des usager.ères, ou dans la façon d'innover).

Par ailleurs, l'évaluation montre que ces attendus politiques s'appuient également sur des attendus opérationnels, qui peuvent être explicités ici de la manière suivante :

- les tiers-lieux proposent des activités et des ressources libres et gratuites d'accès reposant sur plusieurs valeurs et règles de partage et de réciprocité ;
- les tiers-lieux favorisent la mise en commun de lieux, de ressources, d'outils, et d'expertises pratiques avec les autres acteurs des écosystèmes locaux (associations, collectivités).
- les tiers-lieux sont un vecteur d'engagement citoyen pour innover à des niveaux où les services de l'Etat et certaines collectivités ne peuvent agir par manque de moyens et/ou de savoir-faire ;
- les tiers-lieux mobilisent des méthodes expérimentales, collaboratives, et itératives, pour partir des besoins des usager.ères, à l'inverse d'une offre de service descendante.

L'évaluation rappelle, à bien des égards, que ces différents attendus portés par l'Etat dans le cadre de l'AMI « Fabrique de territoire » sont très souvent revendiqués par les tiers-lieux eux-mêmes.



Les Fabriques : une catégorie spécifique de tiers-lieux

L'évaluation de l'AMI démontre que les Fabriques sont bien des tiers-lieux dont la genèse est marquée par l'engagement **des communautés de citoyennes et de citoyens**, bénévoles ou professionnel·les, qui peuvent jouer un rôle de contributeur·ices au-delà d'un simple rôle de consommateur·ices de services. Les Fabriques se présentent comme des **lieux ouverts, souples en raison d'une logique de programmation libre, et adaptables** aux besoins et aux envies des contributrices et des contributeurs.

Pour autant, les attendus ne sont que partiellement atteints concernant deux autres caractéristiques des tiers-lieux. La plupart des initiatives rencontrées reposent sur une équipe projet resserrée de bénévoles ou de professionnel·es resserrée, perçue comme un facteur de stabilité du projet, et les Fabriques sont beaucoup plus rarement des initiatives qui favorisent, par et avec les contributrices et les contributeurs, la gouvernance des ressources et des activités au sens de « communs ».

En ce sens, l'évaluation permet de conclure que l'AMI a sélectionné une pluralité d'initiatives sur les territoires, militantes, entrepreneuriales, ou parapubliques, qui sont déjà, dans une certaine mesure, institutionnalisées, sous au moins deux angles : elles adoptent des modes de fonctionnement internes qui laissent plus ou moins de place à l'expérimentation, à l'image des communautés informelles de *makers* devenues des organisations structurées et institutionnalisées de type fablabs⁸⁷, et qui reflètent, plus ou moins, leur niveau de coopération et de composition avec les codes et les attendus des collectivités territoriales, de plus en plus intéressées par le phénomène et le potentiel des tiers-lieux pour revitaliser les territoires et les solidarités urbaines et rurales⁸⁸.

L'AMI « FABRIQUES DE TERRITOIRE » : UN INSTRUMENT PERTINENT POUR ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE L'OFFRE DES TIERS-LIEUX

L'évaluation permet d'abord de souligner que l'AMI a apporté un soutien pertinent et efficace sur plusieurs plans, au point de **préfigurer une politique publique nationale** de soutien au déploiement de lieux ou de collectifs se définissant comme « tiers-lieux ».

Un soutien pertinent à des initiatives locales qui proposent une programmation d'activités ouverte et résiliente, dans une logique de proximité

L'évaluation démontre que l'AMI a permis d'inciter les tiers-lieux sélectionnés à s'interroger sur leur contribution à des besoins de territoires au-delà de la communauté de pratiques initialement mobilisée autour du lieu. Pour répondre à ces besoins, la plupart des Fabriques ont proposé, sur les territoires, un lieu, des ressources. Surtout, elles ont incité leurs partenaires individuels (riveraines et riverains) ou leurs organisations partenaires (associations, entreprises) à adopter de nouvelles

Notes

⁸⁷ Lhoste, E. et Barbier, M. (2016), « Fablabs. L'institutionnalisation de Tiers-Lieux du «soft hacking» », Revue d'anthropologie des connaissances, vol. 10, no 10-1.

⁸⁸ Dagonneau, M. (2022), « Les tiers-lieux en France : laboratoires de nouvelles solidarités socio-spatiales », Bulletin de l'association des Géographes de France, vol.93, n°3, pp.435-457.



règles d'usage (accès à la réservation de salles en fonction du niveau de contribution dans l'aménagement du lieu, réciprocité des échanges, logiques de mutualisation de moyens techniques et humains, etc.) qui marquent une rupture avec les règles classiques de propriété des espaces physiques. Ces nouvelles règles d'usage des lieux et des ressources sont le principal moteur de transformation que proposent les Fabriques sur les territoires. **L'évaluation montre et rappelle que ce mode de fonctionnement est particulièrement utile pour renforcer la résilience des territoires⁸⁹**, puisqu'à la différence de services institutionnalisés qui dépendent de normes contraignantes ne permettant pas ou peu d'anticiper les défis et chocs à venir, les tiers-lieux, et *a fortiori* les Fabriques, s'appuient sur des communautés de pratiques agiles.

Des moyens financiers suffisants pour accompagner l'amorçage et la structuration des lieux, moins leur professionnalisation

Alors que les tiers-lieux sont le plus souvent animés par des communautés de bénévoles, leur engagement a été impacté par la crise sanitaire depuis 2020. Dans ce contexte, le financement proposé par l'AMI a permis aux Fabriques de territoire d'opérer un à deux recrutements pour **pérenniser, amplifier ou expérimenter une pluralité et une hybridation de leurs activités**. Les Fabriques ont professionnalisé leur activité de deux manières : via les compétences des personnes recrutées, et via la mise en place de processus de gestion des lieux plus structurés. Cependant, **l'AMI n'a pas proposé aux Fabriques un accompagnement suffisant** sur le volet juridique (structuration de la gouvernance, etc.) et sur celui de la consolidation des modèles économiques existants. Les temps d'échange de pair à pair proposés étaient pertinents, mais **les Fabriques auraient eu besoin de bénéficier d'une meilleure ingénierie nationale pour les soutenir dans leur développement**. Surtout, à ce stade, ces recrutements reposent sur des contrats de court-terme (CDD, apprentissage, etc.), et il n'est pas certain qu'ils soient pérennisés en raison de modèles économiques qui demeurent fragiles, dépendants de l'obtention de financements locaux, départementaux ou régionaux, et donc de la capacité des tiers-lieux à répondre à des objectifs de politiques publiques sur ces différentes échelles.

LES « FABRIQUES DE TERRITOIRE » : UNE MONTÉE EN CHARGE DE L'OFFRE DE SERVICE QUI RÉPOND À DES OBJECTIFS DE POLITIQUES PUBLIQUES

Alors que les tiers-lieux peuvent avoir tendance à répondre d'abord et avant tout aux besoins des premières communautés qui les composent, cette évaluation démontre que, depuis leur sélection par l'AMI, les Fabriques cherchent davantage à répondre à des besoins de territoires, et donc à renforcer la montée en charge de leur offre de service, soit par la stabilisation de leur programmation ouverte, soit par l'adoption de dispositifs de service public. Dans la plupart des cas, ils répondent à des objectifs de politiques publiques dans des champs thématiques aussi variés que le soutien à l'engagement associatif, la culture, les transitions alimentaires vers des modes de production et de consommation plus durables, et les leviers de la transition numérique (production numérique ou médiation numérique).

Notes

⁸⁹ Si par résilience on entend bien la capacité non pas à résister, mais à s'adapter à des chocs externes, qu'ils soient économiques, environnementaux ou sanitaires.



Un hébergement et un accompagnement croissants de porteur.ses de projet à l'échelle infra-départementale

L'accompagnement de projet en ruralité constitue un angle mort de l'action publique au regard des ressources et des réseaux dont disposent les territoires métropolitains. Alors que la plupart des dispositifs d'accompagnement de projets, notamment à l'entrepreneuriat, se situent d'abord et surtout à l'échelle régionale et départementale, ou bien ne proposent pas d'accompagnement à la coopération, **l'AMI, via le financement, a donné la possibilité aux « Fabriques de territoire » de renforcer leur offre de détection et de soutien à des porteurs et des porteuses de projet de deux manières.** Premièrement, les Fabriques ont mobilisé des moyens humains pour aller à la rencontre des autres initiatives des territoires, pour agréger les activités existantes de nouveaux partenaires en mettant à disposition des espaces pour qu'ils déploient des offres en échange d'une implication dans la vie et le fonctionnement du lieu. Deuxièmement, les Fabriques ont proposé des formats d'accueil, de rencontre, et d'incubation informelle, qui leur permettent de détecter et d'accompagner des porteur.ses de projet (citoyenn.es, entrepreneur.es) à l'échelle de bassins de vie, qui peuvent également, ensuite, proposer des activités au sein des lieux. Les Fabriques contribuent donc littéralement à fabriquer le territoire, comme un levier d'agrégation ou d'incubation informelle de l'innovation sociale. L'évaluation montre toutefois que la sélection des projets et les accompagnements proposés reposent plutôt sur des affinités locales que sur des stratégies de développement local très structurées. Seules deux Fabriques de notre échantillon mobilisent, en concertation avec les collectivités, leurs expertises au service du développement de filières (entrepreneuriat et alimentation durable).

Une montée en charge de l'offre de service articulant programmation ouverte et service public

L'évaluation démontre enfin que l'AMI a permis aux Fabriques d'articuler une logique de programmation et de service public et de répondre à des besoins de territoires identifiés par les communes ou les intercommunalités. Les initiatives parapubliques, déjà soutenues par des collectivités, ont véritablement capitalisé sur le label et la reconnaissance liée à la sélection par l'AMI pour accueillir des dispositifs de service public embarqués (Conseillers numérique, Microfolies, Campus Connectés), au point que certaines de ces Fabriques, notamment les *fablabs*, sont devenues des opérateurs de politiques publiques numériques, qui forment et informent autant sur les potentialités et les opportunités que sur les risques liés à la numérisation de la société et des comportements. Au-delà du soutien apporté au déploiement de services numériques, il importe de noter que peu de « Fabriques de territoire » ont été soutenues dans le champ **de l'action sociale et de la solidarité auprès de publics précaires.** Si certaines Fabriques s'appuient par exemple sur des chantiers d'insertion, ce qui permet de rendre plus visible et de désenclaver socialement certains de ces dispositifs, les activités solidaires restent rares et sont, lorsqu'elles sont mises en œuvre, surtout menées via des partenariats externes avec des acteurs du territoire (centres sociaux, missions locales). Les « Fabriques de territoire » ont donc contribué à diversifier l'action publique sociale mais dans une proportion qui reste modeste. **A noter que les collectivités locales enquêtées au sein de cette évaluation, partenaires des Fabriques, souhaiteraient développer davantage de coopération et de partenariats avec les « Fabriques de territoire », afin de proposer davantage de passerelles vers des dispositifs plus conviviaux, moins stigmatisants et plus tournés vers une pleine intégration sociale de ces publics auprès d'autres communautés des territoires. Ce champ partenarial pourrait constituer un terrain de dialogue et d'entente pour renforcer à la fois l'accès des personnes précaires à des services et à des produits, et le lien social au sein des Fabriques.**



LES « FABRIQUES DE TERRITOIRE » : UN NOUVEAU TYPE DE TIERS-LIEUX DONT IL IMPORTE DE CLARIFIER LES OBJECTIFS ET LES ATTENDUS

Si les Fabriques constituent une réponse concrète pour concevoir l'aménagement des territoires sous un autre angle que la seule attractivité des territoires par l'implantation d'équipements, en y associant, selon une logique de programmation ouverte, des communautés, l'évaluation montre que cette ambition est conditionnée au fait d'associer les habitantes et les habitant.es au-delà de la seule communauté d'usager.ères. L'évaluation permet surtout de distinguer **deux facettes du devenir des Fabriques**. Certaines d'entre elles deviennent des pôles de multi-activité sur les territoires, tandis que d'autres jouent davantage un rôle d'expérimentation de nouveaux usages et de nouveaux services, ces deux objectifs n'étant pas totalement incompatibles, mais complexes à articuler entre eux. Nous précisons ici les atouts et les défis qui attendent les Fabriques autour de ces deux devenirs.

De nouveaux pôles de multi-activité, face aux défis de maintenir l'engagement bénévole et des logiques d'expérimentation

L'évaluation montre d'abord que **des initiatives parapubliques connaissent une montée en charge de leur activité**. Elles sont également de plus en plus institutionnalisées dans leurs **relations avec les collectivités territoriales**, et de plus en plus intégrées aux modèles classiques de l'aménagement du territoire. Suite au financement de l'AMI, elles ont obtenu des labels nationaux (*Campus Connectés*, *Micro-Folies*) et/ou des financements locaux, et *de facto* animent davantage de cercles de partenaires institutionnels. Ces initiatives parapubliques, avec un nombre de salarié.es en croissance, disposent de plus de moyens pour déployer des offres de service stabilisées à destination des habitant.es des territoires.

L'évaluation démontre, toutefois, que **ces initiatives parapubliques rencontrent un certain nombre de difficultés**. En effet, l'adoption d'offres de services, et d'approches plus formelles et gestionnaires, tend à diminuer le niveau d'engagement bénévole des communautés. Ces initiatives expérimentent également moins. Elles rencontrent plus de difficultés pour innover avec les usager.ères.

Sur un plan économique, **ces initiatives parapubliques, notamment de type Fablab, ont été capables de capitaliser sur le financement de l'AMI et le label pour conforter ou obtenir de nouvelles responsabilités dans le champ du numérique et de l'alimentation durable**, auprès des collectivités territoriales, communes ou intercommunalités. Ces Fabriques sont capables de s'appuyer, dans les territoires métropolitains, sur des financements proposés ou coordonnés par les agglomérations – notamment les contrats de ville, mais elles sont très fortement fragilisées dans les territoires ruraux et périurbains lorsque les collectivités disposent de peu de moyens.

Pour ces différentes raisons, **soutenir le déploiement et la pérennité des activités servicielles et productives portées par les Fabriques supposerait leur donner davantage de moyens de soutenir l'engagement bénévole, et de développer des destinées à renforcer le lien social entre leurs activités et sur le territoire avec les habitant.es**. Dans le cas contraire, ces initiatives parapubliques pourraient se transformer en pôles de multi-activités dont la plus-value resterait marginale par rapport à d'autres dispositifs existants.



Des laboratoires d'expérimentation citoyenne, face aux défis de la pérennité et du changement d'échelle de leurs pratiques

Dans d'autres cas, des Fabriques ont **davantage cherché à expérimenter autour de l'implication des habitant-es dans la gouvernance, la rétribution de l'engagement bénévole, ou la mutualisation d'outils productifs**. Ces initiatives, plus militantes que les précédentes, proposent moins des activités servicielles ou productives suffisamment stabilisées, et donc lisibles.

L'évaluation démontre que ces Fabriques qui expérimentent de nouveaux modes d'aménagement du territoire restent à ce stade à la marge de l'action publique. Leur esprit d'initiative et la prise de risque induite à ce type de Fabriques ne correspond pas ou peu avec des schémas de financement par appel à projet qui sectorisent les innovations, sur des durées temporelles très courtes. Les Fabriques, le plus souvent, cherchent à « tordre » leurs projets et leurs activités, au détriment de la construction de projets et de stratégies d'aménagement de territoire plus cohérentes.

Pour ces différentes raisons, force est de constater que le financement public, souvent sectorisé, est peu adapté pour **renforcer la capacité d'expérimentation et de coopération des Fabriques, qui se veut globale et ouverte aux initiatives des territoires. Au-delà de l'attribution de financements pluriannuels, le passage d'une logique d'appels à projet à une logique d'appels à résolutions de problèmes, en lien avec des problématiques définies localement par les collectivités**, donnerait davantage de latitude aux tiers-lieux pour développer des solutions partenariales cohérentes.

Ces Fabriques se situent dans une logique d'autonomie choisie qui n'est pas sans fragiliser leur modèle économique. Elles cherchent alors à remporter des appels à projet départementaux ou régionaux, ou des partenariats avec des acteurs privés, afin d'éviter une forme de dépendance à l'égard des orientations politiques locales des communes.

Seules les initiatives entrepreneuriales, notamment via un modèle juridique de SCIC, cherchent à développer à la fois des logiques d'autofinancement, une autonomie à l'égard des attendus des collectivités et une capacité d'expérimentation importante. Cependant, l'évaluation démontre également que ces initiatives, par la marchandisation des espaces et des activités, proposent moins des logiques de coopération par contrepartie, et demeurent aussi plus souvent exclusives vis-à-vis de certains publics précaires ou peu dotés en moyens.



LES QUESTIONS ÉVALUATIVES

Pour répondre à la problématique et aux hypothèses, trois grands registres de questionnements évaluatifs ont été posés. Le premier niveau de questionnements renvoie à la pertinence de l'AMI « Fabriques de territoire » :

- Quels types de tiers-lieux ont été sélectionnés ? Dans quelle mesure reflètent-ils la diversité des tiers-lieux existants ? Quelle pertinence des critères de sélection ?
- Dans quelle mesure les modalités de soutien et d'accompagnement proposées dans le cadre du programme correspondent-elles aux besoins des porteur.ses de projet ? Aux besoins de leurs partenaires stratégiques ?

Le second axe de questionnement relève de l'efficacité de l'AMI « Fabriques de territoire » :

- Le programme permet-il d'inscrire dans la durée des lieux qui étaient confrontés à une certaine précarité en termes de ressources et/ou de modèle économique ? Les conditions de financement sont-elles adaptées au format des tiers-lieux ?
- Dans quelle mesure la mise en place de Fabriques de territoire participe-t-elle à créer une dynamique locale sur le territoire ?
- Comment les Fabriques se positionnent sur leur territoire comme lieu ressource, comme « tête de réseau » ? Comment se manifeste ce positionnement ? Quels types de soutien et d'accompagnement déploient-elles ? Au près de quels types d'acteurs / de structures ?

Enfin, le troisième registre d'interrogation soulève des questions liées à la cohérence de l'AMI « Fabriques de territoire » ?

- Dans quelle mesure le portage du programme et le soutien de l'ANCT a-t-il facilité la reconnaissance et la mise en relation des Fabriques avec les collectivités locales et les services de l'État ?
- Les modalités et le format du soutien proposé aux Fabriques de territoire dans le cadre du programme alimentent-ils d'autres programmes d'appui à l'aménagement local portés les collectivités locales ou les services de l'État ?
- Dans quelle mesure le programme permet le développement de dynamiques de mise en réseau des Fabriques de territoire aux échelles locales, régionales et nationales ?

Au cours de cette évaluation, nous avons porté une attention toute particulière à la manière dont le développement et l'impact des Fabriques sont fortement conditionnés par les caractéristiques, opportunités et contraintes de leur environnement territorial et institutionnel⁹⁰. Nous avons notamment cherché à comprendre le devenir des Fabriques en fonction de la densité du tissu associatif et entrepreneurial des territoires, qui permet ou non certains types de partenariats, et en fonction de la qualité des relations que les Fabriques entretiennent avec les collectivités de leur territoire (commune, agglomération, etc.).

Notes

⁹⁰ Kebir, L., Wallet, F., Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne, PUCA, Edition Réflexions en partage. 2020.



LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation s'appuie sur une méthodologie sur deux niveaux :

- **une méthode qualitative** qui repose sur un terrain d'enquête en immersion auprès de 10 Fabriques de territoire pendant deux ans ;
- **une méthode participative** qui associe un comité de représentants de tiers-lieux afin de mettre en débat et de renforcer notre capacité à monter en généralité à partir des enseignements du terrain, et un comité scientifique afin de tester la validité des enseignements retenus.

L'enquête s'est articulée autour d'un échantillon de 10 « Fabriques de territoire » (p.75). Le travail d'enquête s'est ensuite déroulé selon trois étapes distinctes (p.78), dans un dialogue avec les données collectées par l'Observatoire de France Tiers-lieux (p.80). Le comité de représentants de tiers-lieux et le comité scientifique ont joué un rôle dans la construction du questionnaire évaluatif et dans la mise en débat des résultats et des enseignements de l'évaluation (p.81). Nous précisons enfin le calendrier détaillé de celle-ci (p.82).

La construction de l'échantillon

Le nombre de structures enquêtées

En concertation avec l'ANCT, nous avons fait le choix d'une **enquête longitudinale et en immersion auprès de 10 Fabriques**. Cet échantillon restreint permet :

- de consacrer un temps suffisamment important en immersion pour comprendre en quoi ces Fabriques sont des tiers-lieux et en quoi elles répondent aux attendus de l'AMI ;
- de comparer dans le temps l'évolution des trajectoires de ces Fabriques en termes de structuration de leur offre, de leurs partenariats, et en termes d'impact sur les territoires.

Nous avons considéré qu'une étude menée auprès d'un plus grand nombre de Fabriques aurait été moins approfondie pour comprendre finement ce qui se joue dans le fonctionnement et la transformation des Fabriques soutenues par l'AMI.

Les critères de l'échantillonnage

La construction de cet échantillon de 10 Fabriques de territoire a donc pour principal défi d'assurer une forme de diversité des structures sélectionnées afin d'appréhender si et comment les effets de l'AMI peuvent varier selon les différents contextes évalués. Par conséquent, **l'échantillonnage s'est appuyé sur les six critères de diversification suivants** :

- **la vague de labellisation**, qui a permis de sélectionner des Fabriques ayant déjà bénéficié depuis deux ans du label et de la subvention, et d'autres débutant depuis peu leurs trois années de soutien financier. Ce premier critère limite ainsi une possible surreprésentation dans l'échantillon de Fabriques dont la relation avec l'ANCT est déjà fortement établie ;
- **la région d'appartenance** des tiers-lieux est l'un des principaux critères de sélection : l'échantillon est ainsi composé de lieux issus de 8 régions distinctes. Ce choix permet notamment d'analyser l'ancrage territorial des Fabriques au-delà de seules régions qui ont historiquement connu de fortes dynamiques « tiers-lieux » ;
- **le type de territoire** pris en compte pour respecter la logique de l'AMI « Fabrique de territoire » qui a sélectionné pour moitié des territoires ruraux, et pour l'autre des territoires situés en quartier Politique de la Ville (QPV) ;
- le **champ thématique principal** porté par les Fabriques qui a également fait l'objet de l'échantillonnage. S'il est établi que l'intégralité des lieux échantillonnés sont porteurs de



plusieurs activités hybridées, ce critère a limité les biais d'échantillons liés par exemple à une dominante « fablab » ou à une dominante « lieu culturel » ;

- enfin, **l'ancrage culturel et organisationnel des lieux** pour éviter de sélectionner en majorité des Fabriques d'ores et déjà proches de l'action publique. Nous entendons par « ancrage culturel et organisationnel » la mouvance de laquelle les lieux se réclament : entrepreneuriat, économie sociale et solidaire, militantisme altermondialiste, action publique, mouvement squat, etc. Ainsi, chacune des mouvances précitées est représentée au sein de l'échantillon.

Une attention spécifique a été portée au fait que des initiatives étaient impulsées par des associations implantées depuis longtemps sur le territoire, par un collectif ou par une association récente, ou encore initiée par une collectivité, afin de mieux comprendre comment le degré d'institutionnalisation des initiatives peut jouer dans l'analyse.

Nous avons ensuite procédé à une première sélection de 20 Fabriques, afin d'identifier des initiatives suffisamment diversifiées et comparables, puis suite à des échanges avec l'ANCT, identifié les 10 structures.

Présentation de l'échantillon

Le travail d'échantillonnage mené en collaboration avec l'ANCT et le PUCA **s'est concrétisé par le choix des dix structures suivantes** dans 10 régions de France, désignées par leur activité prépondérante, leur type de territoire, et par un nom anonymisé.

La question de l'anonymat de l'échantillonnage a soulevé des débats au sein du premier comité scientifique. La question du maintien de l'anonymat des Fabriques et des acteurs enquêtés a été posée pour la suite de la mission. Au cours de ces échanges, **l'Agence Phare souhaite garantir et respecter l'anonymat lors de l'enquête afin de favoriser le recueil d'une parole aussi libre, et éventuellement critique, que possible sur le sujet de l'AMI mais aussi sur le fonctionnement des tiers-lieux et des Fabriques.** Pour cette raison, le nom des Fabriques a été remplacé par un nom d'arbre aussi neutre que possible dans sa formulation. Lorsque les travaux sur l'impact des tiers lieux ne sont pas anonymisés, ils portent davantage sur les impacts positifs plutôt que les limites de l'action des tiers-lieux. La région n'est pas indiquée dans le tableau ci-dessous et dans le reste du rapport afin de favoriser cet anonymat.

Tableau 4 : l'échantillon d'enquête

Type	Territoire	Non anonymisé
Fablab	Rural	Tiers-lieu du Cyprès
Art et artisan	Rural	Tiers-lieu du Frêne
Lieu culturel	QPV	Tiers-lieu de Pin
Ferme coopérative	Rural	Tiers-lieu de l'Erable
Fablab	QPV	Tiers-lieu du Chêne
Agriculture	Rural	Tiers lieu du peuplier
Epicerie solidaire	Rural	Tiers-lieu du Châtaignier
Lien culturel	QPV	Tiers-lieu de l'Aulne
Formation numérique	QPV	Tiers-lieu du Bouleau
Fablab conciergerie	QPV	Tiers-lieu du Cèdre



Dans l'objectif de préserver l'anonymat des structures tout en évitant de les citer de manière désincarnée dans les résultats de cette étude, nous proposons ici un bref portrait de chacune des dix fabriques ayant fait l'objet de l'enquête. Les prénoms et noms mentionnés dans l'étude ont également été anonymisés.

La Fabrique du Cyprès est née de la volonté d'un porteur de projet retraité issu de la haute fonction publique et du monde de l'université, dans une petite commune rurale. Il consiste avant tout en un Fablab installé dans une immense maison située sur les hauteurs du village et cédée par la commune via un bail emphytéotique. Dans un contexte de rareté des ressources numériques sur le territoire, le lieu est rapidement devenu central pour les *makers* qui s'y retrouvent et s'y investissent. Le fablab et ses machines, louées parfois aux entreprises du territoire, s'est ensuite développé via plusieurs fonctionnalités : une salle de spectacle/projection, des salles consacrées à des activités artistiques et de réunion y ont vu le jour.

La Fabrique du Frêne est une immense usine abandonnée située en territoire rural. Tout le défi dudit porteur, quarantenaire et artisan d'art qui a hérité du lieu, est d'en faire un lieu où chacun.e peut installer son activité tout en contribuant à la réhabilitation et la gestion commune du lieu. L'usine partiellement réhabilitée accueille ainsi des tourneurs de chapiteaux, un regroupement associatif de plusieurs artisans.anes d'art, un garage automobile, ainsi que des compagnies de cirque, théâtre, musique et danse qui viennent en résidence se perfectionner dans la « boîte noire » aménagée au cœur de l'usine.

La Fabrique du Chêne est un fablab situé en territoire QPV. Il est né d'une double impulsion : celle du porteur de projet, d'abord, qui a écumé les fablabs de la région et mobilisé autour de lui un collectif de *makers* dans la construction du lieu. Celle de l'agglomération, ensuite, au sein de laquelle le porteur de projet exerce par ailleurs son activité professionnelle : la communauté de communes a en effet mis à disposition des locaux et, surtout, accepté d'assigner une partie du temps de travail du porteur de projet et initiateur de la communauté à la gestion du lieu. Le Chêne est donc un lieu hybridé entre initiative d'une communauté de citoyens et portage par la collectivité, qui laisse malgré tout une forte autonomie aux citoyens dans la gestion du lieu. Le fablab, qui abrite à la fois des machines, des entreprises et des activités associatives ainsi que des dispositifs publics (adultes relais, travail avec le médiateur du quartier QPV etc.) a donc la particularité de suivre à la fois les orientations données par sa communauté et des objectifs clairement inscrits dans ceux de l'action publique.

La Fabrique de l'Érable est une ferme coopérative située sur un territoire historiquement marqué par les luttes sociales et paysannes. Fondée sur ses terres familiales par un porteur de projet ayant l'ambition de « montrer que l'on peut produire et manger différemment », cette SCOP regroupe aujourd'hui dix sociétaires maraichers·ères, boulanger·ères et vendeur·euses, et s'étale sur plusieurs hectares de serres, de pépinières et de champs. Une boutique d'alimentation, une friperie et une ferme pédagogique témoignent de la progressive diversification des activités du lieu, qui a grâce à la subvention entamé la construction d'un espace de coworking/accueil d'évènements pour « devenir un tiers-lieux » selon les termes du porteur. Marqué par un fort militantisme autour des questions de production et d'alimentation, l'Érable est peu soutenu et entretient des liens ténus avec les collectivités proches, alors que l'Etat lui est apparu via la subvention comme un interlocuteur paradoxalement « plus accessible ».

La Fabrique du Pin est décrite par sa porteuse, issue du monde de l'entreprise, comme étant une « initiative entrepreneuriale » pour redynamiser la vie sociale, associative et culturelle d'une petite commune périurbaine. Le foncier, propriété de la porteuse de projet, a ainsi été rénové et adapté à l'accueil du public. Il propose désormais depuis peu une programmation variée allant des cours de yoga aux cours de chant en passant par des parcours pédagogiques en ornithologie et des marchés locaux.



La Fabrique de l'Aulne, située dans un quartier QPV, est un tiers-lieu culturel implanté dans un ancien musée à l'abandon, initié notamment par un porteur de projet issu du mouvement « squat » et une communauté de citoyen.nes issus du tissu associatif de la commune. Après quelques années d'existence, le lieu propose une programmation culturelle diverse (concerts, spectacles) qui accueille des artistes et des associations culturelles en résidence, propose une cantine et une buvette à prix libre et des ateliers manuels (réparation de vélos, etc.). Le lieu est connu de la commune, qui le soutient, mais dispose d'une réelle autonomie dans la construction de sa programmation culturelle et artistique.

La Fabrique du Cèdre est un fablab conciergerie de quartier située dans un quartier QPV d'une grande agglomération. Le lieu a été entièrement créé et est porté par une grande association ayant un historique de collaboration étroite avec les pouvoirs publics à échelle nationale, notamment dans le cadre de la politique de la ville. La conciergerie et le fablab se sont donc rapidement inscrits dans l'offre institutionnelle du quartier, en étroite collaboration avec la ville et l'agglomération. Plutôt fréquenté, le Cèdre n'a pas à proprement parler de « communauté citoyenne » qui investisse et transforme le lieu puisque ce dernier est géré par des salari.es de l'association. Les usag.e.s du fablab manifestent néanmoins une volonté croissante de s'investir collectivement dans la gouvernance du lieu, notamment pour « l'ouvrir » davantage alors que le fonctionnement reste pour l'heure très réglementé.

La Fabrique du Bouleau est un espace de coworking situé dans un quartier Politique de la ville au centre d'une ville moyenne. Ce lieu lauréat de l'AMI « Fabrique de territoire » est une branche d'une SCIC de formation professionnelle au numérique. Le Bouleau est un espace de coworking relativement classique où des « coworkeur.es » trouvent, moyennant un abonnement mensuel, un espace de travail convivial et proche de chez eux. Il a néanmoins commencé via l'AMI à dépasser ce seul rôle d'espace de coworking pour davantage investir des objectifs de politique publique comme la médiation numérique avec les seniors ou avec des publics précaires.

La Fabrique du Peuplier, situé dans une petite commune située dans la première couronne de l'agglomération d'une grande ville, se présente comme un tiers-lieu nourricier. Portée par une association mobilisée depuis plusieurs dizaines d'années dans le champ de l'alimentation durable sur le territoire, il porte une stratégie de développement et de valorisation du territoire sur plusieurs niveaux : accompagnement des agriculteurs et des agricultrices du territoire dans leur transition vers le bio, production de biens alimentaires complémentaires de la production locale, via un chantier d'insertion, occupation et de valorisation du foncier via l'ouverture et l'aménagement de jardins partagés auxquels les habitant.es sont associé.es. Lieu militant, fortement imprégné de valeurs issues de l'ESS et de l'éducation populaire, la Fabrique dispose déjà avant l'AMI d'une forte reconnaissance de la part de la commune et de l'agglomération.

La Fabrique du Châtaigner, située dans une petite commune rurale de moins de 200 habitant.es, est une épicerie solidaire forte d'une centaine d'adhérents issus de la commune ou des communes environnantes qui propose des produits à prix coûtant. Initié par l' élu de la commune, un an avant l'AMI, pour répondre à un manque de service sur le territoire, le lieu est encore très largement en construction. Il dispose déjà toutefois d'un bar associatif, héberge déjà des activités de bien-être, de sensibilisation à l'écologie, et accueille un marché une fois par mois.

Les trois phases de l'évaluation

Une phase de cadrage, permettant de préciser le contexte et les enjeux de déploiement du programme

La première phase de l'évaluation a consisté en la réalisation d'une phase de cadrage, marquée par différents modules. D'abord, une analyse de la littérature scientifique portant sur la genèse, les



définitions et les dynamiques des tiers-lieux, a été menée de façon articulée à une analyse documentaire des principaux textes fondant l'AMI, ainsi que de la littérature « grise » et institutionnelle produite. Parallèlement à ce, 11 entretiens de cadrage ont été conduits auprès d'acteurs diversement impliqués dans la genèse, le pilotage ou la mise en œuvre du programme NLNL au niveau national.

Une première vague d'enquêtes qualitatives

La phase de cadrage a permis de préparer la phase d'enquêtes qualitatives, par la construction d'un échantillon raisonné de 10 Fabriques à enquêter et l'élaboration des outils de récolte des données (grilles d'observation et guides d'entretien). L'élaboration de l'échantillon de tiers-lieux labellisés a été construit à partir de six critères de diversification : le type de territoire d'implantation, la vague de labellisation, l'ancienneté/la genèse du tiers-lieu, les types d'activités développées, le type de porteur, le statut juridique et les acteurs impliqués dans la gouvernance du tiers-lieu, la « taille » du lieu (équipe salariée/bénévoles). Les principales caractéristiques des tiers-lieux retenus sont présentées dans le tableau n°4 (p.74).

Pour chacun des tiers-lieux, la première vague de terrain d'enquête prévoyait la réalisation d'un entretien approfondi auprès du fondateur ou de la fondatrice de la Fabrique, d'un entretien auprès de l'un des partenaires stratégiques du tiers-lieu, d'une visite du lieu et d'un temps d'observation.

Les résultats présentés dans ce rapport se fondent donc sur :

- 10 entretiens approfondis (2 à 3h) auprès des porteur.ses projet à l'origine du lieu où, à défaut, auprès de membres de l'équipe du tiers-lieu ;
- 10 entretiens auprès de partenaires stratégiques du tiers-lieu. Au regard de la diversité des lieux enquêtés, des activités développées, de leur genèse ou de leurs relations partenariales, ces entretiens ont été menés auprès d'une diversité de partenaires (élus ou techniciens de collectivités territoriales, associations, établissements scolaires, ...);
- 10 temps d'observation, incluant des moments de vie du lieu « ordinaires » (ateliers, ...) ou à l'occasion d'évènements, des temps de réunions avec des partenaires institutionnels ou encore des réunions d'équipes.

A travers la mobilisation de ces outils, l'enquête visait donc à mieux comprendre la manière dont la Fabrique se positionne par rapport aux attendus de l'AMI, aux enjeux de répondre à des besoins de territoires, et de comprendre comment les activités proposées s'inscrivent sur ces deux niveaux.

Une deuxième vague d'enquête qualitative

A l'issus de la première vague d'enquête auprès des Fabriques, la seconde phase de collecte des données qualitative s'est caractérisée par des temps ethnographiques plus longs, des entretiens plus nombreux et une temporalité de collecte plus étendue. Elle s'est donc déroulée durant 10 mois, marqués par deux visites dans chacun des lieux enquêtés, et par une présence plus continue sur les terrains d'observation. Concrètement, nous avons ainsi réalisé :

- 10 nouveaux entretiens de porter.euses destinés à approfondir les enseignements de la phase 2 et à rendre compte des évolutions de la trajectoire des lieux en lien avec le soutien de l'AMI ;
- 3 entretiens partenaires par Fabrique enquêtée, échantillonnés selon leur proximité (sociale, politique, géographique) avec le lieu et leur type (associatif, entreprise, collectivité, etc.);
- 10 observations non-participantes d'évènements (concerts, marchés, formation, moments de gouvernance) tenus dans les Fabriques, observés durant des journées complètes d'immersion dans le lieu ;
- plus de 80 entretiens « micro-trottoir » menés auprès de bénévoles, professionnel.les et habitant.es des lieux ou de leurs environs.



L'analyse des données quantitatives de France Tiers-lieux

Ces données qualitatives ont été mises en perspective avec quelques données statistiques existant sur les « Fabriques de territoire », à partir de deux sources : les données du GIP France Tiers-lieux de 2020 et les données de l'Observatoire des Tiers-lieux⁹¹ datant du mois de septembre 2023⁹².

Une première partie de notre travail de comparaison s'appuie sur le recensement national de 2020 effectué par France Tiers-lieux auprès des tiers-lieux et Fabriques au niveau national. Les données disponibles se fondent sur les réponses de 72 Fabriques de territoire (sur les 110 labellisées à cette date, soit un taux de réponse de 65 %) sur un total de 905 tiers-lieux répondants (sur les 2 500 recensés, soit un taux de réponse de 36 %). S'il s'agit donc de données partielles et circonscrites aux premières vagues de l'AMI, elles permettent néanmoins de présenter quelques points de repères statistiques précieux, notamment au regard des questionnements sur les potentiels effets de sélection de l'AMI.

Les données de l'Observatoire des Tiers-lieux piloté par France Tiers-lieux, datant de 2023, sont intéressantes pour deux raisons. Recueillies auprès de plus de 3 500 tiers-lieux, elles permettent d'abord d'actualiser la connaissance de l'écosystème des tiers lieux en France issue des données de 2021. Surtout, elles permettent de situer la diversité de notre échantillon des 10 Fabriques étudiées sur une grande diversité de tendances telles que le niveau de portage des tiers-lieux, la répartition thématique de la multi-activité des tiers-lieux, le fait que les tiers-lieux portent ou non des services publics entre autres (voir tableau ci-dessous).

Ce dialogue de notre enquête qualitative et des données de France Tiers-lieux de 2023 a été rendu possible par la coordination des deux démarches. L'Agence Phare a en effet été invitée à présenter le rapport intermédiaire de l'évaluation en présence de France Tiers-lieux et à relire et à faire des propositions de modification du questionnaire en fonction des premiers enseignements de l'évaluation. L'évaluation s'est notamment appuyée sur les données ci-après pour situer l'échantillon de Fabriques enquêtées au fil de l'eau dans le rapport afin de contextualiser et de situer les Fabriques dans le paysage des tiers-lieux.

Tableau 5 : les principales données de l'Observatoire des Tiers-lieux mobilisées dans ce rapport d'évaluation

LES TIERS-LIEUX EN FRANCE (Données 2023)
130 000 bénévoles
51 % des tiers-lieux ont un statut associatif, 3 % sont des SCIC et 2 % des SCOP
Ingénierie dédiée pour un public pré-identifié (dans une logique de cohorte, et de complémentarité au droit commun)
55 % des tiers-lieux seraient des bureaux partagés ou des espaces de coworking, 31 % des lieux culturels, 10 % des tiers-lieux nourriciers

Notes

⁹¹ Disponible dans France Tiers-lieux, Nos Territoires en Action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre futur, 2021

⁹² France Tiers-lieux, « Panorama 2023 des tiers-lieux ». Publication de l'Observatoire des tiers-lieux, 2023



En France, les tiers-lieux accueilleraient plus de 40 000 structures et 18 % d'entre eux ont une activité de d'incubateur, de pépinière, ou d'accélérateur d'entreprises

18 % des tiers-lieux accueillent un service public

24 000 emplois directs

61 % des tiers-lieux accueillent un ou des salarié.es en CDI

Le rôle des comités

Cette étude s'appuie donc sur un échantillon diversifié de dix Fabriques de territoire ayant chacune fait l'objet de trois journées complètes d'immersion sur le terrain. Elle privilégie donc les relations de temps long et les rapports approfondis avec les structures enquêtées plus qu'elle ne vise à maximiser le nombre de Fabriques visitées. Pour faciliter la montée en généralité scientifique à partir de cet échantillon restreint, l'agence Phare a mis en place en collaboration avec l'ANCT et le PUCA deux comités : un comité scientifique composé de chercheu.euses et permettant de valider les grandes orientations méthodologiques et conceptuelles de l'étude, et un comité des tiers-lieux visant à restituer les résultats de l'enquête auprès d'un échantillon plus large de structures.

Le comité scientifique

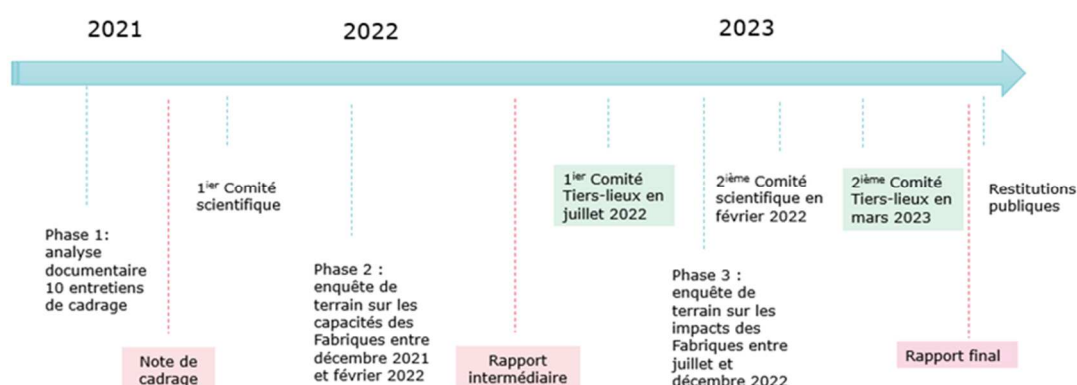
Le comité scientifique s'est réuni deux fois en février 2022 et mars 2023. Le premier comité scientifique a joué un rôle important dans la validation de la méthodologie présentée ci-dessus. Les premiers axes d'analyse ayant émergé du terrain d'enquête ont été présentés et discutés lors de la première réunion du comité le 15 février 2022 dans les locaux du PUCA. Au cours cette réunion, le comité scientifique a souligné que le choix d'une méthode longitudinale qualitative permettrait mieux de saisir les trajectoires individuelles des différentes Fabriques et de comparer, lorsque cela est possible, leurs réalisations, leurs résultats et leurs devenir.

Au cours de ces deux réunions, les apports du comité scientifique ont été importants autant sur le rappel de principes de précaution méthodologiques (sur le périmètre de l'évaluation, le choix de l'échantillon) que le cadrage de certains enjeux (études des cultures de coopération, les méthodes, des facteurs territoriaux).

Le comité des tiers-lieux

Le comité des tiers-lieux est une instance réunie à deux reprises en juin 2022 puis en mars 2023. Composé de 20 praticien.nes des tiers-lieux (salarié.es de « Fabriques de territoire », porteur.ses de projet, membres de réseaux régionaux, etc.), il vise à approfondir et étayer les résultats de l'enquête qualitative en les mettant en débat lors de sessions collectives puis lors d'ateliers de travail spécifiques. Les débats et les opinions exprimées durant les sessions ont permis de tester la solidité des enseignements et de la monter en généralité des analyses.

Le calendrier de l'évaluation



LA TYPOLOGIE DES « FABRIQUES DE TERRITOIRE »

La typologie proposée dans le cadre de cette évaluation pour qualifier les différents types de tiers-lieux soutenus par l'Etat repose sur trois variables :

- les trajectoires militantes et/ou professionnelles des fondatrices et des fondateurs des Fabriques, voir des collectifs mobilisés au moment de l'émergence du lieu ;
- l'existence préalable ou non d'une communauté au moment de la construction, de la réhabilitation ou de l'ouverture du lieu ;
- le positionnement de la communauté vis-à-vis des objectifs des pouvoirs publics locaux et des modalités de financement associés à celui-ci.

Ces trois variables permettent de décrire quatre cas de figure : des initiatives militantes, des initiatives entrepreneuriales, des initiatives parapubliques et des initiatives publiques.

Parce que nous n'avons que peu rencontré le cas de Fabriques directement impulsées par des élus en poste et en responsabilité, et donc par des collectivités, nous avons surtout testé des hypothèses et déployé dans l'analyse les catégories d'initiatives militantes, d'initiatives entrepreneuriales, et d'initiatives parapubliques. La catégorie des initiatives publiques a été insuffisamment explorée sur le terrain pour être mobilisée.

Tableau 6 : les différents types de Fabrique soutenus par l'Etat

FABRIQUE	FAIBLE INSTITUTIONNALISATION	FORTE INSTITUTIONNALISATION
COLLECTIF PRÉEXISTANT AU LIEU	INITIATIVE MILITANTE	INITIATIVE PARAPUBLIQUE (ASSOCIATION INSTUTIONNELLE)
PROJET DE COLLECTIF AUTOUR DU LIEU	INITIATIVE ENTREPRENEURIALE	INITIATIVE PUBLIQUE (INITIÉE DIRECTEMENT PAR UNE COLLECTIVITE ⁹³)

Notes

⁹³ A noter que nous n'avons pas identifié ce cas de figure dans notre échantillon, et ne mobilisons pas pour cette raison, la notion d'initiative publique.



BIBLIOGRAPHIE

TRAVAUX ACADÉMIQUES

Travaux sur les tiers-lieux

- Ambrosino, C. et Guillon, V. (2018), « Œuvrer en commun. Le "nouveau monde" des politiques culturelles et urbaines » in *Observatoires des politiques culturelles* Numéro 52, pp. 13-16.
- Aubouin, N. et Coblenca, E. (2013), « Les Nouveaux Territoires de l'Art : entre ilot et essaim. Piloter la rencontre entre la friche artistique et le territoire », *Territoire en Mouvement*, n°17-18, pp.91-102.
- Bazin, H., (2018), « La centralité populaire des tiers-espaces », *L'Observatoire*, n°52, pp. 91-93.
- Bernadeau, D., Hely, M. (2007), « Transformations et inerties du bénévolat associatif sur la période 1982-2022 », *Sociologies pratiques*, n°15, 2007, pp.9-23.
- Berrebi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C., et Lallement (dirs.), (2015), « De nouveaux mondes de production ? Pratiques makers, Culture du libre et lieux du 'commun' », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol.46, n°2.
- Besson, R., « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement* 2017, n°34.
- Besson, R., (2017), « La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusoises », *Urbanews*.
- Boutillier, S., Capdevila, I., Dupont, L., Morel, L., (2020), « Espaces et nouvelles formes d'organisation du travail créatif », *Innovations*, n°61, pp. 5-13.
- Boutillier, S., Fournier, C., (2019), « Travail collaboratif, réseau et communauté. Essai d'analyse à partir d'expériences singulières », *Marché et Organisation*, n°10, pp.29-57.
- Burret, A., (2013), « Démocratiser les tiers-lieux », *Multitudes*, n°1, vol. 52) pp. 89-97.
- Burret, A., (2018), « Refaire le monde en tiers-lieu », *L'Observatoire*, 2018, n°52, pp. 50-52.
- Burret, A., (2021), « La politisation des tiers-lieux », *Multitudes*, n°83, vol. 2, pp. 208-214.
- Bollier, D., (2014), *Think like a commoner: A short introduction to the life of the commons*, s.l., New Society Publishers.
- Dagonneau, M. (2022), « Les tiers-lieux en France : laboratoires de nouvelles solidarités socio-spatiales », *Bulletin de l'association des Géographes de France*, 93-3, pp.435-457.
- Gonon, A., (2017), « Espaces de coworking, fab labs, tiers-lieux : les 'nouveaux territoires de l'art' ont-ils mutés ? », *Nectart*, pp. 107-119.
- Kebir, L., Wallet, F., (2020), *Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne*, PUCA, Edition Réflexions en partage.
- Landon, A. (2022), « Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France », *Participations*, n°33, 2022, pp.181-207.
- Lhoste, E., et Barbier, M., (2016), « Fablabs. L'institutionnalisation de Tiers-Lieux du «soft hacking» », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 10, n° 10-1.
- Loveluck, B., « Internet, une société contre l'État? Libéralisme informationnel et économies politiques de l'auto-organisation en régime numérique », *Réseaux*, 2015, pp.235-270
- Lallement, M., *L'âge du Faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Le Seuil, 2015.
- Liefooghe, C., (2018), « Le tiers-lieu, objet transitionnel pour un monde en transformation », *L'Observatoire*, 2018, numéro 52, pp. 9-11.



- Oldenburg, R., (2013) « The café as a third place », in Tjora A., Scambler G., *Café society*, 2013.
- Scaillez, A., Tremblay, D. G. (2017). « Coworking, fab labs et living labs. État des connaissances sur les tiers lieux », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement*, 2017, numéro 34 [En ligne]

Autres travaux académiques

- Besançon, E., Chochoy, N., (2019), « Mesurer l'impact de l'innovation sociale : quelles perspectives en dehors de la théorie du changement ? », *RECMA*, n°352, pp.42-57.
- Barley, S., R., et Tolbert, P., S., (1997), « Institutionalization and structuration: Studying the links between action and institution », *Organization studies*, vol. 18, n° 1, p. 93-117.
- Bergson, H., Borraz, O., Cassel, P., Dedieu, F., (2020), *Covid 19 : une crise organisationnelle*. Paris, Presses de Science Po.
- Bordat-Chauvin, E., (2020), « L'institutionnalisation des politiques culturelles en question. Perspectives latino-américaines », *Pyramides. Revue du centre d'études et de recherches en administration publique*, n°30, pp.151-178.
- Cordelier, S., (2014), « Une histoire de la coopération agricole de production en France », *RECMA*, n°331, pp.45-58.
- Cuvelier, L. (2013), « L'ingénierie de la résilience : un nouveau modèle pour améliorer la sécurité des patients ? Le cas de l'anesthésie », *Santé Publique*, vol.25.
- Epstein, R. (2015), « La gouvernance territoriale : une affaire d'Etat. La dimension verticale dans la construction de l'action collective dans les territoires », *L'année sociologique*, vol.65, pp.457 à 482.
- Gourges, G., et Mazeaud, A., (2022), « Une 'participation' d'Etat sous contrôle : la neutralisation décisionnelle des dispositifs participatifs en France », *Revue Française de Science Politique*, n°72, pp.781-804.
- Hely, M., (2012), « Le travail salarié associatif est-il une variable d'ajustement des politiques publiques ? », *Informations sociales*, CNAF, 2012.
- Loveluck, B., (2015), « Internet, une société contre l'État ? Libéralisme informationnel et économies politiques de l'auto-organisation en régime numérique », *Réseaux*, pp.235-270.
- Monnet, A., (2023). *Politiser le renoncement*. Edition Divergences.
- Jean-Pierre Olivier de Sardan, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1995, n° 1, p. 71-109.
- Paugam, S., (1994), *Le lien social*, PUF.
- Wenger, E. C., McDermott, R. et Snyder, W. M., « Cultivating Communities of Practice : A guide to Managing Knowledge », Boston, MA : Harvard Business School Press 2022, cité par Tremblay, D. G., « Les communautés de pratiques : quels sont les facteurs de succès ? », *Revue Internationale sur le Travail et la Société*, 2005, pp.52-79.

AUTRES SOURCES

Rapports

- Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, « Accompagner le développement des tiers-lieux en Aquitaine », Rapport, 2013.



- Besson, R. (2018). *Exploration des tiers-lieux comme vecteurs de transition écologique et solidaire*. Rapport rédigé pour le Commissariat général au développement durable. Ministère de la Transition écologique et solidaire. Janvier 2018.
- Branchu, C. et Morin, A., *Evaluation du dispositif local d'accompagnement*, Rapport IGAS, 2012.
- Chronos et Ouishare, *Mille lieux : objectiver l'impact des Tiers-lieux sur les territoires*, Revue *L'inspiration politique*, 2018.
- Commission supérieure du Numérique et des Postes, Avis n°2022 sur le bilan du dispositif des conseillers numériques, Avis n°2022 du 14 décembre 2022
- DITP, *Les citoyens acteurs du service public : quelles initiatives pour les associer davantage ?*, Paris, 2019.
- France Tiers-lieux, « Panorama 2023 des tiers-lieux ». Publication de l'Observatoire des tiers-lieux, consulté en septembre 2023.
- TP, *Les citoyens acteurs du service public : quelles initiatives pour les associer davantage ?*, Paris, 2019
- INJEP, « L'accompagnement à la participation », n°57, *Les cahiers de l'action*, 2021, pp.32-35.
- France Tiers-Lieux, *Nos Territoires en Action*. Dans *les tiers-lieux se fabrique notre futur*, 2021.
- France Tiers-lieux, « Panorama 2023 des tiers-lieux ». Publication de l'Observatoire des tiers-lieux, consulté en septembre 2023.
- Lextrait, F. (2001), *Une nouvelle époque de l'action culturelle*. Rapport à Michel Duffour secrétaire d'Etat au patrimoine et à la Décentralisation.
- Levy-Waitz, P. (2018). *Faire Ensemble pour Mieux Vivre Ensemble*. Rapport de la Mission Coworking, Territoires, Travail et Numérique, 2018.

Interviews

- Guilluy, C., (2023), « Les territoires d'avenir sont ceux de la France périphériques », *L'inspiration politique*.
<https://www.linspiration-politique.fr/2023/03/07/christophe-guilluy-les-territoires-davenir-sont-ceux-de-la-france-peripherique/>
- Fredriksson Sylvia et Burret Antoine, « De quoi les Tiers-lieux libres et open sont-ils le nom ? », *Horizons Publics*, numéro « Vers des partenariats Publics-Communs ? », n°21, Mai-Juin 2021.
- Entretien Albert-Kahn. Laboratoire d'Innovation Publique, « Les Tiers-lieux. Espaces de travail, d'émulation et de vie », Département des Hauts de Seine.
<https://eak.hauts-de-seine.fr/cahiers/cahier12/files/assets/common/downloads/publication.pdf>

Autres

- ANCT, Cahiers des charges AMI Fabrique de territoire
- <https://www.makery.info/2017/10/10/tiers-lieu-enquete-sur-un-objet-encore-bien-flou-12/>
- Les communs – Une introduction à la notion de communs, <https://lescommuns.org/>, (consulté le 15 mars 2022).
- https://movilab.org/wiki/Tiers_Lieux_Libres_et_Open_Source
- https://movilab.org/wiki/Historique_de_Movilab
- <https://movilab.org/wiki/MONSCOBAR>
- <https://coop.tierslieux.net/la-cooperative/historique/>



- Programme Tiers-lieux : travailler autrement en Aquitaine, « Travailler plus près de chez moi, grâce à un tiers-lieu, c'est mieux ». Dossier de presse. 2013. https://numerique64.fr/wp-content/uploads/2010/03/Dossier_presse_Tiers_lieux.pdf
- INSEE, « Bassin de vie 2022 Note méthodologique ». Note à diffusion externe, 2022. Voir : <https://www.insee.fr/fr/information/6676988>
- Campagnes solidaires, « L'une des premières fermes françaises en coopérative : de jeunes paysans explorent une alternative prometteuse », 2017. <https://basta.media/Une-ferme-en-Scop-de-jeunes-paysans-explorent-une-nouvelle-solution-prometteur>
- Julie Krassovksy, « Tout le monde veut son tiers-lieu ! », La Gazette des Communes, 19 novembre 2021.
- Le Monde, « Les Tiers-lieux : laboratoires du monde d'après », 21 août 2021.
- Les Echos, « Les Tiers-lieux ont une fonction d'unité sociale », 6 décembre 2021.
- Le Wip, Bilan, d'impact entre le 1^{er} octobre et le 20 décembre 2021.

COMPRENDRE

L'ANCT et son programme « Nouveaux Lieux Nouveaux Liens » a soutenu, entre 2019 et 2022, 300 tiers-lieux, dans le cadre des huit premières vagues de l'appel à projet intitulé « Fabriques de territoires ». Afin d'identifier les apports et les défis de l'État pour le développement des tiers-lieux sur les territoires, l'ANCT a confié à l'Agence Phare la responsabilité de réaliser une recherche évaluative ayant deux grands objectifs : d'une part, comprendre la pertinence, la cohérence et les effets du dispositif sur le développement des Fabriques sur les territoires ruraux et périurbains ; et d'autre part, appréhender les leviers et conditions de l'impact des tiers-lieux sur ces territoires. Le travail s'est appuyé sur une revue de littérature scientifique, sur les données chiffrées collectées par « France Tiers-lieux » et son Observatoire, et sur une méthode qualitative, alternant des phases d'immersion et des entretiens semi-directifs avec une grande diversité de parties prenantes, visant à comprendre les trajectoires des tiers-lieux soutenus. Ce rapport a également bénéficié de la collaboration du PUCA, ainsi que du concours d'un comité scientifique et d'un comité de représentantes et représentants de tiers-lieux et de réseaux de tiers-lieux, qui ont permis d'alimenter la construction des questionnements de la recherche et l'analyse des enseignements obtenu.

LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX TIERS-LIEUX SUR LES TERRITOIRES RECHERCHE ÉVALUATIVE SUR LES ENJEUX, IMPACTS ET DILEMMES DES FABRIQUES DE TERRITOIRE

Rapport final

